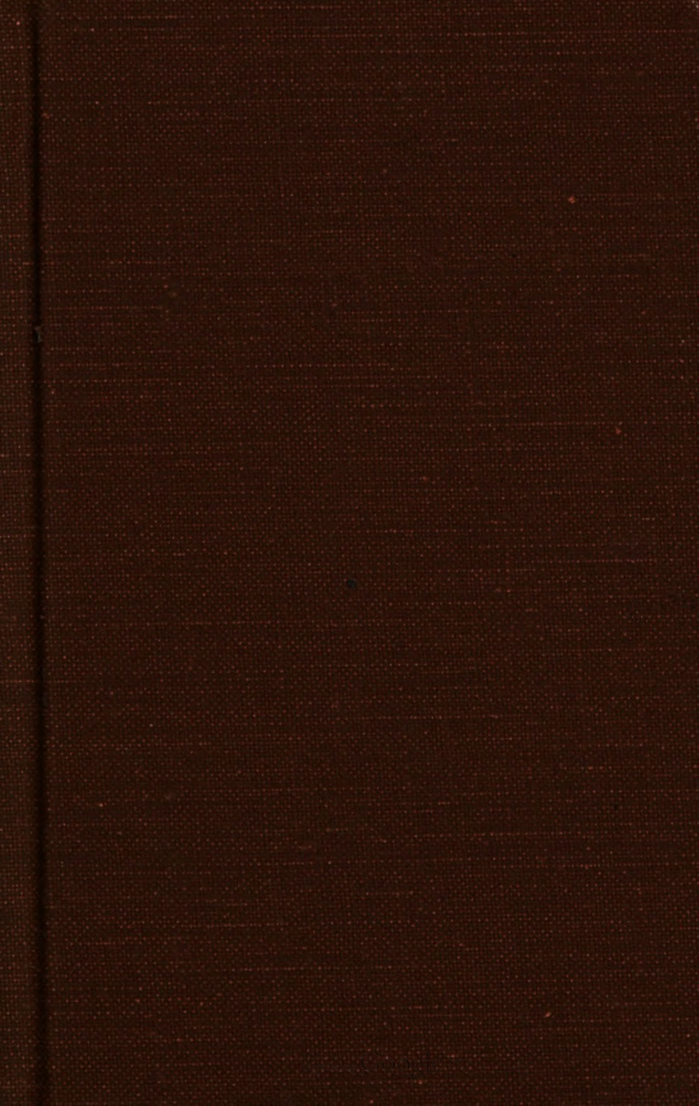




LOUIS XII
PÈRE DU PEUPLE
ET LE CARDINAL D'AMBOISE

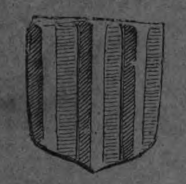
(1504-1508)

EXTRAITS
DU CÉRÉMONIAL FRANÇAIS
DES MÉMOIRES DE SAINT-GELAIS, DE JEAN D'AUTON
DU LOYAL SERVITEUR, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 18 gravures



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1889

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois

LOUIS XII

PÈRE DU PEUPLE

ET LE CARDINAL D'AMBOISE

(1504-1508)

EXTRAITS

DU CÉRÉMONIAL FRANÇAIS
DES MÉMOIRES DE SAINT-GELAIS, DE JEAN D'AUTON
DU LOYAL SERVITEUR, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maitre de conférences à la Faculté des Lettres de Paris
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 18 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1889

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

Chaque vol. in-16 broché, 50 cent.

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS se compose déjà de quarante-sept volumes, dont on trouvera page VI l'énumération complète.

Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures. » 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures. » 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La succession de Charlemagne : Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50
La succession de Charlemagne : Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Les Capétiens du xiie siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50
L'empire français d'Orient, la ive croisade. 1 vol. in-16, avec 12 gravures. » 50
Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50
Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du xiiie siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50
Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures. » 50
Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La guerre de Cent Ans : Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures. » 50
Le dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
La grande invasion anglaise. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Charles V et Du Guesclin. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Charles V, sa cour et son gouvernement. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Charles VI, le gouvernement des oncles. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
Louis de France et Jean sans Peur. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Les Armagnacs et les Bourguignons. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
La France anglaise; Azincourt et le traité de Troyes. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
Charles VII et Jeanne d'Arc. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 20 gravures. » 50

CHARLES VII ET LA MONARCHIE ABSOLUE. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
LOUIS XI ET SON GOUVERNEMENT. 1 vol. petit in-16, avec 16 gravures. » 50
LOUIS XI ET LA MAISON DE BOURGOGNE. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
ANNE DE BEAUJEU. LES ÉTATS DE 1484. 1 vol. petit in-16, avec 9 grav. » 50
CHARLES VIII, LA GUERRE FOLLE. 1 vol. petit in-16, avec 21 gravures. » 50
CHARLES VIII EN ITALIE, fin du règne. 1 vol. petit in-16, avec 23 grav. » 50
LOUIS XII, ANNE DE BRETAGNE. La guerre de Milan et le traité de Grenade. 1. vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
LOUIS XII ET PHILIPPE LE BEAU. La conquête et la perte de Naples. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50
LOUIS XII, PÈRE DU PEUPLE, ET LE CARDINAL D'AMBOISE. 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50
CHARLES IX ET FRANÇOIS DE GUISE. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
CATHERINE DE MÉDICIS ET LES PROTESTANTS. 1 vol. petit in-16, avec 24 grav. » 50
LA SAINT-BARTHÉLEMY. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
HENRI III, LES DÉBUTS DE LA LIGUE. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
LE RÈGNE DES MIGNONS. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50
LES TROIS HENRI. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
ARQUES ET IVRY; LE SIÈGE DE PARIS PAR HENRI IV. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50
HENRI IV, LE SAINT-SIÈGE ET L'ESPAGNE, l'édit de Nantes et la paix de Vervins. 1 vol. in-16, avec 9 gravures. » 50
LES ÉTATS DE LA LIGUE; LE ROI NATIONAL. 1 vol. petit in-16, avec 14 grav. » 50
HENRI IV ET SULLY. MARIE DE MÉDICIS. 1 vol. petit in-16, avec 8 grav. » 50
HENRI IV ET BIRON, SULLY ET L'ALLIANCE ANGLAISE. 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
LA FIN DE HENRI IV. LE GRAND DESSEIN. 1 vol. petit in-16, avec 7 gravures. » 50

RICHELIEU. 1 vol. in-16. 1 fr.
HENRI IV. 1 vol. in-16. 1 fr.
RICHELIEU ET LES MINISTRES DE LOUIS XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie

HENRI IV ET MARIE DE MÉDICIS. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 fr.

LE CONNÉTABLE DE LUYNES; MONTAUBAN ET LA VALTELINE. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Nota.

Dans tous les volumes de la collection, les paragraphes qui ne portent pas entre parenthèses le nom de l'auteur sont tirés du dernier auteur précédemment cité.

Pe
Louis
n'eur
sième
ladie
mour
temp
l'élec
comn
tout
siége
encon
viole
mill
dinc
enco
avai

LOUIS XII

PÈRE DU PEUPLE

ET LE CARDINAL D'AMBOISE

I

LES AMBITIONS DU CARDINAL D'AMBOISE
LA DISGRACE DU MARÉCHAL DE GIÉ

Pendant qu'après la perte du royaume de Naples, Louis XII envoyait sur les Pyrénées deux armées qui n'eurent aucun succès, et, au delà des Alpes, une troisième, dont la marche fut retardée par une grave maladie de La Trémoille, son général, le pape Alexandre VI mourut (18 août 1503). Rien n'accusa plus le caractère temporel de la papauté au XVI*e* *siècle, que les détails de l'élection qui suivit la mort du pape. Elle fut disputée comme une souveraineté politique. César Borgia avait tout fait du vivant de son père pour porter au saint-siège une de ses créatures. Quoique malade, il eut encore assez de présence d'esprit pour se faire livrer violemment les clefs du trésor pontifical et y voler dix mille ducats; il se fit transporter en litière chez les cardinaux et les personnages auprès desquels il pouvait encore avoir accès. Comme lui, le cardinal d'Amboise avait espéré exercer une pression politique sur le con-*

clave. Il comptait surtout, pour déterminer le choix des cardinaux, sur la présence de l'armée française qui traversait alors l'Italie. Avec une créature de César Borgia, le pape devenait le chapelain du duc de Romagne; avec le cardinal d'Amboise, il devenait le chapelain du roi de France. Tous les partis étaient à Rome en confusion. Les cardinaux désiraient être libres de pourvoir en connaissance de cause aux intérêts de la chrétienté et de l'Italie. Ils refusèrent d'entrer en conclave si le cardinal d'Amboise n'arrêtait l'armée française à Nepi, et si César ne sortait de Rome. On obéit.

§ 1. — LE CARDINAL D'AMBOISE CANDIDAT A LA TIARE. ÉLECTION DE PIE III.

(Jean d'Auton.)

Le cardinal d'Amboise étant lors à Rome logé à la vice-chancellerie, le cardinal Ascaigne, qui au roi avait promis de bien besogner, simulait toujours, en paroles lentes et mots couverts, continuer propos, voire de bouche, mais d'effet besognait pour le cardinal de Seine [1], grand orateur et ami du roi des Romains; et, pour lui vouloir faire son cas, s'endetta au banquier Dalbène et à un autre nommé Espannoche, desquels il eut plus de cent mille ducats pour acheter la voix du Saint-Esprit, si par grâce ne la pouvait avoir. Or advint que, pour procéder de par Dieu à l'élection papale, trente-sept cardinaux furent assemblés; la messe du Saint-Esprit fut célébrée et le sermon fait, et, après ce, entrèrent cardinaux au conclave, où furent sept jours entiers sans pouvoir conclure, et ce durant, le cardinal de Bonivent [2] cuida là

1. De Sienne; ce cardinal était François Piccolomini.
2. Bénévent.



Le cardinal d'Amboise.

mourir; car il était fort vieux et maladif. Après que sept jours eurent demeuré en conclave, et que chacun des cardinaux eurent des voix ce qu'ils purent, le cardinal de Seine, qui grand'partie en avait de lui et d'autres qui au prochas du cardinal Ascaigne, lui étaient promises, se tira devers le cardinal d'Amboise, qui en avait treize, et, sans celles, ne pouvait celui cardinal de Seine, trouver ses clefs; toutefois, celui cardinal d'Amboise, voulant faire un pape pacifique, et garder l'Eglise de schisme, lui donna ses voix; et, ce fait, lui promit celui de Seine de lui bailler la légation de France et de Bretagne, et faire son neveu, l'évêque de Narbonne, cardinal; et ainsi fut pape ledit cardinal de Seine, et nommé pape Pie tiers. Ce fait, tantôt après, tint le premier consistoire, où se baillèrent les légations et se firent les cardinaux; et là pensait le cardinal d'Amboise avoir la sienne et faire son neveu cardinal, comme lui avait été promis, toutefois de ce ne voulut rien octroyer le pape; car Ascaigne, qui couvertement haïssait ledit d'Amboise, gouvernait le pape au moyen de l'aide qu'il lui avait faite: et voyant celui cardinal d'Amboise, que pour cette fois était frustré de son intention, et la menée que faisait le cardinal Ascaigne n'être avantageuse pour son profit ni bien sûre pour sa personne, se retira à un palais fort, où se tenait le duc de Valentinois, et là attendit la fin de sa fortune, qui fut telle, que par plusieurs lui fut dit qu'il se donnât garde en ses affaires; car le pape, ce lui dit-on, le voulait faire empoisonner et tuer ses gens; et, en ce temps, fut tué un des archers de sa garde, nommé Guillaume du Oulay, par les ruffiants de Rome. Par quoi ledit cardinal d'Amboise se tint sur ses gardes et demeura là longuement, comme je dirai, et avec ce, Dieu lui aida

de tant, que le pape Pie, qui malement le voulait traiter, ne véquit guère, ce qui lui fut moyen de sauvegarde de sûreté, et hasard d'heureuse chance comme au rang sera dit.

§ 2. — LES FRANÇAIS TRAVERSENT ROME POUR MARCHER SUR NAPLES.

Quatre jours après l'élection du pape Pie, le roi en sut les nouvelles; par quoi ne voulut que son armée, qui autour de Rome avait demeuré plus de six semaines, y séjournât plus; aussi n'était-ce point pour l'avancement de son affaire, ni à la foule de ses ennemis; car cependant les siens y perdaient temps, dépendaient leur argent, diminuaient leurs vivres, dissipaient leurs habillements, éloignaient la belle saison et approchaient l'ennuyeux hiver; les autres gagnaient pays, faisaient provision de victuailles, renforçaient leur armée, occupaient les passages et fortifiaient leurs places; toutefois, durant ce temps, leur vinrent six mille Suisses et trois mille Normands, qui les arrêtèrent quelque temps; et voyant le roi que temps se retardait, voulut avancer son armée. Or, était lors messire Louis, seigneur de la Trémouille, toujours tant malade qu'on n'y espérait nulle guérison, dont les gens d'armes avaient merveilleux regret; car c'était un chef pour la guerre hardi, sage, prompt et heureux; et le roi, sachant qu'ainsi malade ne pouvait à point conduire son armée, lui manda qu'il s'en retournât, et en son lieu mit Francisque de Gonsago, marquis de Mantoue, et avec lui quatre capitaines principaux français, nommés : messire Louis de Hédouville, seigneur de Sandricourt; messire Jacques de Lille,

bailli de Caen; messire Antoine de Bessey, bailli de Dijon; et Jean Duplessis, autrement appelé Courcou, commissaire des gens d'armes de toute son armée. Son ordonnance ainsi faite, manda qu'on marchât; ce qui fut fait. Moult ennuyait à messire Louis de la Trémouille, que l'armée du roi ne pouvait gouverner et conduire, comme celui qui de bien servir le roi avait bonne envie; mais sa griève maladie qui toujours empirait ne le voulut; toufois, alors que l'armée voulut déloger, pour tirer en avant, il se mit avec, dedans sa litière, et la conduisit une journée loin, où là prit congé des capitaines et gens d'armes, en leur recommandant l'affaire du roi, et les priant que, à son service, fussent si bons, que, pour mourir, ne fissent défaut qui leur honneur amoindrît. Et, ce dit, plusieurs Français lui dirent adieu, les larmes aux yeux. L'armée se mit à chemin vers Rome, et lui au retour de France. Par les faubourgs de Notre-Dame de Populo de Rome passèrent les Français, tous en armes et bien ordonnés. Les Romains, par sur leurs murailles, les regardaient marcher. Le cardinal d'Amboise avec plusieurs autres cardinaux était lors dedans un jardin du feu cardinal Ursin, près du bourg de Populo, et grand nombre des seigneurs de la ville, lesquels regardèrent la passée des Français, qui marchaient en bel ordre et à grand nombre; car, selon le dire de ceux qui là étaient, furent là plus de douze cents hommes d'armes, que Français, que Lombards et Italiens, bien dix mille hommes de pied et d'artillerie, neuf gros canons, deux grandes coulevrines, huit moyennes et dix faucons, sous la charge d'un nommé Jannot de Samar, avec trente-six bons canonniers. Ainsi s'en alla l'armée des Français.

§ 3. — MORT DE PIE III. — NOUVEL ÉCHEC DU CARDINAL D'AMBOISE. — ÉLECTION DE JULES II.

Le pape Pie tiers, dont j'ai dessus écrit, était fort ancien et moult débile, atteint de maladie tellement, qu'il ne vit point les ans saint Pierre, mais vingt-deux jours après qu'il eut obtenu le Saint-Siège, mourut. Dont anciens banquiers qui lui avaient prêté deux cent mille ducats, pensant y profiter, perdirent



Sceau de Jules II, pape.

tout, tant qu'ils en firent banqueroute. Les cardinaux se disposèrent, après ce, de procéder à autre élection, et tenir nouveau conclave.

Après que le pape Pie fut mort, il fut gardé comme est de coutume, et baisé les pieds. Le cardinal Ascaigne, qui s'était endetté à la banque de grosse somme pour lui avoir aidé à faire son cas bon, y perdit ce qu'il y avait mis, et se trouva frustré de

l'intention du gouvernement de la papauté, auquel il tendait pour totalement nuire au cardinal d'Amboise et contrarier aux Français, auxquels avait au commencement promis et tenu paroles d'amitié. Que fut-ce? Les cardinaux de Rome s'assemblèrent tous pour faire l'obsèque du pape Pie, lequel dura neuf jours, et commença un samedi, dix jours devant la Toussaint; auquel jour le cardinal *Petri ad Vincula* de la Rovère dit la messe; le jeudi après, le cardinal d'Amboise dit l'autre. Le lundi en après, vigile de Toussaint, après la messe du Saint-Esprit, laquelle dit le cardinal Alexandrin, et le sermon fait, entrèrent cardinaux au conclave, et là firent leur élection, telle que le cardinal d'Amboise eut vingt-quatre voix, et ne restait qu'à deux qu'il ne fût pape. Ce fut allé bien près des portes du paradis; mais Petri ad Vincula, comme vous orrez, sortit de ses liens et saisit les clefs, lequel avait treize voix, et le cardinal Sainte-Praxède, cinq, qu'il donna audit Petri ad Vincula. Ainsi ne pouvaient les deux élus, l'un sans l'autre, l'emporter. Le cardinal Petri ad Vincula jamais ne consentit à bailler ses voix; le cardinal d'Amboise aussi voulait garder les siennes. Ainsi voilà notre sainte mère l'Eglise ébranlée, en danger de tomber en schisme ruineux. Mais pour obvier à cette tant périlleuse division, le cardinal d'Amboise délia le pouvoir de vertu, et mit le prix d'honneur en place; car tant ne s'arrêta à l'ambition de l'apostolique prélature, ni à l'état de souveraine dignité, qu'à l'union de l'Eglise militante et à l'utilité de la chrétienne religion, n'eût principale faveur et entier vouloir; par quoi tout libéralement donna ses voix audit cardinal Petri ad Vincula, qui, à ce moyen, obtint le titre papal et siège romain, et fut nommé pape *Julius Secundus*. Bientôt après ce, le pape fut couronné à

grand honneur et excellent triomphe, et puis le premier consistoire tint, auquel donna le saint-père le pape audit cardinal d'Amboise la légation de France et d'Avignon, et fit François de Clermont, neveu dudit d'Amboise, cardinal; et à ce même consistoire furent faits avec celui de Clermont trois autres cardinaux, c'est à savoir : le neveu du pape, l'évêque de Mende, et un autre évêque espagnol; aussi fut fait patriarche de Jérusalem le cardinal de Sainte-Croix. Un autre consistoire derechef fut tenu, et là faites plusieurs belles ordonnances sur l'affaire de la chrétienté; auquel étaient le cardinal d'Amboise légat en France et tous les autres cardinaux de Rome.

§ 4. — FUITE DE CÉSAR BORGIA. — RETOUR DU CARDINAL D'AMBOISE.

César Borgia, duc de Valentinois, était lors à Rome malvoulu de chacun, et mêmement des Ursins, au moyen des crudélités et tyrannies que durant le temps du pape Alexandre leur avait faites; par quoi pensa que là demeurer ne lui serait bonne sûreté, dont prit ce qu'il avait d'argent, et secrètement sortit de Rome, accompagné de huit Allemands et d'aucuns de ses serviteurs; puis se mit en mer à Ostie et tira droit à Naples, où de là se retira et rendit au capitaine Gonsales Ferrand, lequel tenait camp devant le pont du Garillan; disant que bon Espagnol était, et que très bien servirait le roi d'Espagne, à son pouvoir, et pour montrer comment, disait qu'il mettrait en bref les Espagnols en la duché de Milan, qu'aisément pourraient conquêter.

Tant d'autres raisons de soupçon contre celui Borgia furent mises en avant, que celui capitaine Gon-

sales le fit prendre, et tous ses gens furent tués, réservé un Allemand et un de ses coques, lesquels se sauvèrent comme ils purent, et, lui ainsi pris, perdit bagues et argent, puis fut mis sur mer et envoyé en Espagne prisonnier dedans la tour criminelle de Tolède, pour là passer le demeurant de ses malheureux jours, comme chacun dit. C'est l'exil douloureux du cruel tyran qui mal a commencé, continué en pis et fini de même. Après ces choses mises à chef le cardinal d'Amboise s'en voulut retourner devers le roi, qui lors était à Lyon sur le Rhône; dont le jour qu'il partit, le pape commanda à tous les cardinaux de Rome qu'ils le conduisissent jusque hors la ville, ce qu'ils firent, et pleuvait tant ce jour-là qu'il n'y eut mule de cardinaux qui n'en eût les pleines oreilles.

§ 5. — MALADIE DU ROI. — PRÉCAUTIONS PRISES PAR LE MARÉCHAL DE GIÉ.

Tantôt après ce, le roi fut gravement malade et moult altéré, tant que plusieurs cuidèrent que de lui fût fait et entre autres messire Pierre de Rohan, maréchal de Gyé, qui lors avait grande autorité en France, lequel, pensant le roi prochain de la mort, transmit à toute diligence à Amboise devers Louis de Montroyal, lequel avait en gouvernement la personne de François d'Angoulême, qui devait succéder à la couronne, et celui Montroyal avertit de la maladie dudit seigneur en lui priant, si le cas advenait, qu'il se tînt saisi dudit comte d'Angoulême, et, avec ce, qu'il tînt à Amboise bon pour lui, et que très bien le guerdonnerait; en outre manda au lieutenant de ses gendarmes, qu'il fit le plus grand amas

de gens qu'il pourrait, et que sur les passages de



Le maréchal de Gié en costume d'enseigne. (Recueil Gaignières.)

la rivière de Loire les mit pour garder, afin que, si le roi venait lors à mourir, la reine ne se retirât

en Bretagne, et que Madame Claude fût bien gardée. Encore, manda au sire Alain d'Albret, que le roi n'était pour le faire long, et que, pour secourir au bien public, mît sus dix mille hommes prêts de besogner, si à temps venait, et que de sa part autres dix mille ou plus, en mettrait sus; et, ce fait, s'en partit de cour à toute diligence et s'en alla à Amboise, dont il était capitaine, et avait léans aucuns de ses archers pour la garde dudit château, et là avertit la comtesse d'Angoulême de l'état de la personne du roi, disant qu'il s'en allait mourir, et plusieurs autres paroles dit, qui depuis lui portèrent dommage, comme sera dit par après. Or, se trouva le roi assez bien disposé, ce lui sembla, pour s'en pouvoir venir; dont se mit à chemin la reine quant et lui, et tout leur train, et vinrent à Blois, où était lors Madame Claude leur fille, et là fut le roi, avec l'aide de Dieu et le secours de ses médecins, guéri tout sain, et lui étant là, s'en revinrent les prisonniers délivrés par la composition de Gayette, et, des premiers, s'en vint messire Bérault Stuart, seigneur d'Aubigny, auquel le roi fit bonne chère, puis s'en revint messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, qui pareillement eut bon recueil du roi et de la reine et de tous les gentilshommes.

§ 6. — DISGRACE DU MARÉCHAL DE GIÉ. — SON PROCÈS.

En celui même temps, messire Pierre de Rohan, maréchal de Gyé, qui durant le temps de trois rois en France avait, entre les autres, au conseil eu le haut parler et au besogner le maniement des affaires, fut débouté de cour et éloigné de la personne du roi, et ce, au moyen de la folle entreprise et improvu lan-

gage dont par ci-devant avait usé, desquelles choses



Le maréchal de Gié en costume de guidon. (Recueil Gaignières.)

fut accusé envers le roi et la reine; et, pour avérer le fait, celui maréchal de Gyé fut à Orléans, par

messire Guy de Rochefort, chancelier de France, interrogé, enquis et ouï, assistant à ce, maîtres Étienne Carmonne, tiers président à Paris; Jean de Selva, second président à Rouen; Antoine du Prat, maître des requêtes ordinaires; Antoine de Louviers, conseiller à Paris; Jean de Pavie, conseiller à Toulouse, et le juge mage de Carcassonne, en présence desquels, sur les paroles dont on le chargeait, et l'entreprise de faire armée en France sans le su du roi, de quoi avait été accusé; après l'interroge fait par ledit chancelier, nia tout, disant que de ce ne savait rien, et qu'à tort lui était ce forfait reproché. Dont pour la matière ensuivre, fut mené par les gens d'armes du roi et conduit par aucuns des gens d'armes de la compagnie à Amboise, pour être affronté à madame Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, et à Louis de Montroyal; présents à ce, lesdits Carmonne et de Selva, du Prat et Carcassonne; et là, en son visage, lui furent dites les paroles que sur la mort du roi avait autrefois proposées, et montré ce que par écrit avait envoyé; ce que nia derechef. Après ce, fut celui de Rohan mené à Chartres, où lui fut baillée la ville pour prison, et lesdits conseillers s'en allèrent à Paris pour faire de ce leur rapport au chancelier et à ses autres dits collègues, par lesquels fut appointé que par lesdits rapporteurs serait mené à Dreux devers le sire d'Albret pour être à lui affronté. Or fut ainsi pourmené ledit messire Pierre de Rohan, ce qui moult lui ennuyait, vu les grands honneurs et autorité hautaine en quoi s'était par ci-devant trouvé en France; ce néanmoins, fut mené à Dreux, et lui étant à ce voyage, dit auxdits seigneurs qui le conduisaient, que le sire d'Albret était son ennemi mortel, et que, s'il allait à Dreux mal accompagné, il se doutait de sa personne, par

quoi requit avoir de ses gens pour le tenir en sûreté;



Le maréchal de Gié en costume de général. (Recueil Gaignières.)

auquel dirent lesdits seigneurs que de ce n'avait garde, car il était en la main du roi et en sa sauve-

garde pour l'heure, et sur ce, fut mené au château de Dreux, où était ledit sire d'Albret, au lit malade. Dedans la chambre où il était, entrèrent les conseillers et celui de Rohan, lequel entra tête couverte et sans faire aucune révérence audit sire d'Albret, mais s'assit sur un banc d'osier vis-à-vis du lit où était ledit malade couché. Les sieurs du conseil eurent chacun leur chaise près du lit, lesquels interrogèrent là celui d'Albret sur ce qu'il savait des charges mises sus audit de Rohan et en sa présense; lequel d'Albret dit, oyant tous, que lesdites charges par lesquelles était illec messire Pierre de Rohan affronté étaient vraies, comme par message lui avait mandé de bouche et écrit par lettre signée de sa main; lesquelles furent vues et lues devant tous. Ce fait, fut demandé audit de Rohan qu'il voulait dire sur ce; lequel dit que c'étaient choses controuvées et que vérité ne contenaient, et qu'au sire d'Albret avait été fait le bec pour en dire, comme l'oiseau fait en cage, et commença par paroles piquantes et mots injurieux à charger sur ledit sire d'Albret, le cuidant mettre aux champs, pour avoir occasion d'objecter contre lui; mais de rien ne s'émut ledit d'Albret, ains toujours persista en son dire et fut ferme en son propos; ce qui fut, par lesdits seigneurs du conseil qui là étaient, bien ouï et entendu. En ce faisant, ledit de Rohan qui n'avait cause d'être joyeux, par manière de contenance, avec la main se peignait la barbe, laquelle avait fort grande, et à la fois s'en couvrait une partie du visage, si que il n'en apparaissait que le front et les yeux. Or avait le sire d'Albret en main un petit marmot[1] qui faisait sur le lit un millier de singeries, et, entre autres, en fit une

1. Singe.

telle, que, en regardant celui de Rohan aussi dif-



Gié en costume de maréchal. (Recueil Gaignières.)

forme pour la barbe qui lui couvrait tout le visage, tout à coup, de dessus le lit où il était, saillit d'un

saut jusque contre lui et se vint attacher les mains à sa barbe, en tirant à toute force, dont celui de Rohan, tout effrayé, se prit à crier et courroucer, disant qu'on se truffait de lui, et, à force de tirer, arracha le marmot de sa barbe et le jeta contre terre, lequel se releva et se mit sur le lit en faisant la moue à son homme; de quoi là n'eut homme, réservé celui que savez, qui ne fît sa risée à pleine bouche. Que fut-ce? après toutes ces choses, ledit de Rohan, tout mal content, s'en issit de la chambre en disant : « Adieu, seigneurs, et gardez bien votre marmot ! » et ainsi chacun se retira. Après, fut mené à Paris, avec ses charges, et icelles vues et mises en avant, le procureur du roi prit conclusion contre lui, tendant à fin qu'il fût décapité, et démembrés ses biens publics et ses enfants déclarés inhabiles à succéder comme fils de commiseur de crime de lèse-majesté.

A tous articles, ledit messire Pierre de Rohan dit toujours : *nego,* et avec ce, fut par lui demandé délai à donner et prouver innocence et objecté reproches, ce qui lui fut accordé pour rapporter le premier jour du mois d'avril ensuivant, auquel parties furent renvoyées au parlement de Toulouse. Appelés lesdits seigneurs de Selva, du Prat et de Luynes pour voir et juger la cause, lesquels, après la vue et consultation d'icelle, donnèrent leur arrêt, lequel fut prononcé par le premier président de Toulouse; par lequel arrêt fut ledit de Rohan suspendu de son office de maréchaussée pour cinq ans; interdit d'approcher la cour de dix lieues près, durant ledit temps; privé de ses gens d'armes, déclaré inhabile et privé de toutes gardes de places et châtellenies; condamné à rendre au roi l'argent des mortes-paies du château de Fronsac, depuis le temps de douze ans, et au surplus,

absous de plus grand'peine demandée par ledit procureur du roi [1].

§ 7. — FAVEUR DE LOUIS DE GRAVILLE. — LES MALVERSATIONS FINANCIÈRES, CAUSE DES DÉSASTRES D'ITALIE. — MISE EN ACCUSATION ET CONDAMNATION DE PLUSIEURS GRANDS PERSONNAGES.

Lorsque messire Pierre de Rohan eut le bond en l'entrant de l'an 1504, messire Louis de Graville, amiral de France, lequel du temps de ce roi n'avait que bien peu suivi la cour; il, au moyen de son bon bruit et du prochas d'aucuns ses amis, et par l'avis du roi, fut envoyé querir pour assister au conseil, comme celui qui était ancien sage et clairvoyant, et qui moult savait; et lui, venu en cour, fut bénignement reçu du roi et autorisé grandement en l'affaire du conseil et autres besognes du royaume, et tellement que, à sa venue, plusieurs choses touchant le défaut des pertes et moyens d'icelles faites par ci-devant furent débattues et mises sur le bureau; et mêmement fut conseil tenu sur les grands frais, excessives mises et extrêmes dépenses qui pour les armées du roi de delà et deçà les monts avaient été faites; et tellement y fut vu, que, le nombre des finances baillées aux trésoriers et la somme d'icelles reçues par les gens d'armes du roi entrejetés, de plus de douze cent mille francs de reste furent lesdits trésoriers et clercs des finances envers le roi endettés, sans que nouvelles fût de les rendre ni restituer : par quoi le roi, pour ce avérer, tint la chose celée jusqu'à temps. Tant fut le cas découvert, que l'un d'iceux

1. Voir. de Maulde, *Procédures politiques du règne de Louis XII*. Paris, Imprimerie nationale, 1885, in-4°.

butiniers, averti de la menée, s'en alla au roi et dit : « Sire, s'il est votre bon plaisir de me donner grâce de mon forfait et pardonner mon défaut, je vous nommerai aucuns de ceux qui ont butiné votre argent, et vous restituerai ce que j'en ai eu. »

Le bon roi, ayant la confession du pauvre larron qui restituer voulait et accusait les malfaiteurs, ne voulut tant la mort du pécheur, que, après les pièces rendues, ne lui fit bailler sa grâce par écrit et pardonna son crime, et après ce, telle inquisition fit sur son affaire, que, par celui et par autres, eut en écrit les noms d'iceux qui sur ce s'ensuivent, c'est à savoir : messire Antoine de Bessey, lequel en fut depuis à son honneur déchargé; Jean Duplessis; François Doulcet, maître de la chambre aux deniers et contrôleur des guerres extraordinaires; Nicolas Briseau, Charles Lemaçon, Gilles Leroux, Pierre Messager, Gilbert Lemaçon, maître Jean Hérouet, Jean Beldon, Berlaut de Villebrême, Pierre l'Estourneau, Jacques de Fontenay, Emery Loppin, Jean de Chiédeville, clercs de finances, et quelques autres dont je n'ai su les noms; lesquels le roi fit tous prendre, réservé François Doulcet, qui se sauva chez les Jacobins de Blois. Nicolas Briseau avait gagné l'église de Saint-Martin de Tours, pour franchise; mais le roi l'envoya prendre jusque-là et le fit ramener à Blois. Messire Antoine de Bessey fut pareillement envoyé querir jusqu'à Dijon, et prendre par un nommé messire Lancelot du Lac, gouverneur d'Orléans. Courcou fut pris à Blois à son logis; les autres furent envoyés prendre, les uns à Paris, les autres à Orléans, et là où ils étaient, et mis entre les mains de Jean d'Anglac, prévôt de l'hôtel du roi. Ils furent interrogés et ouïs sur ce par messire Guy de Rochefort, chancelier de France, et de tous ceux du conseil du roi, tant

que, après toutes enquêtes et interrogations, et leur confession mise par écrit, leur procès fut fait, par lequel Jean Duplessis, nommé Courcou, fut atteint du cas, et pour ce, condamné à être pendu et étranglé. Tous les biens de François Doulcet furent confisqués au roi; trois des autres furent mitrés sur les échafauds en la ville de Blois, et eux bannis de la cour, et leurs biens mis en la main du roi. Nicolas Briseau fut renvoyé à Saint-Martin de Tours, où il avait été pris, et son bien arrêté. Somme, la plupart d'iceux perdirent leurs biens, honneurs et offices. Jean Duplessis, qui avait été condamné à mort, fut requis par la reine et la marquise de Saluces, qui lors était en cour, dont le roi tant humain qu'onc homme ne fit mourir à qui il pût pardonner, voyant le cas à lui seul toucher, lui donna la corde et ne voulut que nul des autres pour ce forfait encourût mort. Messire Antoine de Bessey, bailli de Dijon, fut envoyé au château de Loches, et Jean Duplessis avec lui, prisonniers. Voilà comment, par vicieuse rapine et avarice odieuse, ces malheureux leur malheur délièrent, qui, selon le cri public, furent cause de la mort de plusieurs Français et moyen de la perte du royaume de Naples. Dont je, qui lors étais en cour aux écoutes, ouïs sur ce parler les uns et les autres diversement; car les aucuns disaient le malheur des Français leur être survenu pour ce que par ci-devant, après leurs grandes conquêtes et heureuses fortunes, avaient envers Dieu, donneur des victoires, été ingrats, tant que ses bienfaits avaient méconnu et oublié ses dons; dont furent frustrés de grâce de besogner à profit et prospérer en honneur; le dire des autres était que les capitaines de l'armée, qui étaient divisés entre eux et envieux de gouverner, avaient laissé l'honneur de la guerre pour en vouloir prendre le

profit, ce qui leur offusqua le sens de bien ordonner et divertit le vouloir d'exploiter à point. Le propos des autres fut que les soudards n'avaient tenu ordre de guerre ni discipline de chevalerie gardée, mais s'étaient arrêtés à leur opinion et avaient suivi leur volonté, dont furent en leur intention déçus et déchurent de leurs entreprises.

A ceux du Conseil s'attachaient les autres, et soutenaient qu'aux grandes affaires eurent peu d'avis, et au besoin soudain perdirent le sens; qui fut cause dont l'œuvre fut follement commencée et honteusement finie.

Les autres chargèrent sur les trésoriers et clercs des finances, disant que l'argent qui pour défrayer l'armée était ordonné avaient retenu dedans leurs coffres, sans le vouloir dispenser à besoin ni exploiter à profit, tant que, par ce défaut, les gens d'armes furent à la parfin dépourvus de vivres, démontés de chevaux, dégarnis de harnois, dénués d'habillements et découragés de combattre. Plusieurs autres raisons furent sur ce dites et causes alléguées.

Les trésoriers et clercs des finances furent traités en la manière susdite, dont aucuns d'eux, comme très honteux d'avoir été atteints du cas et punis du méfait, s'en allèrent, les uns hors du pays, et les autres tinrent à leurs hôtels demeure solitaire avec leurs femmes et enfants; et les autres furent, moyennant leurs amis et ce qu'ils n'étaient que légèrement chargés, laissés en leurs offices et continués en iceux, et ce faisant, le roi, qui lors était à Blois, peu à peu retira partie de ses pièces, et se remboursa sur les plus apparents et moins excusables, et avec ce, la confiscation d'aucuns d'iceux qui s'étaient absentés, donna à ses pauvres capitaines, qui tous avaient perdu au royaume de Naples. Au château de Loches

étaient lors prisonniers messire Antoine de Bessey, bailli de Dijon; Jean Duplessis, dit Courcou. Or avait été, devant ce, ouï et interrogé ledit bailli de Dijon, par messire le chancelier de France, Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens, et le seigneur de Bouchage, sur ce qu'on le chargeait d'avoir pris et retenu l'argent du paiement d'aucun nombre de Suisses ordonnés pour aller au voyage de Naples; de quoi s'excusa moult vertueusement, disant que l'argent qu'il avait du roi pour exploiter à cette affaire, avait légalement distribué et mis totalement, comme apparaissait par le rôle du nombre desdits Suisses et le paiement sur ce fait; et au dire d'aucuns ambassadeurs et Suisses, qui lors étaient en cour, et au voyage de Naples avaient été, s'en voulait rapporter; dont furent ouïs lesdits Suisses, lesquels de ce déchargèrent ledit de Dijon, disant qu'ils avaient été présents au paiement de tous les Suisses qui avaient été audit voyage, et nuls d'iceux en avaient ouï plaindre ni murmurer. Par quoi toutes ces choses mises en avant et rapportées au roi, fut celui bailli de Dijon mis hors de prison et entretenu du roi en ses gages et offices mieux que devant, et bien à point traité en cour, comme souvent j'ai vu depuis.

Jean Duplessis demeura, quelque temps après ce, audit château de Loches, étroitement tenu et bien gardé; mais nonobstant toutes les charges et condamnations contre lui faites, et au prochas d'aucuns ses parents et amis, le roi, comme très piteux et tout humain, ne le voulut tenir en perpétuel exil, mais lui élargit sa grâce, tant que hors de chartre le fit mettre et envoyer à sa maison.

II

LES TRAITÉS DE BLOIS ET L'ALLIANCE AUTRICHIENNE — MALADIES DU ROI LOUIS XII PRÉDOMINANCE D'ANNE DE BRETAGNE

(1504)

Les efforts du roi pour la paix générale rencontraient sans cesse des obstacles de la part de l'Espagne, quoique Philippe d'Autriche et Maximilien se montrassent plus empressés que jamais de terminer les affaires de Naples. L'archiduc tenait toujours comme existantes les conditions du traité de Lyon, que Ferdinand avait d'abord refusé de ratifier et qu'il penchait maintenant à reconnaître, sur les instances de son gendre. Mais on peut croire que le roi d'Espagne ne fut pas un seul instant disposé à se dessaisir d'un royaume qu'il possédait tout entier par le droit des armes, pour en doter le futur époux de Claude de France; sa trêve avec Louis XII[1] *avait ménagé plus d'un détour à la mauvaise foi de Gonzalve, et renfermait plus d'un germe de discorde. Des ambassadeurs du roi et de la reine d'Espagne, messire Angraille et frère Antoine, moine augustin, étaient cependant arrivés à Blois : toutes les dif-*

1. Voir le volume précédent de notre collection, Louis XII et Philippe le Beau, p. 148.

ficultés semblaient aplanies, et on n'attendait plus que les ambassadeurs de l'archiduc et du roi des Romains, pour conclure la paix sur les bases du traité de Lyon.

Le 24 août 1504, les envoyés espagnols déclarèrent que le roi et la reine d'Espagne leur avaient résolument écrit et ordonné de dire pour finale résolution que, malgré les derniers pourparlers relatifs à la restitution du royaume de Naples au profit de Charles de





Ducats espagnols en or de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle.

Luxembourg et de Madame Claude, ils y avaient bien pensé, et qu'ils craignaient que leur conscience ne fût jamais bien déchargée, s'ils ne rendaient ce royaume au roi Frédéric; qu'ils n'avaient tenu un autre langage que pour avoir paix; et qu'enfin ils étaient prêts à remettre Frédéric sur son trône, pourvu que son fils aîné, le duc de Calabre, épousât sa tante, Jeanne d'Aragon, veuve du roi de Naples Ferdinand II, et nièce du Roi Catholique. Louis XII, entouré de son chancelier et de son conseil, répondit que cette nouvelle proposition n'était pas raisonnable; qu'il ne voulait pas tant de variations, et qu'il s'arrêtait à faire le bien de sa fille en laissant le gouvernement dudit royaume à Philippe d'Autriche. Ensuite il se plaignit que le roi et la reine d'Espagne témoignas-

sent seulement par des paroles leur désir de faire la paix, dont leur intention était fort éloignée. Il ajouta que ce n'était chose digne d'un roi de consumer le temps en vaines pratiques, et que, si les envoyés espagnols n'avaient pas d'autre ouverture pour parvenir à paix, ils pouvaient retourner vers leurs maîtres; car lui, roi de France, ne traiterait pas contre son honneur et sa conscience.

Les ambassadeurs partirent, et ceux de Maximilien et de l'archiduc, Philibert Naturelli, évêque d'Utrecht, et Cyprien de Sterntein, chancelier du Tyrol, arrivèrent. Le cardinal d'Amboise leur raconta comment le roi et la reine d'Espagne s'étaient désistés de leur parole donnée, au lieu de consentir à l'abandon du royaume de Naples en faveur du duc de Luxembourg et de Madame Claude, sous l'administration de Philippe d'Autriche, jusqu'à ce que les époux fussent en âge; afin que ce prince ne pût douter de la bonne volonté de Louis XII et de la mauvaise foi de Ferdinand, il lui transmit un certificat du chancelier de France et un autre des seigneurs présents à la déclaration des ambassadeurs d'Espagne, pour témoigner de ce qui s'était passé dans cette audience solennelle. L'archiduc fut vivement piqué de la conduite de son beau-père, qui préférait remettre le royaume de Naples dans les mains d'un parent naguère son ennemi, plutôt que de le donner en apanage à son héritier direct. Il n'essaya pas davantage de faire réussir la transaction que Louis XII avait acceptée par amour de lui, et prit à cœur de se séparer ouvertement de la politique perfide de Ferdinand. Il pressa de telle sorte les lenteurs et les incertitudes de son père, que Maximilien se prêta à la conclusion d'un traité définitif entre la France et lui, de concert avec son fils Philippe et le pape Jules II. Ce vaste traité, composé de trois traités distincts et différents, fut signé au mois de septembre à Blois; mais le roi des Romains, par suite de son

caractère indécis et mobile, ne le confirma que le 4 avril de l'année suivante. (Extrait de Paul Lacroix, *Hist. du* XVI[e] *siècle.*)

§ 1. — PREMIER TRAITÉ DE BLOIS (11 septembre 1504). LIGUE CONTRE VENISE.

(Traités de Léonard, t. II, p. 26.)

Le premier traité était une confédération entre Louis XII et Maximilien contre les Vénitiens. « Les deux rois, exhortés par les délégués du Saint-Père, Charles de Caretto, marquis de Finale, et Pierre Filioli, évêque de Sisteron; sollicités, par certains brefs apostoliques, de prendre les armes et de secourir Sa Sainteté, comme vrais et dévoués fils de l'Église, afin de l'aider à recouvrer le territoire du patrimoine de Saint-Pierre que les Vénitiens retenaient depuis plusieurs années, au mépris de la foi, de Dieu et de toute religion, étaient d'accord pour défendre le Saint-Siège, à l'exemple de leurs prédécesseurs, pour punir les iniquités, les injures et les rapines des Vénitiens, qui avaient causé un préjudice énorme non seulement à l'Église romaine, mais au Saint-Empire et au Roi Très-Chrétien, en restant détenteurs injustes de belles provinces, de grandes villes, de châteaux et de riches domaines. » Les deux rois convenaient donc de reprendre par la force, au mois de mai suivant, les domaines, châteaux, villes et provinces que les Vénitiens avaient usurpés, et de ne pas cesser la guerre jusqu'à ce que le Saint-Siège eût recouvré Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, les châteaux d'Imola et de Césène et toutes les terres arrachées à l'État apostolique; jusqu'à ce que le roi des Romains eût reconquis Vérone, Padoue, Vicence,

Trévise et tout autre lieu dépendant de l'Empire; jusqu'à ce que le roi de France eût fait rentrer dans son duché de Milan le Crémonais, le Bressan, le Bergamasque, la Ghiarra-d'Adda, et tout ce qui avait appartenu aux anciens ducs de Milan. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue et la république de Florence pouvaient se joindre à cette ligue offensive, pour revendiquer aussi leurs possessions occupées par les Vénitiens. Le roi de Hongrie était également invité à reprendre ce que les Vénitiens lui avaient enlevé de ses États. Dans le cas où le Turc, allié de Venise, viendrait, à la requête de cette république, envahir la chrétienté, les rois confédérés réuniraient toutes leurs forces contre cet infâme ennemi de la foi catholique, comme pour éteindre un commun incendie. Enfin, si le pape jugeait à propos de procéder par voie de censure ecclésiastique contre les Vénitiens, et de lancer l'interdit sur leur république, les confédérés étaient tenus de prêter assistance à ces mesures de rigueur, en permettant toutes représailles contre les sujets de Venise, et en livrant leurs biens au pillage. Ce traité, juré sur les quatre évangiles, en parole de pape et de roi, devait être secret jusqu'à son exécution.

§ 2. — DEUXIÈME TRAITÉ. — ALLIANCE ENTRE LOUIS XII, MAXIMILIEN ET L'ARCHIDUC PHILIPPE LE BEAU.

Cette alliance, vraie, bonne, sincère et indissoluble pour eux et leurs successeurs à perpétuité, unissait les trois princes comme une seule âme en trois corps; amis de leurs amis et ennemis de leurs ennemis réciproques, se portant aide l'un l'autre contre tous. Le roi des Romains promettait de ne faire aucune

tentative sur le duché de Milan ni sur les Etats des ducs de Ferrare et de Savoie; du marquis de Mantoue, des républiques de Florence, de Sienne et de Lucques; des seigneurs de Carpi et de Gonzague, que recommandait le roi de France, à moins que ces vassaux du Saint-Empire refusassent l'obéissance à laquelle ils étaient tenus. Ledit roi des Romains pourrait traverser le duché de Milan et les autres domaines du Roi Très-Chrétien au delà des Alpes, lequel serait obligé de l'y faire recevoir et accompagner avec honneur par les principaux officiers du pays. Le roi des Romains pardonnait tous les délits de fait et d'omission envers le Saint-Empire; mais il se réservait à l'avenir de châtier, selon les lois de l'Empire, toutes les fautes de ses feudataires. Le roi de France s'engageait à ne pas s'immiscer dans les affaires de l'empire en Italie, ou en dehors de l'Italie. Le roi des Romains devait, trois mois après ce traité, accorder l'investiture du duché de Milan au roi, pour lui et ses successeurs mâles et descendants de son corps; à leur défaut pour sa fille aînée et pour son gendre le duc de Luxembourg; en cas de mort de Madame Claude, pour une autre fille qui épouserait ledit duc, ou un autre fils de l'archiduc; et en cas que ceux-ci décédassent sans enfants, pour les autres héritiers mâles du roi. En récompense de cette investiture, le Roi Très-Chrétien donnait 200 000 francs, que Sa Majesté impériale serait forcée de rendre si elle ne continuait pas l'investiture aux héritiers collatéraux du roi. Le roi promettait de ne contracter aucun appointement relatif au royaume de Naples, avec le roi et la reine d'Espagne et le roi Frédéric, sans la volonté du roi des Romains; et celui-ci protestait pareillement de ne conclure aucune espèce de traité avec ledit Frédéric, sinon avec l'assentiment de

son allié. Le roi de France, par déférence pour le roi des Romains, consentait à octroyer dans son royaume des terres et un état honorable aux fils de Ludovic Sforze, aussitôt l'investiture accordée; il réintégrait aussi dans tous leurs biens les bannis milanais, en les absolvant du crime de lèse-majesté, excepté trente-quatre seigneurs désignés, qui néanmoins toucheraient les revenus de leurs domaines, quoique leur bannissement fût maintenu; les autres prêteraient serment au roi, sur les saints évangiles, comme bons et fidèles sujets de la majesté royale. Les électeurs et princes du Saint-Empire étaient nommés conservateurs de cette alliance, à laquelle le roi d'Espagne pourrait participer, si dans l'intervalle de quatre mois il voulait confier à l'archiduc le royaume de Naples, au profit du duc de Luxembourg, fiancé à Madame Claude de France. En outre, Louis XII, en qualité de vassal de l'Empire, consentit, sur parole, à offrir en don au roi des Romains une paire d'éperons d'or, chaque année, le jour de Noël.

§ 3. — TROISIÈME TRAITÉ. — SURETÉS MUTUELLES POUR L'ACCOMPLISSEMENT DU MARIAGE AUTRICHIEN.

Le troisième traité, qui était entièrement secret, reposait sur des lettres patentes du roi, par lesquelles il autorisait la reine à traiter elle-même le mariage de sa fille Claude avec le fils aîné de l'archiduc; et pour l'accomplissement et perfection de ce mariage, on avait établi des sûretés mutuelles. Par ordre du roi, le duc de Clèves, gouverneur de Bourgogne, jurerait à l'archiduc de lui rendre franchement et quittement le duché de Bourgogne, au profit de Madame Claude et du duc de Luxembourg, dans le cas où le roi viendrait à mourir sans hoirs mâles;

le duc de Clèves et le comte de Dunois, qui possédaient des fiefs dans les Etats de l'archiduc, bailleraient leurs scellés pour l'exécution de cette clause, afin de faire mieux connaître le désir et affection que le roi des Romains, l'archiduc et le roi de France avaient à l'accomplissement de ce mariage; le roi de France, aussitôt après avoir reçu l'investiture du duché de Milan, ferait jurer solennellement à tous les gouverneurs du Milanais, de Bretagne, de Gênes d'Ast et de Blois, même à tous les capitaines et gardes des places fortes, que, lui, mourant sans enfants mâles, ils remettraient entre les mains de sa fille Claude et du duc de Luxembourg lesdits duchés, comtés, terres et seigneuries, Madame Claude ayant la charge de doter suffisamment en argent les sœurs qu'elle pourrait avoir. Le roi, si ledit mariage n'avait lieu par sa faute, était content que les duchés de Bourgogne et de Milan et le comté d'Ast demeurassent, avec tous ses droits, au duc de Luxembourg : semblablement si c'était par la faute du roi des Romains ou de l'archiduc, Maximilien devrait renoncer à tout ce qu'il peut quereller au duché de Milan et autres terres que le roi tient en l'Empire; Philippe d'Autriche, renoncer à ses prétentions sur le duché de Bourgogne, les comtés de Mâcon, d'Auxonne, d'Artois et de Charollais qu'il céderait au roi et à Madame Claude. Pour plus grande sûreté, le roi donnait, dès à présent, à l'archiduc, et à son fils Charles, tous les revenus de l'Artois, en se réservant toutefois les droits royaux et suprêmes qu'il n'entendait diminuer en rien, à condition que l'archiduc reconnût tenir ce don de la munificence et libéralité royale [1].

1. Il est facile de voir que ce traité, si préjudiciable

§ 4. — DÉLIBÉRATION ET DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE PARIS RELATIVES A L'ENTRÉE SOLENNELLE DE LA REINE.

(Cérémonial français.)

En l'assemblée faite en la grande salle de l'hôtel de la ville de Paris, le 7e jour de novembre l'an 1504, où étaient messieurs les prévôt des marchands et échevins de ladite ville, messire Jean de Gannay, président en la cour de Parlement; messire Denis de Bedant, chevalier président des comptes; maître Jean Hurault, président des généraux de la justice; maître Charles Guillard, maître des requêtes ordinaire du roi notre sire; sire Jean Legendre, maître Jacques Vauquier, maître Antoine Hesselin, conseillers de ladite ville; Jean Eschars, sire Jean de Colme, sire Jean Paillart, sire Jean Croquet, sire Denis Godefroy, Pierre Cosse, Nicolas Crespy, Hugues de Neufville, Henri Gomont, Jean Maciot, quarteniers; Jean Baudin, Jean Tronçon, Jean Girault, Claude Guillebon, Henry Tannegui, maître Genest de Luc, Augustin Bouguiet, Jean Courtin, Millet Lombart, maître Guy Le Fourbeur, Jean Gouge, Martin Gouge, et plusieurs autres bourgeois et marchands de ladite ville, pour avoir conseil et délibérer de la réception que l'on devait faire à la reine, notre souveraine dame, à son entrée et joyeuse venue en cette ville de Paris, en ensuivant certaines lettres du roi notredit seigneur, envoyées à mesdits

aux intérêts de la France et de la couronne, avait été conclu sous l'inspiration d'Anne de Bretagne, et avec la préoccupation de la fin prochaine du roi. L'entrée solennelle de la reine dans la capitale, où elle n'avait pas mis les pieds depuis qu'elle avait épousé Louis XII, parut assurer le triomphe de sa politique personnelle.

sieurs les prévôt des marchands et échevins, bourgeois, manants et habitants de cettedite ville, dont la teneur ensuit : « Très chers et bien amés, notre très chère et très amée compagne la reine a intention en bref de faire son entrée en notre bonne ville de Paris; et pour ce que désirons de tout notre cœur qu'elle soit par vous reçue et recueillie le plus joyeusement et le plus honorablement que faire pourrez, si vous en avons bien voulu avertir à ce que vous prépariez de votre part à ainsi le faire, comme vous le voudriez faire à notre propre personne; et en ce faisant, vous ferez chose que nous aurons très agréable, et que nous retiendrons à mémoire quand besoin sera. Très chers et bien amés, notre Seigneur vous ait en sa garde. Donné à Fontainebleau, le trentième jour d'octobre. Ainsi signé : Louis DE SAUSSAY. » Et après plusieurs remontrances faites en ladite assemblée par mesdits sieurs les prévôt des marchands et échevins, mondit sieur le président de Gannay, et autres, a été conclu et délibéré que l'on doit recevoir ladite dame le plus honorablement et honnêtement que faire se pourra, et que l'on doit mander les maîtres gardes des marchandises de draperie, épicerie, pelleterie, mercerie, changeurs et orfèvres, pour nommer en chacune desdites marchandises quatre notables personnes, pour chacun en robe de soie accompagner mesdits sieurs les prévôt des marchands et échevins, et aller au devant, et porter chacun à son tour le ciel sur elle, ainsi qu'il est accoutumé faire en tel cas. Et aussi que l'on doit mander plusieurs bourgeois de ladite ville, et leur ordonner eux honnêtement accoutrer, et en robes de parure, pour y accompagner mesdits sieurs les prévôt des marchands et échevins : en outre, que l'on doit commander aux officiers dudit hôtel de

3

ville avoir habillements, ainsi qu'il leur serait ordonné par lesdits prévôt et échevins, pour les accompagner à icelle entrée. Et touchant le don et présent qu'il conviendra faire à icelle dame à sadite entrée, l'on le doit faire le plus grand et honnête qu'il est possible faire pour les grandes et louables vertus qui sont en elle, et pour captiver sa bénévolence et grâce, et faire dépense qu'audit don qu'autres frais jusqu'à la somme de dix mille livres tournois, et au-dessous, qui est environ la dépense que l'on a accoutumé faire ès entrées des rois et reines en cettedite ville. Et aussi a été délibéré que l'on doit faire faire beaux et grands mystères ès portes, et autres lieux de ladite ville, où on les a accoutumé faire èsdites entrées.

Et aussi a été ordonné que mesdits sieurs les prévôt des marchands et échevins, et le clerc de ladite ville, seraient vêtus de robes de soie mi-partie, et jusqu'à la somme de quatre-vingts livres parisis chacune robe, laquelle somme de quatre-vingts livres parisis sera baillée par le receveur de la ville à chacun desdits prévôt, échevins et clerc, et ensuivant la délibération faite le jeudi treizième janvier l'an mil cinq cent et un.

En l'assemblée faite en l'hôtel de ville de Paris le seizième jour de novembre l'an mil cinq cent et quatre, où étaient messieurs les prévôt des marchands et échevins de ladite ville, monsieur messire Jean de Gannay, président en la cour de Parlement; maître Nicole Viole, correcteur des comptes; maître Jean de Rueil, lieutenant civil; monsieur le Trésorier, Jean Legendre; maître Jean de Marle, maître Bertrand Ripault, maître Jacques Vauquier, sire Jean le Lièvre, maître Jean de Vignancourt, conseiller en la cour de Parlement, et sire Pierre de la Poterne, conseillers de ladite ville, pour avoir avis et conseil sur

aucunes choses ci-après déclarées, touchant l'entrée en cette ville de la reine notre souveraine dame. Premièrement a été ordonné que commandement sera fait à tous les habitants ès maisons depuis la porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame par où ladite dame passera, qu'ils aient en chacune de leurs maisons, en une fenêtre du premier étage, une torche ardente, quand ladite dame et son train passeront.

Item, a été conclu que l'on invitera ladite dame à venir dîner en l'hôtel de la ville, et que l'on la doit recevoir bien honnêtement et somptueusement sans rien y épargner.

Item, a été avisé que l'on ordonnera douze ou quinze maisons, depuis ladite porte Saint-Denis jusqu'à Notre-Dame, pour donner pain et vin, et recevoir ladite dame, ses demoiselles et ses gens, s'il leur venait aucune faiblesse.

Item, que l'on fera faire par la ville quatre-vingts ou cent falots, pour mettre depuis la porte du palais jusqu'à Notre-Dame, pour éclairer à ladite dame à aller depuis ledit palais jusqu'à Notre-Dame, et depuis Notre-Dame jusqu'à son retour audit palais, où elle soupera ce jour.

Item le receveur de la ville maître Jean Hesselin a baillé en ladite assemblée une requête, faisant mention que de tout temps il avait accoutumé avoir robe à la livrée de mesdits sieurs les prévôt et échevins, et pour les services qu'il a faits à ladite ville, requérait à ladite entrée de ladite dame en cette ville avoir robe à ladite livrée de mesdits sieurs les prévôt des marchands, échevins et clerc. Sur laquelle requête a été conclu et ordonné que, pour les bons services que ledit receveur a faits à ladite ville, il aurait pour cette fois une robe jusqu'à la somme de quatre-

vingts livres parisis, qui est la somme ordonnée pour chacune des robes de mesdits sieurs les prévôt des marchands, échevins et clerc : mais ladite robe dudit receveur ne sera de la livrée de mesdits sieurs, pour ce qu'il n'eut jamais droit de cause de l'office de receveur, et l'avait à cause de l'office de clerc de la ville, et l'aurait par manière de taxation.

§ 5. — SACRE DE LA REINE A SAINT-DENIS. — SON ENTRÉE A PARIS.

Le lundi XVIIIe jour dudit mois de novembre audit an cinq cent et quatre, la reine, notre souveraine dame Anne de Bretagne, fut couronnée reine en l'église monsieur saint Denis en France par monsieur le cardinal d'Amboise, légat en France; et le mardi ensuivant, dix-neuvième jour dudit mois, vint ladite dame dudit Saint-Denis coucher à la Chapelle; et le mercredi ensuivant vingtième jour dudit mois de novembre, à dix heures du matin, messieurs les prévôt des marchands et échevins de cette ville de Paris habillés, c'est à savoir mondit sieur le prévôt en robe de velours cramoisi et tanné, et mesdits sieurs les échevins et le clerc en robe de satin cramoisi et tanné, partirent de l'hôtel de la ville avec messieurs les conseillers, quarteniers, gardes et maîtres des marchandises, et officiers ci-après nommés, et autres bourgeois et marchands en la manière qui ensuit.

C'est à savoir deux sergents audit hôtel de la ville marchèrent les premiers.

Après eux marchèrent les vendeurs de vins, crieurs de vins, hénouars, et plusieurs autres officiers de ladite ville, habillés chacun en habillements de parures.

Après, les archers marchèrent en habillements de guerre et leurs hoquetons.

Après, les arbalétriers semblablement audit habillement. Après, les sergents de la ville.

Après, messieurs les prévôt des marchands, échevins et le clerc.

Après, messieurs les conseillers de ladite ville.

Après, les seize quarteniers vêtus de robes de damas noir et tanné.

Après, les quatre gardes des drapiers vêtus de robes de satin cramoisi violet, et environ soixante et dix marchands drapiers, vêtus de robes de drap d'écarlate brune sur couleur de violette de mars, et marchait devant lesdits gardes à cheval le doyen de ladite marchandise, vêtu aussi d'une robe de ladite écarlate, tenant en sa main un bâton.

Après marchaient les quatre gardes de la marchandise de l'épicerie vêtus de robes de damas pers, les deux courtiers de ladite marchandise vêtus de robes de drap bleu et tanné, et environ vingt-quatre épiciers vêtus de robes de drap tanné.

Après, les quatre gardes de la marchandise de pelleterie, vêtus de damas gris cendré, et aucuns pelletiers vêtus de toutes couleurs.

Après, les quatre élus par la communauté de merciers, vêtus de robes de satin tanné brun, et environ trente merciers vêtus de drap tanné.

Après, les quatre maîtres changeurs vêtus de damas tanné, et environ dix autres changeurs après eux.

Après, les quatre maîtres des orfèvres, vêtus de damas bleu, et environ douze orfèvres après eux.

Et après, plusieurs autres bourgeois et marchands de tous états et divers habits allèrent à cheval et en bon ordre, et deux à deux jusqu'à ladite Chapelle près Paris, où là trouvèrent ladite dame, montèrent

mesdits sieurs les prévôt des marchands et échevins et clerc, les conseillers et quarteniers de ladite ville en sa chambre, et illec mondit sieur le prévôt lui fit une proposition brève de sa bienvenue et bonne entrée en ladite ville de Paris. Ladite dame lui fit bonne réponse, en disant qu'elle remerciait bien mesdits sieurs de la ville, et que s'ils avaient quelque affaire envers le roi, qu'elle serait leur avocate, et ferait tout ce qu'elle pourrait pour ladite ville. Toutes les autres bandes venues avec mesdits sieurs les prévôt des marchands et échevins demeurèrent en bas, à cheval; ladite dame donna charge à mondit sieur le prévôt de faire mettre par ordre toutes icelles bandes, pour les voir marcher, où elle prit grand plaisir, et retournèrent ainsi en ordre jusqu'en cette ville de Paris; et à la porte Saint-Denis mondit sieur le prévôt des marchands laissa mesdits sieurs les échevins et le clerc pour mettre à ladite porte sur ladite dame le ciel à son entrée, marcha audit ordre, et laissa les dix maîtres des six marchandises, pour prendre par chacune d'icelles marchandises le ciel, et le porter, ainsi qu'il sera ci-après déclaré.

Après marcha mondit sieur le prévôt de Paris avec les officiers du Châtelet, et allèrent faire la révérence à ladite dame.

Après, messieurs les généraux de la finance et de la justice, et autres officiers desdits généraux, élus, et autres officiers desdits élus, allèrent faire la révérence à ladite dame.

Après, messieurs des Comptes, messieurs du Trésor, et messieurs les généraux des Monnaies, et tout leurs officiers allèrent aussi faire la révérence à ladite dame.

Après, monsieur le Chancelier, et messieurs de la Cour de Parlement en robes d'écarlate, et autres offi-



Anne de Bretagne entourée de ses dames d'honneur.
(Bibl. nat., ms. n° 5091.)

ciers de ladite Cour, allèrent aussi faire la révérence tous audit lieu de la Chapelle. Et environ onze heures, ladite dame monta en sa litière, et arriva à ladite porte Saint-Denis environ midi, sur laquelle porte y avait un beau et riche mystère d'un grand cœur représentant le cœur de Paris, auquel y avait deux personnages : c'est à savoir Loyauté et Honneur, et était ledit cœur soutenu par trois personnages, c'est à savoir : Justice, Clergé et Commun; et y avait un acteur qui disait ce qui s'ensuit ·

Tout noble cœur en qui gît feauté
Doit à sa dame honneur et loyauté :
Par quoi Paris la cité capitale
Ouvre son cœur d'une amour cordiale
Pour recevoir la noble royauté.
Ce cœur humain excellent en beauté
Veut réjouir la noble Majesté
De sa dame, princesse principale,
Obéissant d'une amour filiale;
Car noble cœur en qui gît feauté
Doit à sa dame honneur et loyauté.
Par Justice est mis en autorité,
Clergé le tient en vraie tranquillité,
Et le Commun met sa puissance totale
Le soutenir de volonté royale.
Tout noble cœur en qui gît feauté
Doit à sa dame honneur et loyauté.

Item, à la fontaine du Ponceau, y avait la représentation d'un petit enfant nu de la hauteur de deux pieds ou environ richement peint, par lequel coulait ladite fontaine.

Item, devant Trinité y avait un mystère de la Transfiguration Notre-Seigneur, et autres mystères de la Passion, qui furent faits par les maîtres de ladite Passion, et illec mesdits sieurs les échevins

baillèrent ledit ciel aux quatre maîtres de la marchandise de la draperie.

Item, à la vieille porte Saint-Denis y avait un autre mystère des cinq Annes qui sont trouvées dans l'Ancien Testament, avec lesquelles on ajoutait Anne, noble reine de France, pour les vertus et biens qui sont en elle, et y avait un personnage pour déclarer les choses dessusdites, qui disait en substance ce qui s'ensuit :

Cinq dames sont au Saint Ecrit trouvées,
Nommées Annes, très justes éprouvées.
Eléazar prit l'une en mariage
Dont fut produit Samuel l'enfant sage.
La deuxième femme du vieil Tobie
De charité et de piété remplie :
La troisième fut mère de Sarah,
Tobie le jeune par grâce l'épousa.
La quatrième prophétesse fut dite,
Car la venue de Christ avait prédite.
La cinquième fut mère de Marie,
Vierge pucelle, qui le doux fruit de vie
Par grâce Dieu enfanta dignement.
Ces cinq dames ont vertueusement
Durant leur temps régné sans quelque doute.
Avec elles la sixième on ajoute :
C'est dame Anne, noble reine de France,
Qui son peuple préserve de souffrance.

Item, devant Saint-Leu Saint-Gilles, lesdits maîtres de la marchandise de draperie baillèrent ledit ciel aux quatre maîtres de la marchandise d'épicerie.

Item, à la fontaine Saint-Innocent y avait un autre mystère des trois rois qui vinrent adorer Notre-Seigneur, et autres mystères qui furent faits par les fripiers ; et illec lesdits quatre maîtres de la marchan-

dise d'épicerie baillèrent ledit ciel aux quatre maîtres de la marchandise de pelleterie.

Item, les quatre maîtres de ladite marchandise de pelleterie baillèrent ledit ciel devant Sainte-Catherine de la grande rue Saint-Denis aux quatre maîtres de la marchandise de mercerie.

Item, devant le Châtelet y avait autres mystères, illec lesdits maîtres de la marchandise de mercerie baillèrent ledit ciel aux quatre maîtres changeurs, qui le portèrent jusque devant la deuxième porte du palais devant la rue de la Calende, où avait un autre mystère, et illec lesdits quatre maîtres changeurs baillèrent ledit ciel aux quatre maîtres de la marchandise des orfèvres, qui le portèrent jusque dedans Notre-Dame de Paris. Et à la porte d'icelle église, elle fut reçue par monsieur l'évêque de Paris étant en ses habits pontificaux, accompagné de plusieurs chanoines d'icelle église, et par eux fut conduite jusque dedans le chœur à son oratoire, où elle fit ses prières et oraisons. Ce fait, rentra en sa litière, et s'en alla jusqu'au palais, ledit ciel sur elle que portèrent lesdits orfèvres; où là y eut un bien grand et somptueux souper, auquel avait plusieurs seigneurs, gentilshommes, officiers et gens de bien, et fut ladite dame assise au milieu de la table de marbre, et à côté d'elle, plusieurs princesses et grandes dames.

§ 6. — SÉJOUR DU ROI A PARIS. — SOINS DONNÉS A L'ADMINISTRATION. — FÊTES, TOURNOIS, REPRÉSENTATIONS SATIRIQUES.

(Jean d'Auton.)

Tout le temps d'été, demeura le roi dedans et autour de Blois, où durant ce temps plusieurs ambas-

sadeurs vinrent en cour, et furent là dépêchés et envoyés en leur pays; et après toutes ces choses finies, entour la fête Saint-Martin, le roi partit de Blois et s'en alla à Paris, où fit son hiver, la reine quant et lui. Le roi mettait de jour en autre provision de conseil en ses affaires, jusqu'à soi trouver souvent au Consistoire et ouïr l'opinion des sages, pour mettre à exécution son vouloir juxte l'arrêt des mieux avisés; tant voulut donner œuvre à l'accroît du bien public, que lors son royaume de France sous sa main fut si heureux que l'Église était unie, noblesse paisible, marchandise plantureuse et labeur fructifiant; quoi plus : justice à tous dûment administrée. Durant ces jours, maintes joutes et tournois furent faits à Paris en Nesle, où tous les jours étaient gentilshommes sur les rangs, la lance sur la cuisse, et entre autres fut fait un tournoi, dont advint qu'un nommé François de Maugiron, des gentilshommes de chez le roi, et un autre nommé Supplanville, se trouvèrent l'un contre l'autre, lesquels étaient moult gaillards, hommes jeunes et adroits. Pour faire fin, iceux montés et armés, le long des lices, à course de cheval, s'adressèrent si rudement, qu'au choquer François de Maugiron assena Supplanville si adroit et de telle force, que la lance lui mit tout au travers du corps, tant que tout mort s'en alla par terre, lequel fut moult plaint et doulu, car il était très gentil et plein de cœur. Assez d'autres faits d'armes furent là exploités que je laisse, pour entrer en autre propos. En la présence du roi et de la reine et de tous les seigneurs de France, qui là étaient, les clercs du Palais et les écoliers de Paris jouèrent lors plusieurs comédies satiriques et tragédies morales par lesquelles, à mots couverts et paroles vraisemblables, découvrirent tous les défauts et faits répréhensibles

qu'ils surent être de ce temps perpétrés en France, à Naples et à Rome, en chargeant sur le maréchal de Gyé, dont est touché au-dessus, disant, par leurs personnages, audit maréchal que son trop chauffer cuit et son trop parler nuit. Aussi n'épargnèrent-ils les trésoriers et clercs des finances, ni aucuns de ceux de l'armée de Naples, qui s'en étaient fuis; et puis passèrent iceux momeurs par Rome, et Dieu sait quels lardons ils y semèrent; somme, il n'y eut pape, ni cardinal, ni empereur, ni roi, ni autre sur qui à parler eût; voire jusqu'à Clairée et de Furno[1], à qui ne jetassent une pierre en leur jardin, et tant en firent que, à la parfin, leurs jeux leur furent interdits, et aucuns d'eux punis jusqu'à devoir être l'exemple de crainte à tous autres : je n'en dis plus. Si n'est que cil qui forfaiteur se sent, à tels hérauts ne doit faire blasonner ses armes, ni publier ses faits, car ils disent souvent tout et davantage[2].

§ 7. — TRANSLATION DES CENDRES DU DUC CHARLES D'ORLÉANS.

Le roi fit lors translater le corps de son père le duc Charles, duc d'Orléans, de Saint-Sauveur de Blois, où avait été en sépulture, et le fit porter aux Célestins à Paris, où est l'antique sépulture des ducs d'Orléans, et là, tant honorablement servir, que la fête funérale fut louée de chacun, aussi à bon droit, car le corps depuis Blois jusqu'à Paris fut mené en telle manière, comme si ce fût au premier obsèque, et mis en son curre de deuil, tout couvert de velours

1. Confesseurs et familiers du roi.
2. La satire était montée jusqu'à la reine; et c'est pour cette raison que Louis XII interdit ces représentations.

noir, et le corps de drap d'or frisé de noir, le tout semé des armes d'Orléans. Grand nombre des seigneurs de France en deuil, des gentilshommes du roi et des archers de la garde, étaient à le conduire, et par toutes les villes où passèrent, comme à Cléry, à Orléans, à Etampes, et autres lieux sur le chemin de Paris, toutes les processions des collèges et églises parochiales, avec les seigneurs et le peuple desdits lieux, furent au devant du corps; et tous prêtres qui pour le défunt célébrer voulurent, furent payés et repus, et tous les pauvres qui furent trouvés par les chemins eurent chacun un grand blanc pour prier Dieu pour l'âme de celui bon prince. A l'approcher de Paris jusqu'au bourg de la Reine, furent au devant du corps tous les princes et seigneurs qui lors étaient en Cour, toute la Cour de parlement, le prévôt et les seigneurs de Paris, l'université, l'évêque de Paris avec tout le clergé des collèges de la ville en procession; tant d'hommes en deuil et portant torches étaient là, et telle multitude de peuple que le nombre était plus grand que mon estimation ne pouvait comprendre. Toutes les cloches de la ville sonnèrent à cette venue, en manière qu'on n'eût là ouï tonner; quoi plus? en cette manière triomphale fut porté le corps en l'église des Célestins, et là très honorablement servi et somptueusement sépulturé.

§ 8. — AMBASSADE DU CARDINAL D'AMBOISE AU ROI DES ROMAINS.

En ce même temps, le roi transmit en ambassade maître Georges d'Amboise, légat lors en France, devers le roi des Romains étant lors en Allemagne : lequel légat s'en alla bien accompagné d'évêques et

d'autres seigneurs d'Eglise et de gentilshommes à grand nombre; et lui avait baillé, le roi, vingt-quatre archers de sa garde pour le conduire, lesquels portèrent en leurs hoquetons chacun quatre mille écus que le roi envoyait audit roi des Romains, pour certaine cause et aucun traité fait entre eux (à porte close, quant à moi). Si s'en alla donc celui légat faire son message d'ambassade, lequel fut honorablement reçu et doucement traité dudit roi des Romains et des princes d'Allemagne, et ouï sur son dire tellement, que ce qu'il demandait, il obtint, et ce fait, se mit à chemin pour s'en revenir en France.

§ 9. — MALADIE DU ROI.

A la fin du mois de février (1505), le roi se trouva dedans Paris, tout altéré, et mal de sa personne, pour la froideur et humidité dudit lieu, qui par temps d'hiver est moult froid et moite; par quoi ses médecins lui dirent que le changement de l'air et l'éloing de ce lieu où il était lui allégeraient son mal, et que, pour le mieux de sa santé, besoin était de s'en aller autre part; ce qu'il fit, car incontinent délogea de Paris et s'en alla par eau jusqu'au pont Saint-Cloud, et outre, pour le danger audit pont, sur lequel nul roi de France ne passe. De là s'en alla par terre jusqu'à Chartres, à Châteaudun, à Bonneval et à Blois, la reine toujours avec lui. Audit lieu de Blois se trouva, par un temps, assez bien, et fit très bonne chère, et là, avec la reine et Madame Claude, leur fille, fit joyeusement sa fête de Pâques, sur laquelle finirai ma chronique de l'an 1504 (v. st.), pour commencer des faits de l'an ensuivant.

§ 10. — LE ROI DE NOUVEAU MALADE A BLOIS.

En l'entrant du mois d'avril, en l'an 1505, le roi derechef se trouva tout débile et fort malade, et tant que les médecins ne savaient bonnement par quel régime y remédier, dont eurent grand doute en son affaire; car de fièvre continue et chaud mal fut tant épris, que, plusieurs jours, le boire, le manger et le dormir perdit, si que chacun pensait qu'il en fût fait. La reine, qui plus en son mal se sentait intéressée et qui l'aimait comme soi-même, était nuit et jour en place pour le servir de ce qu'elle pouvait et le secourir de ce que métier lui était, et pour le réjouir, devant lui, montrait visage riant et lui usait de joyeuses paroles; mais, à part, toute couverte de larmes, se doulait si très amèrement que nul ne la voyait qui de pitié ne pleurât. Nul entrait dans sa chambre, réservés ceux qui étaient ordonnés pour le service, desquels furent François d'Orléans, comte de Dunois, messire Louis de la Trémouille, premier chambellan, maître Florimond Robertet, l'évêque de Périgueux, son aumônier, et frère Jean Clairée, son confesseur, lequel l'enhortait moult bien de son salut. Aussi celui se montra très catholique prince, car il se confessa révérentement, et les divins sacrements de l'Eglise très dévotement reçut, et en la présence de messire Guy de Rochefort, son chancelier, et de Florimond Robertet fit son testament. Or avait-il singulière fiance en Dieu et souveraine envie de guérir, qui sont deux choses qui de mort à vie souvent ramènent les humains; dont lui, étant en son grabat, se voua à la sainte hostie de Dijon, où toujours avait eu entière dévotion et souveraine révérence.

§ 11. — DÉSOLATION TOUCHANTE DU PEUPLE DE FRANCE.

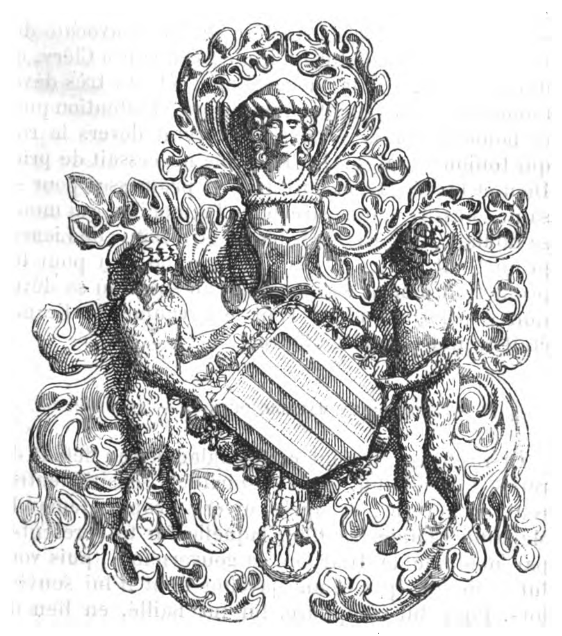
Durant cette maladie, aux évêques et seigneurs de l'Eglise du royaume de France, et par tous les pays du roi, fut commandé de faire processions et prières pour sa santé; ce qui fut fait par plusieurs jours où le clergé et les nobles s'assemblèrent de toutes parts, faisant leurs dévotes oraisons envers le Consolateur des désolés, pour la guérison de leur bon prince, à ce ne faillit le pauvre peuple de France, qui mit lors son labeur en oubli pour y accourir à troupeaux, les maintes jointes et les yeux tendus à mont.

Ainsi faisait le peuple de France piteuses complaintes pour la maladie du roi, et dévote oraison pour sa santé. Avec ce, la reine transmit hâtives postes devers le Père saint pour avoir pardons et indulgences à tous ceux qui dévotement voudraient prier Dieu pour sa guérison et prospérité; dont ledit Saint-Père y élargit tant du trésor divin et apostolique grâce, que, en tout le royaume de France et par tous les pays du roi deçà et delà les monts, envoya le jubilé, et afin que chacun fût plus enclin de prier Dieu pour le bon prince, ordonna ledit Père saint que, au quinzième jour du mois de juillet ensuivant, seraient faites processions générales et porté le corps sacré de Jésus-Christ comme au jour de sa fête, et que tous confès et repentants, en priant Dieu pour le roi et la santé, gagneraient les grands pardons, comme en l'an du jubilé à Rome.

§ 12. — APPRÉHENSIONS DU CARDINAL D'AMBOISE.

Le cardinal d'Amboise, légat susdit, s'en retournait lors de son voyage d'Allemagne, qui, par les postes

courant de lieu en autre, sut les piteuses nouvelles de cette griève maladie. S'il fit lors mauvaise chère, non sans cause; car il, à l'effort de ce malheur, voyait



Armes du cardinal d'Amboise.

la chaire de son autorité ébranlée et l'appui de sa prospérité froissée, et tout le royaume de France en chemin périlleux et dangereux hasard; ce qui lui remplit le cœur d'ennuyeux soupirs, et les yeux d'angoisseuses larmes, et pour avoir extrême refuge

4

au souverain remède, tendit les mains aux cieux et la pensée envers Dieu, à qui fit très humble prière et dévote oraison pour l'allégement du mal de son bon prince et souverain seigneur le roi, puis adressa sa requête à la glorieuse Mère de Dieu, avocate des humains, et le plus tôt qu'il put, s'en vint à Cléry, où devant l'image de la Vierge Marie célébra très dévotement, et fit ses oblations et prières d'intention pure et bonne volonté, et puis s'en revint devers le roi, qui toujours était au lit. La reine ne cessait de prier Dieu et les Saints, et faire vote et promesses pour sa santé. Messire Louis, sire de la Trémouille, qui moult se doulait de ce cas, le voua à Notre-Dame de Lience, promettant y aller à pied. Somme, chacun pour lui promettait d'offrir sa chandelle au saint où sa dévotion était. Quoi plus? Tout le royaume de France était troublé de cette affaire.

§ 13. — CRISE DE LA MALADIE DU ROI. — SA GUÉRISON.

Or fut le roi, durant cette maladie, par défaut de repos, tant affaibli, que ses spirituels sensitifs entrèrent en rêverie, et après divers propos demanda Madame Claude, sa fille, laquelle lui fut présentée par madame de Tournon, sa gouvernante; puis voulut avoir son épée et une javeline dont il lui souvint lors. Pour lui complaire, lui fut baillé, en lieu de ce, quelque bâton, lequel voulut bailler à Madame Claude, disant que nul autre qu'elle, s'il ne voulait incontinent mourir, y touchât; mais cette dame de Tournon, voulant aider à soutenir celui bâton, y toucha; ce que le roi avisa, et dit qu'elle était morte, puisqu'à ce bâton avait touché. Dont ses médecins et ceux qui autour de lui étaient, pour soutenir son dire

et aider à son imagination, lui dirent qu'il était vrai, et la firent ôter de là et cacher par un temps, et puis ramener devant lui, de quoi s'émerveilla en disant qu'il pensait qu'elle fût pieça morte, laquelle dit, pour toujours lui complaire, qu'il était vrai, et que, après sa mort, avait été en paradis, où Notre-Dame l'avait ressuscitée, laquelle mandait au roi qu'il bût et mangeât, et que tantôt serait guéri; ce qu'il fit, et peu après reposa bien à point, dont ses médecins, qui toute peine prenaient à lui secourir, furent joyeux, et peu à peu, à l'aide de Dieu, le mirent sus; dont tout le peuple du royaume de France rendit grâces à Notre-Seigneur.

§ 14. — IMPRESSION PRODUITE AU DEHORS PAR LA MALADIE DU ROI.

Durant le grand accès de cette ma adie, partout, et mêmement par les pays du roi, furent nouvelles qu'il était mort; dont aucunes des villes de France furent fermées et les châteaux gardés, et en le duché de Milan fait bon guet, et tant que messire Charles d'Amboise, gouverneur dudit pays, fit serrer les gens d'armes et mettre vivres par les places fortes dudit duché de Milan, et pria les seigneurs dudit pays être bons et loyaux envers la couronne de France, sous laquelle seraient tenus en liberté et défendus des ennemis.

§ 15. — MORT DE LA DAME THOMASSINE SPINOLA.

A Gênes pareillement fut dit pour vrai nouvelles de la mort du roi; de quoi les Génois montrèrent par semblant être moult troublés, et pensèrent sur

leur affaire ce qu'ils voulurent; et entre autres, fut une dame génoise, nommée Thomassine Espinolle, dont j'ai parlé ci-devant; laquelle montra bien ici le nœud de l'amour des bonnes femmes indissoluble, et leur constance immobile; car à l'exemple de la bonne Julia, femme de Pompée, qui voyant les habits de son seigneur teints du sang des bêtes ordonnées au sacrifice, le cuidant mort, sans autrement s'en enquérir, creva de deuil; cette dame recommandable, au seul rapport de la première voix, disant : « Le roi est mort! » laissa toute cure mondaine et plaisir humain, pour se retirer en sa chambre de deuil, où répandit un torrent de larmes, et rendit un million de soupirs, disant : « Ores est mort le mien *intendio,* accroît de mon état, support de ma vie et défense de mon honneur; ce qui m'ôte l'envie de plus vivre, et me donne vouloir de finir mes jours. » Ainsi se doulait l'éplorée dame, montrant comment son *intendio* était d'elle bien voulu, et l'amour dont elle lui en voulait, qui était, comme j'ai dit, entre eux honorable et au préjudice de nuls. Ores en fut tant, que la pauvre dame, éprise de deuil et environnée de regrets, fut, par l'accès de mélancolie, conduite jusqu'au lit de la mort, qui, huit jours après ce, par une douleur de la fièvre continue, lui sépara l'âme du corps; dont les Génois en firent funérale fête, et moi, historial récit, tant pour révéler la nouvelleté du cas que pour magnifier le féminin amour.

§ 16. — VOYAGE DE LA REINE.

En ce temps, la reine voyant le roi convalescer et recouvrer santé, et que hors du danger de sa maladie était, s'en alla en son pays de Bretagne, accompa-

gnée des princes et seigneurs de France et des barons et gentilshommes de sondit pays à grand nombre,



Chapelle Saint-Hubert au château d'Amboise,
élevée par Anne de Bretagne.

où tant honorablement fut reçue, que ce fut un merveilleux triomphe. Toutes les villes où elle passait lui

furent tendues et les chemins nettoyés; les seigneurs de l'Eglise et les gentilshommes du pays, avec les marchands et tout le peuple, lui furent au devant et l'accueillirent tous de pouvoir cordial et joyeuse chère. A Nantes et à Rennes, et aux autres principales villes de son pays, se tint l'espace de cinq mois, où presque durant lequel temps tint ses Etats et mit ordre en toutes les affaires de ses terres de Bretagne, et de jour en autre avait nouvelles du roi; lequel était sus et faisait très bonne chère, et ainsi se trouvant allègre, eut envie de s'en aller à Tours, ce qu'il fit, et passa par Amboise, où séjourna quatre jours.

§ 17. — LE ROI ET LA MAISON D'ANGOULÊME. — SES ATTENTIONS POUR LOUISE DE SAVOIE. — ARTHUR GOUFFIER NOMMÉ GOUVERNEUR DU JEUNE DUC FRANÇOIS.

(Jean d'Auton. — Saint-Gelais.)

Là était madame d'Angoulême et monsieur François d'Angoulême, son fils, et Marguerite sa fille, lesquels le roi emmena avec lui à Tours, et les fit loger en son logis de Plessis, où là séjourna par l'espace de deux mois ou environ, en passant le temps à divers débats, l'une fois à voir tirer ses archers, l'autre à regarder chevaucher ses grands chevaux, et l'autre à chasser les sangliers dedans le bois du parc, où monsieur d'Angoulême était toujours quant et lui; tous plaisants déduits et joyeux passe-temps lui furent faits lors, pour toujours le tenir en liesse; chacun lui disait propos nouveaux et étranges nouvelles, et entre autres, lui fut dit, par vrai rapport d'aucuns Génois et autres qui étaient venus de Gênes, comment dame Thomassine Espinolle, dont j'ai écrit ci-dessus, était morte, et ce, pour avoir ouï

dire que le roi était mort, et lui fut compte des regrets qu'elle avait faits et de la manière de sa mort; de quoi le roi fut moult émerveillé et bien marri;

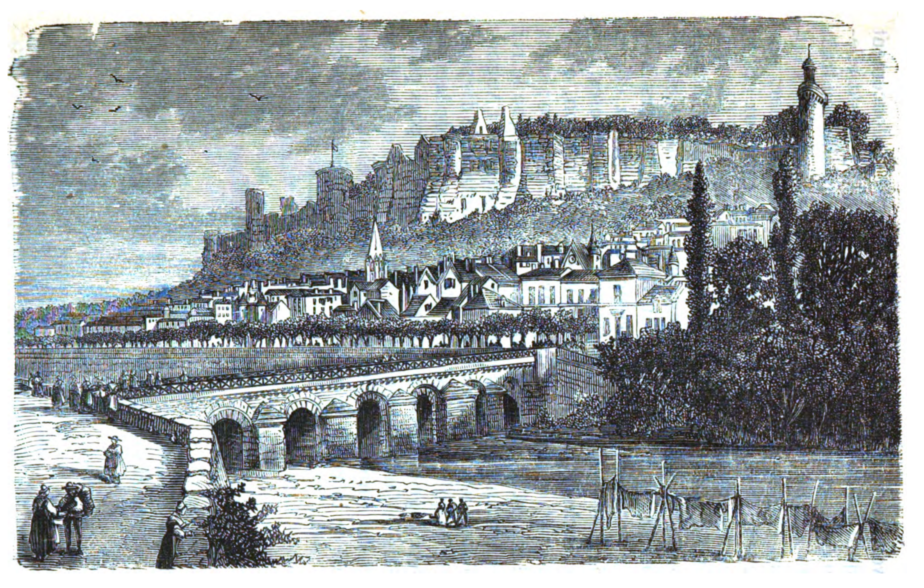


Vue du château de Plessis-lès-Tours.

mais à ce ne put nullement remédier ni autrement satisfaire. (Jean d'Auton.)

Or veux-je venir à parler de la maison d'Angou-

lême dont le seigneur commençait à croître, et était pour l'heure en l'âge d'entre dix et onze ans, plus grand sans comparaison que nul autre de sa sorte et si très beau, et bien conditionné, que c'était plaisir à le voir. Quand le roi fut du tout revenu en sa force, et hors de son mal, il partit de Blois, et s'en vint à Amboise, où il fit bien fort bonne chère et à la dame et au seigneur qu'il y trouva, et fut très aisé de voir sa nourriture tant crue en vertus et en grandeur de corps. Et en estima grandement madame sa mère, de l'avoir si très sagement et vertueusement conduit. Il partit dudit Amboise pour aller à Tours, et se logea au Plessis, et voulut que madame d'Angoulême y allât, et qu'elle menât monseigneur son fils et mademoiselle sa fille. Ce qu'elle fit. Et là tant qu'il y séjourna, pour ce que le jeune seigneur aimait la chasse sur tous les autres déduits, il faisait prendre les bêtes en la forêt de Chinon, et partout ailleurs, pour apporter dedans le parc pour son passe-temps et pour donner désennui à son jeune neveu, qui tant y prenait de plaisir. Et sans faillir, il faisait si très bonne chère et à la mère et aux enfants que plus ne pouvait. Madame d'Angoulême, qui est sage et vertueuse, ainsi que les faits le montrent, ayant bonne connaissance du bien et de l'honneur que lui roi lui a fait, et continue chacun jour de faire, voyant que monseigneur son fils devenait grand, et que celui qui au commencement en avait eu charge, en était hors pour aucunes raisons, lesquelles je me passe de mettre par écrit, supplia le roi que son plaisir fût de mettre à l'entour de mondit seigneur son fils quelque gentilhomme sage et honnête pour le guider et conduire selon son vouloir et intention. Et ledit seigneur qui de douceur passe tous autres, et mêmement envers ceux qui se conduisent et font leur de-



Chinon.

voir comme ils doivent, lui répondit si doucement qu'il fut possible, en lui disant qu'elle y avisât elle-même, et qu'il lui baillerait celui qu'elle voudrait. Et à la fin, quand ledit seigneur y eut pensé, il y mit un chevalier nommé messire Arthus Gouffier, seigneur de Boisy, qui est un très sage, vertueux et bon gentilhomme, qui a été nourri avec le feu roi Charles, et fut au voyage de Naples quant et lui, et depuis en la plupart des voyages qui se sont faits delà les monts, tant avec le roi, au Garillan, qu'ailleurs il s'y est trouvé. Et son expérience montre qu'il a été en de bons lieux, et vu beaucoup de bonnes choses. Il y a environ cinq ans qu'il fut en cette maison, où il n'avait oncques eu auparavant connaissance; mais il s'y est si sagement conduit, que je crois que le roi et la reine s'en contentent, si fait madame d'Angoulême et monseigneur son fils. Et davantage, je dis pour vérité qu'il ne fit oncques déplaisir à aucun de la maison, à prendre du roi plus grand jusqu'au plus petit. Et si a fait pour eux ce qu'il a pu en ce qu'ils l'ont voulu employer. Qui donne à connaître qu'il y a en lui de la vertu et du sens largement. (Saint-Gelais.)

III

L'ALLIANCE ESPAGNOLE
LES ÉTATS DE TOURS ET LA POLITIQUE NATIONALE

(1505-1506)

§ 1. — DÉMÊLÉS AVEC PHILIPPE LE BEAU [1].
(Saint-Gelais. — Jean d'Auton.)

Quelque temps ensuivant, les officiers de l'archiduc, comte de Flandre, firent de grands excès à un sergent royal qui allait pour faire aucuns exploits de justice. Le roi, qui a mieux gardé l'autorité de sa couronne et de sa souveraine justice que ne fit oncques autre devant lui en aucuns temps, incontinent qu'il en fut averti, envoya à monseigneur le comte de Nevers, son cousin germain, devers ledit archiduc, à ce qu'il voulût faire réparer ledit exploit, l'avertissant que s'il ne le faisait, qu'il y donnerait provision telle qu'il appartiendrait. Et en effet, il y besogna si sagement et prudemment, que la réparation en fut faite, ainsi qu'il l'entendait à son grand honneur, et

1. La mort d'Isabelle, survenue le 26 novembre 1504, avait complètement changé la situation de la France dans ses rapports avec l'archiduc nouveau roi de Castille et Ferdinand le Catholique, ennemi de son gendre.

de la justice et de tout le royaume. Car en tel cas qui concerne magnanimité et hautesse, oncques autre prince ne s'y montra plus vertueux. (Saint-Gelais.)

Philippe d'Autriche, archiduc, faisait lors la guerre au duc de Gueldre, parent du roi, et de tout son pouvoir contrariait au vouloir dudit seigneur, et mêmement pour l'évêché de Tournay dont il voulait pourvoir un des seigneurs de son conseil, nommé Charles du Hautbois, et avec ce, faisait prises et surprises sur les droits de la juridiction de Tournay appartenant au domaine de la couronne. Par quoi le roi envoya en ambassade par divers lieux Engilbert, monseigneur comte de Nevers, avec grand nombre de gentilshommes, et bien accompagné de gens de conseil, desquels étaient maître Jean Poncher, évêque de Paris; maître Pierre de Saint-Andrieu, juge-mage de Carcassonne, et maître Jacques Olivier, son avocat en parlement; auxquels ne voulut ledit archiduc donner audience, ni tenir paroles d'amitié, ni faire raison de son tort. De quoi, le roi, averti, délibéra donner secours contre lui au duc de Gueldre, et lui faire réparer par force le méfait que par amitié ne voulait amender. (Jean d'Auton.)

§ 2. — PROPOSITION D'ALLIANCE DE LA PART DU ROI D'ANGLETERRE.

(Jean d'Auton.)

Toutes ces choses résolues, le roi s'en alla de Tours à Amboise, où séjourna cinq jours, et puis tira droit à Blois, où devers lui vint en ambassade, pour le roi d'Angleterre (Henri VIII), un chevalier anglais nommé messire Charles de Sombreset, parent dudit roi d'Angleterre : lequel ambassadeur fut du roi honorable-

ment reçu et festié à souhait et ouï sur ce qu'il voulait dire et demander, qui était que ledit roi d'Angleterre, qui bon pour les Français avait toujours été et était, en voulant de plus en plus fort être, et pour accroître l'alliance et renforcer l'amitié d'entre le roi et lui, demandait avoir en mariage Marguerite d'Angoulême [1], proche parente du roi; et sur ce, bailla, ledit ambassadeur, par articles, l'intention dudit roi d'Angleterre, et tout ce qu'il voulait dire. Le roi vit ces articles et lut de point en point, et iceux mit en conseil pour en avoir l'opinion. Le cas fut débattu à plusieurs fois, et sur ce allégué divers propos et maintes choses, et entre autres, dit que si le roi n'avait aucuns hoirs mâles de sa chair procréée, et que si monseigneur François d'Angoulême, par défaut de ce, succédait à la couronne comme le plus proche et aussi qu'en hoirs mâles défaillît, au moyen du mariage de ladite Marguerite d'Angoulême, sœur dudit monseigneur, pourraient les Anglais, en l'avenir et contre l'ordonnance de la loi salique, quereller, comme par un tel cas ont fait, le royaume de France; ce qui pourrait à telle heure mouvoir guerre qui serait immortelle entre les Français et Anglais, et à la perte de tout le royaume de France. Par quoi fut conclu, à la fin, que celui mariage ne se ferait; dont s'en retourna ledit ambassadeur sans autre chose faire.

§ 3. — SÉJOUR DU ROI A BLOIS.

Le roi s'en était allé lors à une petite place nommée Madon, à deux lieues de Blois, où fit venir la com-

1. C'est la célèbre fille de Louis de Savoie, la sœur de François Ier, la *Marguerite des Marguerites*.

tesse d'Angoulême et ses enfants, lesquels fit loger au Montils-sous-Bois, et là vint aussi la duchesse de Bourbon bien accompagnée. Souvent fut le roi à la chasse des cerfs et des sangliers en la forêt de Blois, qui près de là était, et passa le demeurant de la belle saison audit lieu de Madon, où se trouva toujours en bon point; puis s'en retourna à Blois avec toute sa seigneurie, où tantôt après la reine vint de son voyage de Bretagne, toute ravie de joie de voir le roi prospérer en état et revenir en santé.

§ 4. — FIANÇAILLES DE FERDINAND LE CATHOLIQUE ET DE GERMAINE DE FOIX.

En ce même temps fut traité le mariage du roi Ferrand d'Aragon et de mademoiselle Germaine de Foix, nièce du roi; lequel Ferrand était veuf de dame Isabelle de Castille, morte quelque peu de temps devant ce; et pour conduire le demené de cedit mariage, celui Ferrand, roi d'Aragon, avait envoyé ses ambassadeurs devers le roi, lesquels y besognèrent tellement, que, par le vouloir du roi et l'opinion de son conseil, le mariage fut conclu et accordé, et ladite Germaine de Foix, fiancée et épousée audit roi Ferrand, par procureur, où furent faits divers ébats et joyeux passe-temps, par lequel mariage fut dit et accordé que tous les princes et seigneurs du royaume de Naples, qui lors étaient en cour fuitifs dans leur pays pour avoir tenu pour le roi, seraient remis en leurs terres et seigneuries.

§ 5. — TRAITÉ DE SÉGOVIE (16 octobre 1505)[1].
(Paul Lacroix, *Histoire du* XVI[e] *siècle.*)

Ce traité, comme la plupart de ceux de ce temps-là, prenait pour motif la gloire de Jésus-Christ et l'accroissement de la religion chrétienne. Le Roi Catholique et le Roi Très-Chrétien, ainsi que deux âmes en un seul et même corps, devaient se donner aide et secours l'un l'autre envers et contre tous, pour la défense de leurs Etats et de leurs droits; le roi de France enverrait au besoin mille hommes d'armes à son allié; le roi d'Espagne mille génétaires. En faveur de cette nouvelle confédération, ils renonçaient à toutes les alliances qu'ils avaient conclues antérieurement. Leurs sujets pouvaient aller, séjourner et commercer librement dans les États de l'un et de l'autre; toutes offenses étaient remises à ceux qui avaient suivi le parti de l'un des deux rois contre l'autre; ainsi les princes et seigneurs italiens

1. Le 21 octobre, les villes de Flandre avaient reçu des lettres patentes dans lesquelles l'archiduc déclarait que son intention n'était pas d'entreprendre contre les droits, prééminences et souverainetés du roi; qu'il voulait garder ses hommages et serments de fidélité envers lui; qu'il annulait les mandements à ce contraires, et protestait ne les avoir signés que par force. Philippe d'Autriche crut alors être assuré du roi de France, et pouvoir laisser son pays de par deçà en paix, tandis qu'il irait en Espagne revendiquer son royaume de Castille contre son beau-père.

Celui-ci ne le craignait plus maintenant : son traité de confédération avec Louis XII et de mariage avec Germaine de Foix avait été conclu le 12 octobre, et quatre jours après il l'avait ratifié à Ségovie.

bannis seraient autorisés à revenir dans le royaume de Naples et à jouir des biens qu'ils y possédaient, pourvu qu'ils prêtassent serment de fidélité au Roi Catholique et à la reine son épouse. Le prince de Rosano, Honorat et Alphonse de Saint-Séverin, et tous les prisonniers faits durant les dernières guerres et encore retenus dans les prisons, étaient mis en pleine liberté sans rançon; tous les partisans du Roi Très-Chrétien dans les affaires d'Italie, de quelque condition qu'ils fussent, reprendraient dès lors la possession entière de tous les biens immeubles qu'ils avaient au commencement de la guerre, en 1502, lors même que ces biens eussent été transférés en d'autres mains par donation ou autrement. Le préfet de Rome, François-Marie de la Rovère, neveu du pape, était réintégré dans les domaines qu'on lui avait confisqués comme adhérent du roi de France; le cardinal légat, en vertu de cette paix, redevenait propriétaire de la seigneurie de Sarno et du duché de Gandie, nonobstant toutes aliénations. On restituait aussi à Isabelle, veuve du roi Frédéric, les immeubles qui lui appartenaient avant la guerre, à condition qu'elle et ses enfants feraient leur demeure où il plairait au Roi Catholique. En outre, pour la plus grande sûreté de la paix, le Roi Très-Chrétien, de concert avec les orateurs du Roi Catholique, accordait, dès à présent, le mariage de ce prince avec madame Germaine de Foix, et promettait d'envoyer l'épousée, honorablement accompagnée, vers les frontières d'Espagne le plus tôt que ce mariage pourrait être consommé. Le Roi Catholique concédait en dot à sa femme, pour elle et ses héritiers, la portion du royaume de Sicile, au delà du détroit, à laquelle il avait droit selon l'ancien partage de cette conquête, ainsi que le royaume de Jérusalem ; à défaut d'héritier direct, la

dot de madame Germaine retournerait au Roi Très-Chrétien et à ses successeurs. En récompense des grandes dépenses que le royaume de Naples avait causées au Roi Très-Chrétien, le Roi Catholique était tenu de lui payer une somme d'un million de ducats de bon or et de juste poids, répartie chaque année en paiements égaux dans l'intervalle de dix ans, sous la caution de sûrs répondants à Gênes et Avignon; mais dans le cas où ces répondants viendraient à manquer, le Roi Catholique offrait en garantie tout l'avoir des marchands espagnols qui se trouveraient en France, lors du défaut de paiement. Néanmoins le Roi Très-Chrétien serait forcé de rendre cette somme intégralement, si à la mort de Germaine de Foix les royaumes de Naples et de Jérusalem revenaient à lui ou à ses héritiers. Les deux rois devaient, après la consommation du mariage, faire demander ensemble au Saint-Père une nouvelle investiture de Naples au profit du Roi et de la Reine Catholiques; l'extradition des rebelles était convenue entre les deux parties; le roi d'Angleterre serait nommé conservateur du traité; enfin le Roi Très-Chrétien abandonnait au Catholique la dénomination de roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, avec tous les titres, lettres, chartes et instruments du royaume de Naples.

§ 6. — PHILIPPE LE BEAU SE PRÉPARE A PASSER EN CASTILLE. NAUFRAGE ET SÉJOUR EN ANGLETERRE.

L'archiduc, à qui lors, à cause de sa femme (Jeanne la Folle), fille de la feue reine d'Espagne, appartenait ledit royaume, fit son armée et amas de gens pour aller prendre possession de ces pays d'Espagne, et faire

là son entrée; et premier que partir, prit trêve et abstinence de guerre avec le duc de Gueldre, duquel il avait pris quelques places où mit grosses garnisons et bonnes gardes, et aussi ordonna de ses affaires de son pays de Flandre, et laissa gouverneurs et lieutenants pour lui audit pays, et ce fait, avec grand nombre de Flamands et Allemands, bien garni de finances, se mit sur mer, tirant vers la terre d'Espagne, et par quelque temps, lui et ses gens eurent vent à gré; mais à l'approcher d'Espagne, leur survint une fortune de mer tant impétueuse, que tout son navigage fut soudainement séparé et éparti, les uns d'un côté, les autres d'autre, desquels périrent par naufrage trois navires et grand nombre de galions où noyèrent de trois à quatre mille hommes; et est à savoir que la plupart d'iceux furent par tempête reculés jusqu'à la côte d'Angleterre, où ledit archiduc et ceux qui étaient en son navire cuidèrent tous périller; car leurdit navire fut rompu, et éclaté contre les terres. Si fut ledit archiduc incontinent, avec ceux qui près de lui étaient, secouru par légers brigantins et petites barques, tant qu'à sûreté furent menés en terre ferme; et pour ce que ledit naufrage s'était fait en Angleterre, ledit archiduc fut mené et conduit à Londres, où le roi d'Angleterre était lors, lequel le festia honorablement et le consola au mieux qu'il put de la défortune de sa perte, en le traitant le plus humainement qu'il sut faire; et après que quelque bon espace de temps eut là demeuré, il demanda s'en aller en ses pays, priant le roi d'Angleterre ne le plus détenir, vu les affaires qu'il avait; auquel dit le roi d'Angleterre, que de droit pouvait être son prisonnier, vu que son naufrage avait fait en Angleterre, mais ne le voulait traiter comme prisonnier; ains lui ferait comme à frère et bon ami, en

lui disant : « Vous avez en vos pays Edmond de la Pole, comte de Suffolk, lequel se dit avoir droit à la couronne d'Angleterre, et veut quereller mes pays. De quoi je le répute mon mortel ennemi, et lui en veux de toute ma puissance. Par quoi si votre délivrance voulez avoir, avant ce, vous veux prier que celui comte de Suffolk me veuillez mettre entre les mains, et ce fait, aurez non seulement franche délivrance, mais secours de mon pouvoir et aide de mon effort. » L'archiduc voyant que besoin lui était de ainsi le faire, mit ledit de Suffolk entre les mains du roi d'Angleterre, en lui priant de le traiter le plus doucement qu'il pourrait, ce que lui promit de faire. Ainsi fut délivré l'archiduc, lequel étant en Angleterre fit là derechef sa provision pour aller en Espagne, où s'en alla bien accompagné par mer comme devant, et eut le temps doux et la mer tranquille, tant qu'en son royaume d'Espagne fut en bref, et là reçu des seigneurs et gens du pays à grande solennité et joyeuse fête.

§ 7. — PASSAGE DE GERMAINE DE FOIX EN ESPAGNE. L'HIVER DE 1505.

Après la fête de Noël, madame Germaine de Foix, reine d'Aragon, s'en alla de cour pour tirer vers Espagne, accompagnée de grande noblesse de France, et avec elle s'en allèrent les princes et seigneurs du royaume de Naples qui, au moyen de ce mariage, devaient être remis en leurs seigneuries ; auxquels le roi donna force argent et lettres pour bailler au roi d'Aragon, touchant la délivrance de leurs places et possessions. Aussi ordonna le roi que, pour icelle conduire jusqu'en Espagne, l'évêque d'Albi ferait le

voyage avec plusieurs autres, et que par toutes les villes et lieux du royaume de France où elle passerait, ferait entrée et serait reçue comme la personne du roi, ayant grande puissance de donner grâce et rémission et élargir prisonniers; et ainsi s'en alla cette noble princesse, laquelle partit de Tours, entour la fête des Rois, et adressa vers son pays par un temps si très froid à merveille, qu'en plusieurs lieux les arbres gelèrent et mêmement les noyers et les oliviers en Languedoc, les amandiers et les châtaigniers jusqu'à la racine, et les vins dedans les pipes par les caves et celliers; et eût gelé le blé semé en terre, n'eût été la neige qui en plusieurs lieux couvrait les champs de plus de quatre pieds de haut. Les petits oiseaux qui, pour l'empêchement de la neige et par la force du vent et froidure démesurée, ne trouvaient à pâturer, mouraient sur-le-champ, et prenait-on les perdrix et les merles, et d'autres assez à la course par les champs; et outre, ceux qui mal vêtus se mettaient en pays de plaine, étaient tantôt transis et gelés et tant que plusieurs que j'ai vus depuis, en perdirent les doigts des mains et en furent perclus des membres.

§ 8. — LES ÉTATS DE TOURS. — LOUIS XII PÈRE DU PEUPLE.
(Lettres du roi Louis XII, tome I.)

En l'an mil cinq cent et six, le roi et la reine, et madame leur fille, étant au Plessis-lès-Tours, tous les plus grands personnages de ce royaume, tant seigneurs que dames, s'assemblèrent audit lieu. Et y avait gens députés de par tous les pays et bonnes villes de l'obéissance du roi. Et quand ils eurent tous été ensemble, et conféré de la cause pour quoi ils



Statue de Louis XII. (Musée du Louvre.)

s'étaient assemblés, ils supplièrent le roi que son bon plaisir fût leur donner audience, et ouïr la remontrance qu'ils lui voulaient faire pour l'utilité et bien public de tout son royaume.

Le jeudi quatorzième de mai, l'an 1506, le roi de France étant au Plessis-lès-Tours, assis en une grande salle en siège royal à dextre d'un côté de monsieur le légat d'Amboise, du cardinal de Narbonne, du chancelier et grande quantité d'archevêques et évêques; et de l'autre côté de monsieur le duc de Valois, et de tous les princes du sang et autres seigneurs et barons dudit royaume en grand nombre, aussi du premier président de la cour de parlement et plusieurs conseillers, donna audience publique aux députés des États du royaume, lors illec assemblés, lesquels par la bouche d'un docteur de Paris nommé maître Thomas Brico firent remontrer audit seigneur roi en langage français comment ils étaient venus vers lui en toute humilité et révérence pour lui dire aucunes choses concernant grandement le bien de sa personne, l'utilité et profit de son royaume et de toute la chrétienté, à savoir qu'au mois d'avril en l'an passé il avait été moult grièvement malade, dont tous ceux de son royaume avaient été en grand souci, craindant de le perdre, connaissant les grands biens qu'il avait faits en plusieurs choses singulières, à savoir pour la première qu'il avait maintenu son royaume et son peuple en si bonne paix, que par le passé n'avait été en plus grande tranquillité, et tellement qu'ils savaient que les poules portaient le bacinet sur la tête, en façon qu'il n'y avait si hardi de rien prendre sans payer, aussi qu'il avait quitté sur son peuple le quart des tailles, secondement qu'il avait réformé la justice de son royaume et mis bons juges partout et mêmement à la cour de parlement de Paris, et

pour ces causes et autres, qui seraient longues à réciter, il devait être appelé le roi Louis douzième père du peuple, et après ledit Brico et tous ceux desdits États se mirent à genoux, et dit icelui Brico :

§ 9. — REMONTRANCES AU SUJET DU MARIAGE DE MADAME CLAUDE.

« Sire, nous sommes ici venus sous votre bon plaisir pour vous faire une requête pour le général bien de votre royaume, qui est telle que vos très humbles sujets vous supplient qu'il vous plaise de donner madame votre fille unique en mariage à monsieur François ici présent, qui est tout Français », disant outre plusieurs belles paroles qui émurent le roi et les assistants à pleurer.

Ce fait, le roi appela monsieur le légat, le cardinal de Narbonne et monsieur le chancelier, parlèrent un espace ensemble, après se remit chacun en son lieu, et dit ledit chancelier par l'ordonnance du roi à ceux desdits Etats que le roi avait bien ouï et entendu leur requête et remontrance, et que quant aux louanges par eux à lui données, qu'elles venaient de Dieu, que s'il avait bien fait, il désirait encore de mieux faire, et au regard de la requête touchant ledit mariage, qu'il n'en avait jamais ouï parler, que de cette matière il communiquerait avec les princes de son sang pour en avoir leur avis.

Le lundi ensuivant, le roi vint au même lieu où il avait été le jeudi accompagné comme dessus, réservé ceux des États, demanda à monsieur le légat et aux autres leurs opinions sur la requête faite par ceux desdits États, savoir si elle était utile et raisonnable pour lui et son royaume, sur ce fut le premier opi-

nant monsieur l'évêque de Paris après le premier Président dudit Paris et celui de Bordeaux, lesquels parlèrent bien longuement pour mieux ouvrir leurs esprits et l'entendement des autres; tellement que tout d'une voix et opinion s'accordèrent à ce que la requête desdits États était bonne, juste et raisonnable, et par ensemble, supplièrent au roi accorder ledit mariage.

§ 10. — RÉPONSE DU ROI AUX ÉTATS.

Le mardi vint le roi comme dessus audit lieu où furent mandés vers lui lesdits des Etats auxquels par son chancelier il fit dire ce que s'ensuit :

« Messieurs, le roi notre souverain seigneur a parfundement pensé à la requête que lui fîtes jeudi dernier passé, sur quoi il vous fait dire qu'ainsi qu'il a accoutumé de faire en ses affaires, mêmement en ceux qui touchent le bien et l'utilité de son royaume et de ses sujets, lesquels il a fort à cœur, tellement que bien souvent il veille quand les autres dorment, par quoi l'avez justement baptisé père du peuple, et combien qu'il ne se défie point de vous et est bien assuré que vous ne lui devriez faire requête qui ne fût bonne et dûment fondée, toutefois a-t-il bien voulu mander et convoquer tous les princes de son sang, les seigneurs barons et principaux conseillers de son royaume, aussi de la duché de Bretagne pour leur communiquer la requête que vous ensemble lui avez faite pour sur ce avoir leur opinion et conseil, et après ce qu'il a eu leur avis, lui ont remontré par plusieurs raisons évidentes pour le bien et utilité de son royaume, ses pays et sujets, et de toute la chrétienté, qu'il consente et accorde que le mariage de

Madame Claude de France, sa fille unique, et de monsieur le duc de Valois se fasse, non seulement lui ont donné ce conseil, mais lui ont d'un commun accord requis et prié de consentir audit mariage comme vous autres.

« Et pour ce que le roi notre souverain seigneur a toujours désiré sur toutes choses le bien et utilité de sesdits royaume et sujets, et de faire chose qui soit agréable à Dieu et à la chrétienté, après mûre délibération, s'est libéralement condescendu et condescend à votredite demande et requête, et veut que le mariage se fasse de Madame Claude sa fille et de monsieur de Valois ici présent, et afin que connaissiez que le roi notre souverain seigneur ne veut longuement différer la chose, il veut et ordonne que les fiançailles de madite dame sa fille et de mondit sieur de Valois se fassent jeudi prochain, venant pour après qu'ils seront en leur âge consommer ledit mariage.

« Et combien que par ci-devant a été pourparler du mariage de madite dame Claude avec autre. Toutefois il n'y a eu chose traitée qui puisse nuire ou empêcher ledit mariage, car il n'y a eu que paroles.

« Et pour ce que nous sommes tous mortels, et qu'il n'y a chose plus certaine que la mort, ni plus incertaine que l'heure d'icelle, le roi notre souverain seigneur veut que si le cas advenait qu'il allât de vie à trépas sans avoir lignée masculine, que vous promettiez et juriez, et faites promettre et jurer par les habitants des cités et villes dont vous êtes envoyés, selon la forme qui vous sera baillée par écrit, de faire accomplir et conformer ledit mariage, et obéirez et tiendrez, ledit cas advenant, mondit sieur de Valois, votre vrai roi, prince et souverain seigneur, et que de tout ce enverrez vos lettres et scellés de chacune cité

et ville en dedans la fête de la Madeleine prochain venant, combien que le roi, avec l'aide de Dieu, a bon espoir de tant vivre qu'il fera consommer ledit mariage, et verra les enfants de ses enfants. »

Après ce que mondit sieur le chancelier eut fini son propos, ledit docteur Brico, pour lesdits États, commença à dire :

« *Domine magnificasti gentem et multiplicasti lætitiam,* » et autres plusieurs allégations de la sainte Écriture, disant : « *Vox populi, vox Dei, hæc est dies quam fecit Dominus et quam expectavimus et venimus in eâ,* » et après, ceux desdits États se mirent à genoux, et aussi ledit docteur, et dit : « Sire, nous vous remercions très humblement de la part de tous vos sujets de l'accord qu'il vous a plu leur faire, nous prions Dieu qu'il vous veuille longuement laisser vivre en bonne prospérité et santé, la reine, madame votre fille, monsieur de Valois, et messieurs de votre sang, et quant à vous envoyer les lettres et scellés qu'il vous a plu nous ordonner, toutes les cités et villes, par lesquelles nous sommes envoyés, sont et seront prêtes à vous obéir, car il n'y a ville ni cité qui n'ait un fouet à trois cordons, le premier cordon est le cœur de vos sujets qui vous aiment parfaitement; le second cordon est force; car tous en général et particulier sont délibérés de mettre corps et biens en danger pour vous; le troisième cordon est muniments de prières et oraisons que vos sujets font tous les jours pour votre bonne santé et prospérité, disant : Vive, vive le roi! et après son règne lui doint Dieu le royaume de paradis. »

Après ce que ledit docteur eut parlé, monsieur le chancelier alla parler au roi, puis retourna en sa place; et dit en souriant ces paroles auxdits des États : « Messieurs, le roi connaît de plus en plus

l'amour et l'affection que ses bons sujets ont à lui, et vous fait dire que s'il vous a été bon roi avec l'aide de Dieu, il se parforcera de vous faire de bien en mieux, et vous donnera à connaître par effet tant en



Sceau de Louis XII.

général qu'en particulier, et pour ce que le roi sait que vous, messieurs, qui êtes ici présents, êtes les principaux du conseil des villes et cités qui vous ont envoyés devers lui, et que votre absence pourrait porter préjudice à la chose publique, à cause des affaires qui surviennent de jour à autre, il vous

donne congé de vous en retourner, et est d'avis que seulement demeure un de chacune desdites villes, pour lui dire les affaires d'icelle si aucunes en ont, à quoi le roi leur fera bonne et brève expédition. » Lors se leva ledit chancelier et prit un livre des saints Evangiles, sur lequel tous ceux desdits États jurèrent d'entretenir ce qui dessus est dit, et de faire ratifier par lesdites cités et villes.

§ 11. — FIANÇAILLES DE MADAME CLAUDE ET DE FRANÇOIS D'ANGOULÊME.

(Jean d'Auton. — Saint-Gelais.)

Le jeudi vingt-unième dudit mois de mai, le roi et la reine vinrent en la salle qui était richement parée, et tôt après y fut apportée Madame Claude, laquelle le sieur infante de Foix portait sur son bras.

Et avec eux vinrent le duc de Valois et tous les princes et barons, aussi madame de Bourbon, d'Angoulème et les autres princesses, et tant de suite de dames et demoiselles qu'il semblait que le royaume de feminie y fût arrivé.

Lors monsieur le chancelier lut certains articles de traité de mariage contenant en substance que si le roi avait lignée masculine, ledit mariage consommé, donnait audit sieur duc de Valois, et à ladite dame, pour son dot, les comtés d'Ast et de Blois, les seigneuries de Soissons et de Coucy, et la reine en ce cas donne à ladite dame Claude cent mille écus, et au cas que le roi n'eût lignée masculine, et que celui qui serait roi voulût recouvrer lesdits comtés et seigneuries, serait tenu de donner pour récompense

audit sieur duc de Valois et à ladite dame vingt mille francs de rente en titre de duchés.

Après furent faites et solennisées les fiançailles de mondit sieur de Valois et de madite dame Claude, et les fiança monsieur le légat.

Depuis lesdites fiançailles, le roi a fait passer à montres et en armes les gentilshommes de sa maison qui fut le lundi ensuivant, et durant ce jour et toute la semaine ont été faites joutes et tournois où le roi pour les voir était à cheval sur un grand coursier, soi montrant le plus joyeux du monde.

D'autre part, le roi a pris le serment des princes et barons de son royaume et pareillement de ceux de Bretagne dont iceux et chacun par soi a baillé ses lettres et scellés en la forme qui s'ensuit :

« Nous, etc., promettons et jurons sur nos fois et honneurs et sur les saints Évangiles de Dieu pour ce par nous corporellement touchées, que nous ferons et procurerons par effet de tout notre pouvoir, jusqu'à y exposer corps et biens, que le mariage de Madame Claude de France et de monsieur le duc de Valois, lequel il a plu au roi par le commun avis, accord et consentement de nous et de tous les autres princes de son sang, ceux de son conseil, et les principaux seigneurs, barons, cités et bonnes villes du royaume, consentir, conclure et accorder, se fera, accomplira et conformera incontinent qu'iceux sieur et dame seront en âge pour accomplir et consommer ledit mariage, et pour ce faire, n'épargnerons corps ni biens, mais les y exposerons comme dit est, et si le roi, que Dieu veuille, va de vie à trépas, sans laisser enfants mâles, nous tiendrons et réputerons mondit sieur de Valois pour notre roi et souverain seigneur, et comme tel lui obéirons; en témoin de ce nous avons signé ces présentes de notre main, et à

icelles fait mettre le scel armoyé de nos armes, à Tours, le vingt-unième de mai quinze cent six. » (Jean d'Auton.)

Entre toutes les choses dignes d'estime que le roi a faites depuis le commencement de son règne, la façon comment il procéda au fait de ce mariage est grandement digne de mémoire. Car pour obtempérer aux humbles requêtes de ses loyaux sujets, ayant considération à l'utilité du bien public, sans avoir regard ni crainte d'aucuns auxquels il en pourrait déplaire, comme prince magnanime, et tout plein de grande et haute entreprise, il en usa ainsi qu'il lui plut, et qu'il lui sembla bon. Et si était pour l'heure l'archiduc reçu en Castille comme roi, et tel le nommait-on, et avait passé en y allant par Angleterre, et fait alliance aux Anglais, au préjudice du roi et de son royaume, qui était pour récompense des bons tours, honneurs et bonnes chères qu'il avait eu en France. Mais de tout cela notre vertueux prince ne tint compte et ne laissa de parachever ce qu'il avait entrepris, qui fut un fait honorable et grandement louable. Et s'il eût attendu quatre ou cinq mois après, durant lequel temps l'archiduc mourut, on eût pu dire que s'il eût vécu, le mariage ne se fût pas fait. Mais lui vivant en sa plus grande gloire et triomphe, le roi le fit, et s'il l'en avertit par les ambassadeurs, si fit-il beaucoup d'autres princes.

Au temps de ces fiançailles de ces deux très nobles personnages, les montres des deux cents gentilshommes de la maison se firent, qui furent si très belles, et magnifiques, que tous ensemble et chacun à part soi ressemblaient à rois ou à grands princes. Et si je voulais déchiffrer la façon de leurs accoutrements, ce serait trop grande peine à mon entendement. Il y eut pareillement de belles joutes,

qui durèrent plusieurs et divers jours. Monseigneur de Ravel, de la maison d'Amboise, et frère de monseigneur le grand maître, était l'entrepreneur. Et des tenants, messeigneurs de Bourbon, de Foix et de Vendôme y joutèrent et tournoyèrent, et tant d'autres gentilshommes, que j'aurais trop de peine à les nommer tous. Ils y firent chacun leur loyal devoir, tellement que nul n'en doit être blâmé. Et à la vérité dire, il y a longtemps qu'il ne se fit en France une si belle assemblée, et aussi la cause pour quoi c'était le valait bien. Et quand la fête eut assez duré, tous prirent congé du roi et de la reine. Et premier madame de Bourbon, et la duchesse sa fille, madame d'Alençon et ses filles, mesdames de Taillebourg, Vendôme, de Nevers et de Dunois, de la Trémouille et la princesse sa fille. Et je nomme les dames premier que les seigneurs, pour ce qu'elles avaient le gouvernement et administration de leurs maisons, et tenaient leurs enfants en tutèle, lesquels s'en allèrent avec leurs mères. Et ainsi se départit cette belle compagnie, excepté madame d'Angoulême, et monseigneur son fils, et mademoiselle sa fille, qui demeurèrent en cour. (Saint-Gelais.)

§ 12. — LES AFFAIRES GÉNÉRALES DE L'EUROPE AU MILIEU DE L'ANNÉE 1506.

(Lettres de Louis XII, tome I.)

Les nouvelles en France sont et continuent toujours que le roi d'Aragon s'en va à Naples, et que le légat en France lui fait conseiller son allée par le roi de France, et aussi que ledit légat a son intelligence avec ledit roi d'Aragon, lequel lui a promis de faire

tout son effort par ses amis les cardinaux de le faire Pape, et bientôt va l'indisposition de celui qui l'est.

Comme a été ci-devant averti le roi de Castille, il ne serait besoin pour rien pour le bien et profit du roi des Romains et du roi de Castille, et pour le bien de leurs royaumes et seigneuries que ledit légat fût pape comme mieux entendant que nuls autres.

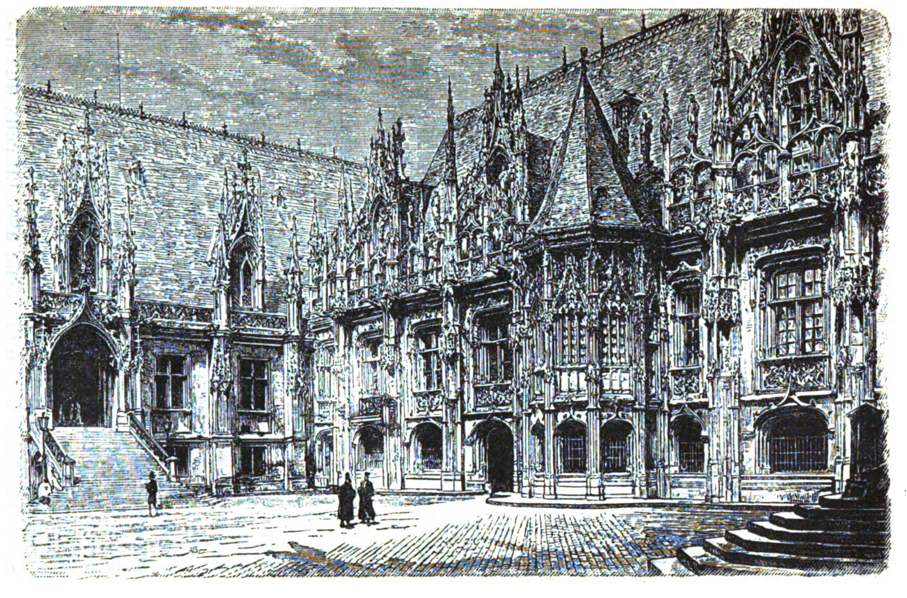
Le roi de France est empiré de la disposition de sa personne et sont ses médecins perplexes de son inconvénient et n'en espèrent la plus longueur de sa vie que vers le mois de janvier au plus fort aller.

La reine garde toujours la chambre là où il est et a donné le bout au général de Beaune, et elle gouverne le roi très fort; le légat s'en est allé chez lui à Rouen pour deux mois et a laissé l'évêque de Paris, monsieur du Bouchaige et le secrétaire Robertet, qui font toutes les dépêches en son absence.

L'on tient que l'appointement se traite fort entre le roi d'Angleterre et madame Marguerite [1], et que le roi des Romains et le roi de Castille suivent fort cette matière pour la mettre à fin, mais que ladite madame Marguerite dissimule fort pour obtempérer aux rois susdits, disant que par trois fois ils ont contracté d'elle dont elle s'en est mal trouvée.

L'on dit aussi que l'amiral de Graville est fort empressé au parlement de Paris, et que le procureur du roi lui met sus qu'il a grandement abusé de son office et qu'il a pillé le royaume de France d'une terriblement grande quantité des deniers, et se sont trouvées lettres qu'il écrivait au parrain du roi de France, et lettres dudit parrain lui faisant réponse, au moyen desquelles lettres furent chassés dix-sept

1. Fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne.



Palais de justice de Rouen, élevé par Louis XII pour l'Echiquier de Normandie.

conseillers du parlement de Paris, dont s'ensuivit le mal de la mort de feu Monsr. de Nemours.

L'on tient qu'au quartier d'Allemagne se dresse quelque grosse armée où le roi de France sera contraint de faire un gros effort de gens d'armes et autre chose pour garder le duché de Milan.

Le roi de France a envoyé en Angleterre devers le roi et est arrivée l'ambassade qu'il y avait envoyée, et a fait rapport au roi de France que le roi d'Angleterre louait fort le mariage de Monsr. d'Angoulême et de Madame Claude, toutefois qu'il semblait audit roi d'Angleterre que si la déclaration en eût encore un peu différée, qu'il eût été pour le meilleur, et que de son côté, il a toujours délibéré de bien vivre avec le roi de France, lequel a été bien aise et fort content de ladite réponse, aussi a été la reine de France, laquelle prive d'elle et fait la meilleure chère qu'elle peut à madame d'Angoulême, pour l'entretenir, aussi fait le roi de France et ladite reine à Monsr. d'Angoulême pour mieux contenter tout.

L'amiral est cuidé aller prendre possession du gouvernement à Paris, mais le parlement lui a présenté les lettres susdites qu'il avait autrefois écrites au parrain du roi de France, pour faire chasser les dix-sept conseillers, et met-on sus davantage qu'il fit juger feu Monsr. de Nemours pour avoir son bien, car lesdites lettres en portent quelque mention, et davantage est chargé de quelques autres mauvaises choses, tellement que l'arrêt lui a été donné par la ville de Paris, et dit-on qu'il eût eu plus mauvais arrêt, ce n'eût été son grand âge, cette matière se tient pour secrète.

Le roi d'Aragon a mandé au roi de France qu'il s'en va à Naples, et qu'il mène avec lui ceux que ledit roi de France lui a envoyés, et qu'il devait partir,

après sa réponse ouïe dans dix ou douze jours, et que s'il se voulait aller embarquer à nul port en son royaume, a mandé partout qu'il fût servi et obéi comme sa personne.

Monsr. de Saint-Malo a été mandé venir en cour de France, pour s'en aller à Rome et y faire long séjour, et dit-on que c'est pour aider à conduire par l'avis du roi d'Aragon, que le légat soit pape après celui-ci, peut-on penser que ledit de Saint-Malo n'y va pour néant.

L'on tient aussi pour vrai, comme toujours ici a été remontré au roi, que le duc de Gueldre s'efforce de faire le pis qu'il peut contre le roi de Castille, et le roi de France lui a baillé quatre cents lances et un certain nombre de gens de pied.

L'on tient aussi pour vrai que la reine de Hongrie [1] est accouchée d'un fils mâle, et dit-on encore en la cour de France que le roi des Romains n'en est pas content.

§ 13. — LA MORT DE PHILIPPE LE BEAU (25 septembre 1506). (Jean d'Auton.)

Le roi de Castille, étant lors en ses pays d'Espagne, fut averti du mariage de Madame Claude, fille du roi, avec François d'Orléans, comte d'Angoulême, laquelle pensait être pour son fils; dont autrefois par ci-devant avait été paroles. Par quoi se malcontenta, disant qu'autrefois promesses avaient été faites de Madame Claude et de son fils; à quoi il s'attendait. Toutefois ne sut autre chose que faire sur ce, si n'est user de menaces, et dire que tous ses amis et alliés

1. Anne de Candale.

lui faudront, ou en France fera telle guerre, que maints, qui de ceux ne peuvent mais, le compareront chèrement; et dès lors prit alliances et confédérations à tous ceux qu'il put savoir être ennemis couverts du roi; car nul pour lors était déclaré ennemi de France; et, en outre, voulut animer les autres à son pouvoir, et tant fit, que le roi des Romains, son père, toutes les Espagnes et Angleterre (comme se disait) avec les Vénitiens suivant les plus forts, et grande partie des Itales, se tinrent de son parti contre le roi. Dont soi voyant de lui moult puissant, et de tant d'alliances fortifié, se déclara ennemi du roi, qui délibéra de sa part obvier à tous ces dangers, avec l'aide souveraine, disant qu'il mettra sus telle armée, que ce sera pour devoir rabattre les coups à tous ses ennemis. Or advint que le roi des Romains, comme prêt de tout temps de faire aux Français quelque alarme, voulut mettre sus grosse armée, pour courir sur le duché de Milan; le roi de Castille, faire aussi une autre armée en Espagne pour vouloir descendre en Languedoc et en Guyenne; et les autres confédérés, chacun en son quartier, mettre sus grosse puissance, pour ennuyer le roi et assaillir son royaume de France. De quoi ne se mut le roi que bien à point, ains tint conseil sur son affaire, et envoya par ses pays faire mettre sus tant de gens, que le nombre et le pouvoir d'iceux lui semblaient devoir suffire à garder sa terre et chasser ses ennemis, et en outre, fit renforcer de gens d'armes son duché de Milan, disant que si le roi des Romains commence par ce côté, et que lui-même ira en personne, pour lui couper le chemin et empêcher le passage.

Or était le royaume de France menacé de toutes parts, et le roi, en propos délibéré de bien le défendre, et dépendre grand trésor à l'affaire dont en

avait plus que prince de chrétienté : ce qui tenait moult ses ennemis en crainte; car il avait gent et argent, ce qui, après l'aide de Dieu et le cœur des amis, fait obtenir les victoires, faire les conquêtes, et entretenir les royaumes. Combien qu'amas de pécune soit, à tout prince libéral, détestable, si est-elle à toute affaire, secourable.

Or advint, en déduisant le moyen de ses menées, comme il plut à Dieu qui des royaumes dispose, que le roi de Castille, étant en son pays d'Espagne, fut soudainement atteint de si griève maladie, que malgré le remède des médecins, en moins de huit jours, fut mort; dont tous ses alliés baissèrent le nez et firent silence, si que de tous points leur entreprise fut abattue et anéantie. Dont le roi demeura en son entier, et paisible en son royaume de France.

§ 14. — LOUIS XII ET LES ENFANTS DE PHILIPPE LE BEAU.

(Lettre de Louis XII aux officiers flamands de la cour du feu roi de Castille.)

Très chers et bien-amés, nous avons présentement été averti par Courteville du trépas de feu notre bon frère le roi de Castille, qui nous a été une très dure nouvelle; toutefois, puisque la chose est ainsi advenue, il se faut conformer au vouloir de Dieu, et faut que vous tous ses bons serviteurs vous montrez sages et bien servir mes cousins, ses enfants, et de notre côté, nous trouverez très enclins à vous y aider en toutes choses que connaîtrons que par vous et autres leurs bons serviteurs sera avisé être à leur bien et honneur, en donnant à connaître à chacun qu'ainsi que nous avons aimé le père que n'aimons point moins les enfants; nous en avons averti le seigneur

de Chièvre, qui est demeuré son lieutenant par deçà, afin que de si aucune chose y a en quoi il ait besoin de notre aide, qu'il nous le fasse savoir, pour nous y employer de très bon cœur, et si nous avons écrit à nos cousins, le duc de Gueldre et seigneur de Sedan [1], pour faire cesser la guerre, connaissant clairement que les affaires de nosdits cousins ne requièrent point la guerre.

Et au regard d'entre vous, tant en général qu'en particulier, si en vous retournant, vous voulez passer par mon royaume, et revenir devers vous, nous vous ferons bien recueillir et traiter, et si vous ferons bonne chère et vous aiderons de très bon cœur, comme dit est, à dresser les affaires de nosdits cousins; donné à Vierzon le deuxième jour d'octobre, ainsi signé Louis, et par le secrétaire Robertet, et au dos était écrit : « A nos très chers et bien-amés les comtes de Nassau, sire de Wille, et de Roes, nos cousins, et Srs. de Veyre et Claude de Bonnardt, grand écuyer. »

§ 15. — LETTRE DE CONDOLÉANCE DE GEORGE, CARDINAL D'AMBOISE, A MARGUERITE D'AUTRICHE, SUR LA MORT DE SON FRÈRE PHILIPPE, ROI DE CASTILLE.

(Lettres de Louis XII, t. I.)

Madame, je me recommande humblement à votre bonne grâce.

Madame, j'ai reçu les lettres qu'il vous a plu m'écrire et ouï ce qui vous a plu demander par Monsr. Daloyn [2], présent porteur, vous merciant bien

1. Robert de la Marck, seigneur de Sedan.
2. On croit que c'est Hallewin.

fort, madame, de ce que me faites cet honneur me faire savoir de vos nouvelles. Et au regard de ce qu'il a plu à Dieu prendre le roi, votre frère, je vous promets, madame, qu'il a très fort déplu au roi, mon maître, toutefois il faut et vous et lui vous conformer à la volonté de notre seigneur, et au demeurant de ce que touchera votre affaire, et celui de messeigneurs vos neveux, je vous promets, madame, que ledit seigneur en fera comme pour ses propres enfants, comme ledit Aloyn vous dira plus amplement, et de ma part, ainsi je vous promets faire, priant Dieu, madame, qu'il vous donne bonne et longue vie. Ecrit à Bourges, le treizième octobre.

§ 16. — MARGUERITE D'AUTRICHE, DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE SAVOIE, REMERCIE LE ROI LOUIS XII.

Monsieur, très humblement à votre bonne grâce me recommande.

Monsieur, j'ai, par votre président Villeneuve, reçu vos bonnes et gracieuses lettres, et ouï ce que de votre part il m'a dit et présenté dont ne vous saurais assez humblement remercier, mêmement le bon vouloir qu'avez à messieurs mes neveux et à moi, auquel, monsieur, vous supplie vouloir continuer et avoir toujours mesdits sieurs mes neveux, leurs pays et affaires et moi en bonne et singulière recommandation, ce que m'assure ferez volontiers en suivant le contenu de vosdites lettres, et s'il y a chose en quoi vous puisse faire service de tout mon pouvoir le ferai, aidant notre Seigneur, auquel je prie, monsieur, vous donner très bonne vie et longue. Écrit à Bourg, ce vingt-cinquième d'octobre.

IV

LA CONQUÊTE DE GÊNES
LE ROI DE FRANCE A MILAN

(1507)

§ 1. — RÉVOLTE DE BOLOGNE CONTRE LE PAPE.
(Saint-Gelais.)

En ces mêmes jours ou devant, ou peu après, le pape entreprit de faire la guerre à ceux de Bologne pour recouvrer ladite cité, qui est du patrimoine de Saint-Pierre, et envoya prier le roi qu'il lui plût être aidable, et le secourir en cette affaire. Lequel, comme fils aîné de l'Église, et le très chrétien des princes, en obtempérant à la requête de notre Saint-Père, lui envoya monseigneur le grand maître, son lieutenant général en Italie, avec cinq cents hommes d'armes, et assez d'autres gens de guerre, et de l'artillerie, lesquels mirent le siège d'un des côtés de ladite ville. Et quand messire Jehan de Bentivole vit de tels voisins près de lui, il traita avec eux. Et finalement par le moyen, crainte et doute des Français, ledit Bentivole et les Boulonais se rendirent à monseigneur le grand maître, qui les remit et bailla entre les mains de mondit Saint-Père. Et d'autant en est-il

tenu au roi, et de beaucoup d'autres choses plus grandes qu'il a faites pour lui depuis. En quoi il n'a épargné sa personne, ses gens ni son argent. Et n'y a point de doute que par les armes le pape n'eût jamais subjugué ceux de Bologne.

§ 2. — RÉVOLUTION A GÊNES [1].

En cette saison, semblablement ceux de Gènes se mutinèrent, le peuple contre les nobles, et le peuple maigre contre les gras, firent des exploits et outrages merveilleux. A quoi le roi mit peine d'y pourvoir

1. « Le roi d'Aragon, veuf par le trépas d'Isabelle, sa femme, prit, l'année même, la nièce du roi de France, Germaine de Foix, qui fut emmenée en grand triomphe en Espagne, et la vint querir le comte de Fuentes et un évêque jacobin. Depuis qu'elle fut en Espagne, elle a bien rendu aux Français les honneurs qu'elle avait reçus du pays, car jamais ne fut vue de tous ceux qui depuis l'ont connue, une plus mauvaise Française.

« Je ne veux pas dire que tous vrais chrétiens ne sont pas sujets de l'Église et qu'ils n'y doivent obéir, mais je ne dis pas aussi que tous les ministres d'icelle soient gens de bien : et de ce je puis bailler exemple assez ample du pape Jules deuxième, qui, pour récompense des bons services que le roi Louis lui avait rendus de le faire mettre, je ne sais pas bien à quel titre, dedans Bologne, pour commencer à chasser les Français d'Italie, par subtils et sinistres moyens, fit révolter les Génois et mutiner le populaire contre les nobles, lesquels ils chassèrent tous hors de la ville, et élurent entre eux un duc, appelé Paul de Novi, homme de travail et du métier de teinturier.

« Un gentilhomme génois, nommé messire Jean-Louis de Flisco, qui était fort bon Français, le seigneur de

et y envoya plusieurs fois, en leur montrant l'inconvénient où ils se mettaient. Toutefois, cela n'y fit rien et s'assemblèrent quinze ou vingt mille hommes, criant *Populo, Populo!* et firent de terribles excès. Et en ce changement, allèrent mettre le siège devant Monaco, et y menèrent grand nombre d'artillerie, et continuèrent ledit siège trois ou quatre mois. Et quelque chose qu'on leur sût remontrer, ne se voulaient départir de leur folle entreprise. Et en l'an mil cinq cent et sept, le troisième jour d'avril, le roi partit de Grenoble, pour aller rabattre l'orgueil des Génois, là où il n'avait pu pourvoir par douceur ni gracieuses remontrances. Et arriva à Suse le onzième jour dudit mois là où le duc Charles de Savoie

Las, qui tenait le Châtelet, et plusieurs autres avertirent le roi de France. Et parce que le sage prince, qui avait assez d'expérience en telles affaires, voyait bien que si cela n'était bientôt rhabillé, il en pourrait sortir de gros inconvénients, il délibéra de passer les monts avec bonne et grosse puissance, ce qu'il fit en grande diligence, car pour beaucoup de raisons la matière le requérait. Le bon Chevalier était alors à Lyon, malade de sa fièvre quarte que, sans la perdre, il a gardée sept ans et davantage. Il avait en un bras un gros inconvénient d'un coup de pique qu'autrefois il avait eu, et en avait été si mal pansé qu'un ulcère lui en était demeuré qui n'était pas encore du tout bien guéri. Au retour du royaume de Naples, le roi son maître l'avait retenu pour un de ses écuyers d'écurie, attendant qu'il y eût quelque compagnie de gens d'armes vacante pour l'en pourvoir. Il en pensa en soi-même que, néanmoins qu'il ne fût bien sain, ce lui tournerait en grande lâcheté, s'il ne suivait son prince, et ne regardant à nul inconvénient, il se délibéra de marcher avec lui. En deux ou trois jours il eut donné ordre à ses affaires, et se mit au passage des montagnes, comme les autres. » (Le Loyal Serviteur.)

et monseigneur de Genève, son frère, vinrent au devant de lui, très bien accompagnés. Et durant tout ce voyage furent toujours avec ledit seigneur messeigneurs de Bourbon, de Lorraine et de Vendôme. Et monseigneur d'Alençon vint jusqu'à Ast, où il demeura malade, et quant à monseigneur le comte de Foix, il n'arriva jusqu'à ce qu'on fût à Gênes. Quand le roi fut arrivé à Ast, qui était le lieu ordonné pour assembler toute son armée, ainsi qu'il y séjournait, il ouït nouvelles comment ceux de Gênes, lesquels auparavant s'étaient retirés du siège de Monaco, avaient fait un duc d'un teinturier de soies. Lequel, combien qu'il fût de cette vocation, et non noble, ni de vertus ni de sang, avait bien eu l'audace d'entreprendre ce titre sur la prééminence, autorité et seigneurie d'un si très grand prince que le roi. Lequel, quand il le sut, n'en fit aucun compte, pensant de brief y pourvoir ainsi qu'il fit.

§ 3. — LE ROI SE FAIT LA MAIN POUR LA GUERRE.
(Jean d'Auton.)

En Ast se reposait le roi lors, et lui un jour, se sentant délibéré, dit qu'il se voulait essayer en son harnois, et chevaucher un des coursiers de son écurie, pour s'en aider à la bataille, laquelle chacun espérait. Et comme ce jour, je fusse entré en sa chambre pour lui vouloir bailler quelque peu d'écrit joyeux que j'avais en la main, je le trouvai en pourpoint, avec peu de gens et messire Galéas de Saint-Séverin, son grand écuyer, aussi en pourpoint, lequel lui chaussait ses solerets [1] et harnois de jambes, avec les cuis-

1. Armure de fer pour les pieds; espèce de souliers de fer.

sots. Ce fait, demanda la cuirasse, et premier que la vouloir prendre, dit aussi messire Galéas : « Je la veux voir premièrement sur vous, car mon harnois vous est presque tout fait. » Après que ledit écuyer fut armé de ladite cuirasse, le roi la regarda de tous côtés, et la trouva bien faite, disant : « Je cuide qu'elle me sera bonne et bien aisée. » Et fit désarmer celui écuyer, puis se fit armer de sadite cuirasse et de toutes les autres pièces ; et essaya dessus son harnois une saye d'orfèvrerie moult riche, et tout autour semé d'écriteaux où était écrit en lettres romaines : « *Nescis quid vesper vehat* » ; c'est-à-dire : « Tu ne sais quelle chose la fin porte », ou : « Tu ne sais la fin à quoi je tends ».

Après la lecture de cette ballade, le roi transmit querir un coursier bai nommé Baigracieux, lequel fit amener dedans un préau fermé, derrière son logis ; et lui, armé de toutes pièces, monta légèrement dessus, sans aide ; et là, commença à faire faire carrière, courses et grands sauts à sondit cheval, qui était si très à main à la bouche et à l'éperon, qu'il en faisait tout à son plaisir : à la fois lui donnait une vite course, et à l'arrêt, le tour, et les quatre pieds à mont ; et à la fois le grand saut et la ruade, avec le trot court sous bride, et les tours que cheval pouvait faire. Aussi était le roi qui le maniait, si très adroit et tant bien à cheval, que, pour saut ou ruade que fît son cheval, on n'eût ouï sur lui pièce de harnois branler. Somme, tant tourmenta sondit cheval qu'il le mit tout en eau, puis mit pied à terre et s'en alla boire et désarmer.

§ 4. — MARCHE DE L'ARMÉE ROYALE SUR GÊNES.
(Saint-Gelais.)

Et quand il eut eu avis avec ceux de son conseil, tant capitaines qu'autres, il ordonna de la façon comment on marcherait sur le pays des Génois, pour ce que c'est un pays fort étrange et âpre, pour les hautes montagnes qui y sont. Et il avisa si très sagement, et par si bonne conduite, que le tout se porta bien. Monseigneur le grand maître alla par un quartier et devant, avec grand nombre de gens d'armes d'artillerie, et les Suisses, dont le roi avait sept ou huit milles de paye. Et le roi allait par un autre côté, pour ce qu'il est impossible qu'une si grande armée sût aller ensemble en si divers chemins. L'ordre était si très bien mis aux vivres, qu'on n'en eut oncques faute durant le voyage, mais en avait-on largement, et en abondance. Quand monseigneur le grand maître et ceux de sa charge furent arrivés en un village nommé Bourg, ils surent comme ceux de Gênes avaient fait plusieurs bastillons sur le haut des montagnes, et entre autres, il y en avait un grand et fort, et bien remparé; il délibéra de l'aller assaillir, ce qui était nécessité de faire ou demeurer là [1]. Et ordonna certain nombre de

1. « Tant et si diligemment chemina l'armée qu'elle s'approcha de la ville de Gênes, dont les habitants furent fort étonnés, car ils espéraient en peu de jours avoir gros secours du pape et de la Romagne, mêmement de sept ou huit mille hommes qu'on appelle en Italie Bresignels, qui sont les meilleurs gens de pied qui soient en Italie et fort hardis à la guerre. Néanmoins ils faisaient toujours leur devoir, et mêmement au haut de la mon-

gens d'armes et de Suisses pour aller des premiers. Ce que les Suisses ne voulaient accorder aucunement et disaient qu'ils n'étaient venus que pour combattre en la plaine, et non pour gravir les montagnes, combien qu'au quartier où ils sont y en ait plus que nulle part ailleurs; mais c'était leur excuse. Et je crois fermement qu'on tient bien de leur nation autant de compte qu'ils valent. Et me souvient qu'on n'en avait eu oncques connaissance en France. Et le premier qui en fut cause ce fut Philippe, monseigneur de Savoie, qui depuis a été duc, qui en amena douze cents du temps du roi Louis pour le voyage de Roussillon.

tagne par laquelle il convenait aux Français de passer pour aller à la ville, ils avaient fait et construit une forte redoute à merveille, garnie de bonnes gens et d'artillerie, qui donna cause d'ébahissement à toute l'armée : par quoi le roi fit assembler les capitaines, savoir ce qu'il était de faire. Plusieurs furent de diverses opinions : les uns disaient que par là l'armée pourrait se mettre en hasard, et que sur le haut il pourrait y avoir grosse puissance qu'on ne pouvait voir qui les pourrait repousser, si on y allait faibles, et faire recevoir une honte; d'autres disaient que ce n'était que canaille, et qu'ils ne tiendraient point. Le roi regarda le bon Chevalier, auquel il dit : « Bayard, que vous en semble? — Sur « ma foi, Sire, dit-il, je ne vous en saurais encore que « dire; il faut aller voir ce qu'ils font là-haut; et pour ma « part, s'il vous plaît m'en donner congé, devant qu'il « soit une heure, si je ne suis mort ou pris, vous en « saurez des nouvelles. — Et je vous en prie, dit le « roi, car vous vous entendez assez en de telles affaires. » (Le Loyal Serviteur.)

§ 5. — PRISE DES FORTIFICATIONS AVANCÉES DE GÊNES.

Et à brief parler il fallut que les gentilshommes fissent la première pointe, et mêmement monseigneur de la Palice, monseigneur de Barbasan et son frère Saint-Amadour, et plusieurs autres gentilshommes et pensionnaires de la maison du roi jusqu'au nombre de cinquante ou soixante, firent cette avance si très gaillardement, qu'ils en sont dignes d'estime et de louange [1]. Car l'entreprise était fort dange-

1. « Le bon Chevalier ne tarda guère que, avec plusieurs de ses amis et compagnons, comme le vicomte de Rodez, le capitaine Maugiron, le seigneur de Beaudiner, le bâtard de Luppé, et plusieurs autres, jusques au nombre de cent ou cent vingt, entre lesquels étaient deux nobles seigneurs de la maison de Foix, les seigneurs de Barbazan et d'Esparros, enfants du seigneur de Lautrec, il ne fît sonner l'alarme; et ses compagnons tous assemblés, il commença le beau premier à gravir cette montagne. Quand on le vit devant, il y en eut assez qui le suivirent et travaillèrent fort, avant qu'ils fussent parvenus jusques en haut où ils prirent un peu d'haleine, puis marchèrent droit à la redoute, où en chemin ils trouvèrent forte résistance, et y eut âpre combat; mais enfin les Génois tournèrent le dos, où après voulaient courir les Français, mais le bon Chevalier s'écria : « Non, messeigneurs, allons droit à la redoute; « possible est qu'il y a encore des gens dedans qui nous « pourraient enclore; il faut voir ce qu'il y a. » A ce conseil se tint chacun, et ils y marchèrent. Ainsi qu'il avait dit il advint; car dedans il y avait deux ou trois cents hommes qui se mirent en défense assez rude pour le commencement, mais enfin déguerpirent du fort, fuyant comme foudre au bas de la montagne pour gagner leur ville. Ainsi fut prise la redoute, et depuis ne firent les

reuse et le lieu quasi impossible d'y pouvoir aller. Monseigneur de la Palice y fut blessé en la gorge d'un trait. Si fut pareillement monseigneur de Lautrec en la cuisse. Et à la vérité parler nuls gentilshommes ne pouvaient plus vaillamment montrer la vertu de leur cœur, que ceux qui étaient en cette affaire. Car ils surent moyen de si hardiment commencer la chose qu'elle vint à bonne fin. Mondit seigneur le grand maître fit tant par dons et prières, que mille ou douze cents Suisses, quand ils virent que ces nobles hommes avaient fait l'essai des plus dangereux passages, les suivirent. Aussi firent plusieurs aventuriers. Et y fut besogné si vertueusement que le haut de la montagne fut gagné. Et quand les Génois virent cela, comme gens faillis de cœur et dépourvus d'ordre et de conduite, ils abandonnèrent leur grande bataille. Car ils n'eussent jamais pensé ni imaginé que par humaine puissance on eût su venir par où les Français y vinrent. Et en ces mêmes lieux, ils avaient autrefois défait le duc de Milan avec trente ou quarante mille combattants. Et y en eut quelque nombre de tué à la chasse et se mirent nos gens dedans le lieu qu'ils avaient abandonné, et furent mises les enseignes des capitaines qui y étaient.

§ 6. — PRÉPARATIFS DE COMBAT EN AVANT DE GÊNES. LE ROI COMMANDE EN PERSONNE.

Monseigneur le grand maître passa outre vers Saint-Pierre-d'Arène, où le roi arriva bientôt ensuivant. Car il le suivait de bien près. Et environ

Génois beau fait, mais se rendirent à la merci du roi, qui y entra et fit par les habitants payer la dépense de son armée. » (Le Loyal Serviteur.)



L'armée française devant le bastillon de Gênes.
(Bibl. nat., ms. nº 5091.)

quatre heures après midi, ainsi que le roi soupait, vint une alarme grande, et c'étaient ceux de Gênes, qui étaient saillis vingt-cinq ou trente mille hommes et avaient beaucoup d'enseignes. Et étaient partis de leur ville, pour donner la bataille comme ils disaient et en faisaient bien la contenance. Car ils donnaient à connaître qu'ils voulaient descendre sur la grève. Le roi, qui durant ce voyage avait enduré de grandes peines, et mêmement ce jour, avait toujours été en armes, quand il vit l'affaire, quelque peine qu'il eût souffert auparavant, se fit armer de toutes pièces, et l'armet en la tête, monta sur un beau et puissant coursier, montrant une contenance si assurée que c'était un confort à tous ses sujets. Et à la vérité, il n'y en avait aucun en la compagnie, de quelque état qu'il fût, qu'il fît si bon voir. Il donnait ordre partout où il fallait en envoyant gens par tous les lieux où il était requis, et faisait en toutes choses si bien son office, qu'il n'est prince au monde qu'il l'eût su mieux faire. Et tellement que par sa prudence, vaillance, hardiesse et bonne conduite les Génois furent reboutés et déconfits. Et s'il y eut eu sur le haut de la montagne deux mille Français, aucun des fuyants n'eût su trouver façon de gagner la ville. Ils saillirent par deux jours et toujours furent reboutés, et à la dernière fois ils trouvèrent les portes fermées et furent contraints de s'enfuir aux bois et par les montagnes. Notre bon prince se travailla grandement à parfournir cette entreprise. Car aucun autre n'y prit oncques plus de peine qu'il fit. Mais il a le cœur assis en si bon lieu que jamais au besoin ne lui saurait faillir. Et à l'heure qu'on pense qu'il ne puisse endurer le travail, il a en lui une vertu et vigueur naturelle qui fait ébahir plusieurs gens, et assez souvent on en a vu l'expérience.

§ 7. — CAPITULATION DE GÊNES.

Les habitants de la ville de Gênes après cette déconfiture furent bien troublés et à bonne cause. Car ils voyaient qu'ils avaient devant eux un si très puissant prince, tant grandement accompagné, et qu'ils avaient si largement offensé, et par le dedans ils étaient en guerres civiles et intestines les uns contre les autres. Car les méchants qui avaient accoutumé de vivre de pillage eussent été contents que la guerre eût duré. Mais les gens de bien et sages qui considéraient l'inconvénient qui en pouvait advenir et le danger là où ils étaient firent tant qu'ils furent les maîtres et la plupart des mutins vidèrent. Et incontinent envoyèrent une ambassade de devers le roi pour le supplier qu'il eût pitié et merci d'eux, disant que les maux qui étaient advenus n'avaient pas été perpétrés ni commis par leur conseil ni avis, mais leur en avait très grandement déplu. Ils furent ébahis de voir le roi en si bon état qu'il était, car ils ne le cuidaient pas. Ils s'ébahirent pareillement de voir sa puissance si grande. Car en l'ost y avait quinze ou seize cents hommes d'armes sans les seigneurs pensionnaires et autres gens de bien en grand nombre et vingt et deux mille hommes de pied et encore de l'artillerie sans nombre. La connaissance de cela leur abaissa bien leur orgueil. Toutefois pour ce premier jour, ils s'en retournèrent pour tels qu'ils étaient venus. Et dirent à leurs citoyens les choses telles qu'ils les avaient vues qui leur donna au cœur si très grand ébahissement qu'il n'y en eut aucun si échauffé de guerroyer, qui ne se refroidît, et requéraient et désiraient la paix de toute leur puissance. Puis ils revinrent pour la seconde fois devers le roi et

furent ouïs, et le traité fait qui fut tel qu'ils se rendraient les corps et biens, la cité et la ville, le tout à la volonté du roi pour en disposer et faire selon son bon plaisir et vouloir. Et ainsi par force d'armes fut conquise la très puissante et superbe cité de Gênes environ le commencement du mois de mai l'an mil cinq cent et sept par le très chrétien et invincible prince Louis, douzième de ce nom, par la grâce de Dieu roi de France, qui fut à lui une très grande et glorieuse victoire et digne de perpétuelle mémoire. Car oncques autre prince que lui ne la subjugua. Et est quasi une chose incroyable et comme impossible de la pouvoir prendre, vu la situation du lieu où elle est assise, et la force qu'ont les maisons et habitations par le dedans. Il y eut un empereur nommé Henry qui y tint le siège par longtemps sans rien y conquérir, fors qu'ils lui promirent en appointement, faisant de mettre son nom en écrit en leur monnaie, ce qu'ils firent depuis.

§ 8. — EFFET PRODUIT EN ITALIE PAR LA PRISE DE GÊNES.
(Jean d'Auton.)

Voyant le roi que tout allait à son vouloir, reçut lesdits Génois à sa volonté; de quoi sur-le-champ en voulut avertir François de Clermont, cardinal de Narbonne, lequel était, devers le pape à Rome, orateur pour ledit seigneur, et lui écrivit lettres contenant ladite composition : lesquelles montra ledit cardinal de Narbonne à notre Saint Père le Pape, qui pâlit tout le visage, en lisant lesdites lettres, et dit : « Je ne le crois pas! » Plusieurs Romains et autres avaient fait gageures et misailles[1] à plusieurs, disant

1. Paris, gageures.

que le roi ne prendrait point Gênes, ou que de six mois n'y entrerait. Pareillement, ledit cardinal de Narbonne transmit lesdites lettres du roi à Naples, au seigneur de la Guiche, qui là était pour le roi devers le roi d'Aragon; qui aussi les montra audit roi d'Aragon, lequel aussi ne le cuidait point croire; et, dit Gonsales, en branlant la tête : « Il n'est possible, à mon avis, que, en si peu de temps, une si forte ville, comme est Gênes, fût sitôt rendue! » et est à croire que plusieurs eussent bien voulu qu'elle n'eût été prise par les Français.

§ 9. — ENTRÉE DU ROI DANS GÊNES.
(Saint-Gelais.)

Le roi entra en ladite cité naguère si très orgueilleuse, et par lui très abaissée et humiliée, avec toute la puissance telle qu'il lui plut. Et le faisait beau voir, en l'accoutrement qu'il avait, si faisait-il toute de sa compagnie. Et s'en alla loger à son palais. Et ne voulut pas que les gens de pied entrassent en la ville, pour garder qu'elle ne fût pillée. Et commit aux portes des capitaines avec les gens d'armes, pour garder du pillage. Et qui eût vu la contenance des habitants, il eût bien dit qu'ils étaient mis à la raison. Car par les carrefours on ne voyait que gibets, qui les ébahissaient fort. Puis il fut commandé que tous apportassent leurs harnois, artillerie et autres bâtons en certain lieu qui leur fut ordonné. Et le tout fut incontinent accompli. Car la peur était si grande en leurs cœurs, qu'ils ne savaient quelle contenance tenir. Et huit ou dix jours ensuivants, en la grande cour dudit palais, fut fait un échafaud, où l'on montait par degrés, lequel était tout tendu

de belle et riche tapisserie, et au milieu y avait une chaire haut élevée, et certains bancs à l'environ, pour seoir les seigneurs ainsi qu'il appartenait à chacun selon son degré. Le roi descendit de sa chambre, pour venir audit échafaud, accompagné de monseigneur le légat et de plusieurs autres cardinaux, des princes de son sang, de ceux de son conseil, et de maints bons et grands personnages, et de tant de gentilshommes, qu'il serait fort difficile à en dire le nombre. Toute cette grande place était pleine de Génois. Et assez près du bas des degrés étaient ceux du conseil de ladite ville qu'ils appellent les anciens et autres officiers et principaux citoyens. Et là par un bien bon clerc firent faire leur très humble remontrance, tendant à fin de pitié et de merci. Ledit orateur se fonda en sa proposition sur la harangue que Démosthène fit à Alexandre pour ceux d'Athènes, quand ils se rebellèrent contre lui. Et dit que ce n'est point moindre gloire à un prince de pardonner aux vaincus humiliés, que de vaincre. Il allégua pareillement comment les anciens rois de France, par leur haute noblesse et franchise, avaient accoutumé de pardonner à ceux qui s'étaient forfaits encontre eux, quelque grande rébellion ou offense que ce fût, pourvu que les rebelles s'humiliassent, ainsi que raison le requiert. Puis vint à dire qu'entre tous les rois de France, ses prédécesseurs, il n'y en avait aucun qui fût plus renommé d'être piteux, clément et miséricordieux que lui. Et qu'à cette cause, en l'assemblée qui s'était faite à Tours, il avait eu le nom et titre de père du peuple. Et que sa grande libéralité et franchise avait bien montrées à ceux de Milan, auxquels, nonobstant leur crime et rébellion, il avait par sa libéralité remis et pardonné leur méfait. Il allégua beaucoup d'autres belles

choses servant à ses fins. Et fut sa conclusion telle, qu'étant à genoux, nu-tête, et mains jointes, et tout ce grand nombre de peuple, uns et autres, ils requirent merci et pardon, grâce et miséricorde pour tous les habitants de Gênes. En disant : « Sire roi, ne veuillez mépriser ni refuser les cœurs contrits et humiliés ». Quand ledit harangueur eut remontré l'affaire pour quoi il était là, au mieux de son savoir, le roi appela ceux de son conseil, et puis par l'avocat de Naples, leur fit faire réponse, qui la fit fort bien et en beaux termes. Et n'oublia rien de ce qu'il fallait dire.

La résolution fut telle, que pour les grands et énormes crimes, excès et violences que lesdits Génois avaient commis, tant contre le roi que ses officiers et sujets, ils furent déclarés d'avoir tous commis crime de lèse-majesté, par quoi à bon et juste droit ils avaient confisqués les corps et les biens. Et apporta-t-on tous leurs privilèges, tant de la Case de Saint-Georges qu'autres. Et illec publiquement furent rompus et brûlés, et du tout annulés. Et après, le roi voyant que ce peuple continuait toujours de crier merci et miséricorde, lui qui a accoutumé de laisser la vengeance à Dieu, quand il est au-dessus de ses ennemis, et en puissance de les détruire, comme prince excédant tous autres en toutes vertus, il en eut pitié et leur pardonna. Adonc tout ce grand monde qui là était, et n'attendait que l'exécution et punition de leurs maléfices, oyant cela, se prosternèrent à terre, en louant le Créateur, et criant : « Vive le roi ! » en si très haut cri, et longuement continúé, que le tonnerre eût été grand à l'heure, si on l'eût ouï. Puis leur rendit tous leurs privilèges, et leur en bailla davantage, et donna abolition générale à tous, excepté à soixante-dix-neuf des plus coupables, qui n'y furent point com-

pris. Et à la charge que tous ceux qui étaient absents devaient être de retour dedans certain temps, autrement leurs biens étaient confisqués. Et en cette heure-là même, les anciens, officiers, nobles, ceux du peuple gras et maigre firent tous serments sur les saints Évangiles de Notre-Seigneur et sur le saint Canon, d'être de là en avant de bons et loyaux sujets du roi, et de ses successeurs mâles et femelles, et de le tenir pour leur souverain et naturel seigneur, sans jamais autre reconnaître. Et de ce furent passés lettres et instruments authentiques. Et ils en échappèrent à bon marché, d'être quittes pour une petite amende civile, qui n'était pas suffisante pour défrayer les menus frais qu'avait coûtés l'armée. Et quand il eût plu à notre souverain prince, il était en lui de réduire du tout à néant la ville, et qu'on eût dit ici fut Gênes, mais il fit beaucoup mieux de ne le faire pas. Messire Raoul de Losnay, bailli d'Amiens, y demeura gouverneur, lequel, en la présence du roi, fit le serment d'administrer bonne justice, tant au petit comme au grand. Et depuis, tant qu'il y a demeuré, il s'y est acquitté tellement qu'il en a eu de l'honneur.

§ 10. — AUTRE RÉCIT DE L'ENTRÉE DU ROI DANS GÊNES ET DE LA RÉPRESSION DE LA RÉVOLTE.

(Jean d'Auton.)

Les logis furent marqués, et les quartiers départis par les maréchaux et fourriers desdits logis du roi, et six cents hommes d'armes mis en ladite ville de Gênes. Et ce fait, le jeudi vingt-huitième jour du mois d'avril, en l'an susdit, mil cinq cent et sept, le roi, sur les huit heures du matin, partit de son logis du



Entrée de Louis XII à Gènes. (Bibl. nat., ms. n° 5091,

camp, armé de toutes pièces, vêtu d'un riche saie d'orfèvrerie, l'armet sur la tête, tout empanaché de plumes blanches, monté sur un coursier tout noir, bardé de même accoutrement qu'était son saie; et ainsi, avec tous les gens d'armes à cheval, se mit à chemin, tirant droit à Gênes, où j'avais fait mener son artillerie.

Au devant de lui, jusqu'au bourg de Saint-Pierre-d'Arène, faubourg de Gènes, lui vinrent trente citadins génois, des plus solennels de la ville, lesquels conduisait un nommé messire Galéas Visconte, Milanais, étant à pied avec eux, vêtu d'un saie de drap d'or. Lesquels Génois avaient leurs chefs découverts, et tous robes noires, habillés en deuil, les têtes rases, et bien peineux. Lorsqu'ils arrivèrent en la présence du roi, ils mirent les deux genoux en terre, criant miséricorde. Et ce fait, après avoir été longue pièce à genoux, se levèrent, et là dirent plusieurs choses, en excusant le peuple de la ville de Gênes.

A quoi le roi n'entendit, mais se mit à chemin. Au devant de lui, et les premiers marchèrent les cent Suisses de sa garde, tous armés de leurs hallecrets [1], et empanachés, la hallebarde au poing, lesquels marchèrent en bon ordre : devant eux était leur capitaine à cheval. Après, marchaient Antoine de Lorraine, duc de Calabre, en armes et richement accoutré, et Jean Stuart, duc d'Albanie; après, René de Bretagne, comte de Penthièvre; messire Berault Stuart; Odet de Foix. Puis assez loingnet, marchait Charles, duc de Bourbon, sur un gros coursier bien bardé, et lui armé et richement accoutré, lequel était chef de tous les archers de la garde du roi. Après,

1. Corselets de fer battu qui couvraient toute la poitrine et les épaules.



était le seigneur de Laval, armé et monté à l'avantage. Puis marchaient les quatre cents archers de la garde, tous à pied, armés de leurs brigandines et salades, vêtus de leurs hoquetons. Au derrière d'eux, étaient aussi à pied messire Jacques de Crussol et messire Gabriel de la Châtre, capitaines desdits archers. En après, étaient grand nombre de seigneurs français et italiens, comme François d'Orléans, duc de Longueville; Alphonse d'Este, duc de Ferrare; Francisque de Gonsago, marquis de Mantoue; Jean Guillerme, marquis de Montferrat; le comte de Vendôme, jeune enfant; Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; et messire Robinet de Fremezelles. Après ceux-là, cheminaient les trente Génois que messire Galéas Visconte conduisait. En ensuivant, marchait le grand écuyer; puis, les trompettes, qui sans cesser sonnaient à relais. Le roi marchait après, armé et monté en la manière que j'ai dit. Après lui, avait quatre cardinaux, c'est à savoir : maître Georges, cardinal d'Amboise; maître René, cardinal de Prye; le cardinal d'Albi et le cardinal de Finale. Messire Charles d'Amboise marchait après, monté sur un coursier bai, vêtu, sur son harnois, d'un saie blanc, couvert d'orfèvrerie moult riche, ayant l'épée toute nue au poing, comme capitaine, dompteur et vainqueur desdits Génois, sous la main du roi. Après suivaient messire Louis de Brezé, grand sénéchal de Normandie, et messire Guyon d'Amboise, seigneur de Raoul; et après eux marchaient les deux cents gentilshommes de la maison du roi, desquels ils étaient capitaines. Et puis, grande suite d'hommes d'armes, la lance sur la cuisse, avec leurs archers, et un million de peuple. Ainsi s'en alla le roi passer devant la lanterne nommé la Tour de Codefa, et tirant droit à la ville, passant devant le môle, où

avait huit galères armées, dont les quatre étaient françaises, sous un capitaine français nommé Prégent de Bidoulx, et les autres quatre étaient du roi d'Aragon, desquelles étaient capitaines un Espagnol nommé Miquel Pastour; lesquelles galères, à la passée du roi, tirèrent si horriblement qu'il semblait que tout dût abîmer. Messire Galéas, capitaine du château, fit pareillement, à l'arrivée du roi, tirer toute l'artillerie du château; tant que, tout autour des montagnes, et sur la ville de Gênes, semblait que tout tremblât, car l'un coup n'attendait l'autre, et si y avait telle pièce qui tout ensemble en tirait, d'une traînée, onze ou douze : ce qui pétait gros comme le cul d'enfer. Droit au palais s'en alla descendre, et monta tout armé jusqu'en sa chambre, où là se fit désarmer, en attendant à couvrir.

Tantôt qu'il fut entré en la ville, les Allemands qui le suivaient en queue approchèrent la porte, cuidant illec entrer en armes; ce que ne voulut le roi, doutant qu'ils missent les mains au pillage; de quoi avaient moult grande envie et attente, comme ceux qui pensaient que ladite ville leur dût être abandonnée et butinée aux gens d'armes, ce que ne fut; car pour le mieux fut avisé que le roi, à qui elle était, la devait garder pour lui, et défendre contre tout autre, ce qu'il fit; et pour obvier au vouloir d'iceux Allemands, les portes furent fermées sur eux, et mis gens d'armes à grand nombre, pour les garder, et artillerie dedans le portail embouchée, droit à la venue d'iceux, lesquels furent tout le long du jour en armes, encontre lesdites portes; et là se cuidèrent mutiner, et charger sur les coffres des seigneurs, qui avaient tout leur sommage là dehors. Plusieurs gentilshommes et moi avec eux, arrêtés dedans une maison, près les portes, pour là regarder et enregis-

trer à la passée l'ordre de l'entrée du roi et de ses gens d'armes, comme d'aventure demeurés hors la ville avec cette ennuyeuse compagnie, passâmes ce jour.

La nuit venue, iceux Allemands, et grand nombre d'aventuriers français, s'en retournèrent au lieu où ils avaient tenu leur dernier camp; lesquels, après bien dringuer[1], s'entreprirent de paroles par les chemins, et se battirent bien étroit, tant que d'un côté et d'autre en eut plusieurs de morts et de blessés; et n'eût été que leurs capitaines, à grands coups de hallebarde les départirent, entre eux eût été sanglante besogne exploitée. Toujours étaient en pique; et là où les Français les trouvaient mal apparentés, très mauvaise compagnie leur faisait, et eux de même aux Français. En somme, les plus forts étaient toujours les maîtres des logis, et avantageux; au surplus, et tant étaient iceux Allemands outrecuidés, qu'au regard d'eux estimaient les piétons français à si peu de chose, qu'un d'iceux en cuidait valoir deux. Et à ce propos dirai que, ce même jour, comme iceux Allemands et aucuns Français fussent devant la porte de Gênes, comme j'ai dit, je vis là entrer iceux Allemands, un d'eux n'ayant sur son dos vaillant la valeur de trois sous, lequel, au prendre et départir du vin qui là se vendait, eut question avec un gros jeune varlet français, ayant un pot au poing pour avoir du vin; lequel Allemand, combien qu'il vînt après, voulut être servi le premier, pensant être le plus homme de bien. Le varlet, qui avait soif, dit : « Dea, je suis ici le premier que vous, et premier serai servi, car les premiers vont devant. » Et ce dit, se voulut avancer de faire emplir son pot. Mais l'Alle-

1. Boire, en allem. *trinken*.

mand, qui avait le sien au poing, et la hallebarde en l'autre, mit son bâton contre une muraille près de là, et tout soudain en mauvais français commença à dire : « Ha! velain, velain, appartient-il vous servi premier que moi! » Et ce disant, prit le varlet par le collet et le voulut faire reculer. Mais le varlet fut vert, et se tint ferme; et voyant que l'Allemand le voulait gouspiller, lâche son pot, et happe aussi son homme au collet, et du collet à la perruque, où bien à point se commencèrent à pellauder, et donner l'un à l'autre gros coups de poing sur la tête et par le visage. Là s'assemblèrent grand nombre d'autres Allemands et laquais français, lesquels, voyant ce combat, qui n'était qu'à coups de poing, et à cause de débat de vin, se commencèrent tous à rire, et les laissèrent battre longuement, jusqu'à ce que l'Allemand, qui avait eu un coup de poing sur le nez jusqu'au sang, voulut mettre la main à la hallebarde, et le varlet à l'épée; dont furent départis par leurs compagnons, lesquels, enquis du tort, blâmèrent l'Allemand combien que volontiers eussent eu ensemble, et de léger, question de plus; mais, d'un côté et d'autre, avait grosse bande, par quoi cessèrent et firent boire les deux compagnons ensemble et emplir leurs pots. Ainsi méprisaient, iceux Allemands, les piétons français, disant que, sans le secours de leurs lignes, les gens d'armes à cheval de France n'auraient sûr renfort de leurs piétons, car peu d'ordre tiennent en bataille, facilement sont épartis, et à grand'peine ralliés. Et de vrai, combien que prou de gens de pied soient en France bons combattants, hardis et légers à la guerre, toutefois les Allemands tiennent communément meilleur ordre, et plus malaisés sont à rompre, et mieux duits au rallier, mais tant y a que, au plus des fois, sont difficiles au paie-

ment, souvent rétifs à la besogne, et toujours prompts au pillage.

Pour rentrer en compte, le roi était lors en son palais de Gênes, où là fit loger les seigneurs de son sang, maître Georges, cardinal d'Amboise, et grand nombre des autres seigneurs de France autour de lui; et voulut que tous les quatre cents archers et les cent Allemands de sa garde, avec leurs capitaines, fussent tous logés dedans le palais, qui était moult grand et spacieux, garni de grandes salles, belles galeries, et bonnes chambres et à grand nombre; et aussi fit au dedans de la place dudit palais, monter sept grosses pièces d'artillerie, charger et atetrer droit à la passée et entrées d'icelui, et là dedans faire toutes les nuits le guet à ses gardes.

§ 11. — MÉCONTENTEMENT DU PAPE JULES II.

Le même jour de son entrée, fit dépêcher la poste pour aller à Rome, où écrivit à François de Clermont, cardinal de Narbonne, pour l'avertir de la prise de Gênes et de son entrée; afin que le pape et les Romains qui, de ce ne croyaient rien, en fussent clairement assurés et du tout avertis : ce qui ne fut bien au plaisir du pape; car, sitôt qu'il eut vu les lettres du roi, écrites dedans le palais de Gênes, et su la manière de la prise d'icelle, ledit Père saint (selon le rapport d'aucuns qui lors étaient à Rome) fut trois jours en sa chambre, sans vouloir parler qu'à peu de gens; disant, aucuns, que sa chière le pouvait lors montrer être bon Génois : aussi était-il né de Savone, terre de Gênes. Le double des lettres du roi fut transmis, par ledit cardinal de Narbonne, à Naples, au seigneur de la Guiche, qui là

était ambassadeur pour le roi envers le roi d'Aragon, auquel présenta le double desdites lettres du roi, et dit au capitaine Gonsales Ferrand : « Signor capitaine, ne faites plus de doute que le roi mon maître ne soit dedans Gênes; car voyez ci le double des lettres écrites dedans son palais à Gênes, lesquelles il a envoyées à Rome, à monseigneur le cardinal de Narbonne, signées lesdites lettres de sa propre main. » Lesquelles nouvelles semblèrent étranges audit roi d'Aragon et à Gonsales, tant que, après ce, furent longtemps sans dire mot. Je ne sais si le plaisir qu'ils eurent des bonnes nouvelles, ou l'avancement de la gloire des Français leur imposa silence; mais tant fut, que, après quelque temps, ledit roi d'Aragon dit qu'il était bien joyeux de la victoire du roi, qui, en si peu de temps, avait fait œuvre si grande et chose tant louable.

Les nouvelles furent tantôt publiées par toutes les Itales et les Allemagnes, et autres contrées de la chrétienté, voire jusqu'en Turquie, ce qui sembla chose non ouïe à chacun, et cas de merveilles à tous; vu la soudaineté de la prise et la force du lieu, qui semblait être inexpugnable à tout le monde, et, sans famine, imprenable à jamais; dont plusieurs demeurèrent en erreur de la vérité, et en doute du fait, longtemps après.

§ 12. — EXÉCUTION DE L'AGITATEUR DEMITRI. LA GUILLOTINE A GÊNES.

Dedans les prisons du roi était lors un nommé Demitri Justinian, des plus gros du peuple gras de la ville de Gênes; lequel, comme j'ai dit, avait mu le peuple à sédition et entretenu en sa rébellion

contre le roi, tant que ledit peuple, après la réduction de Gênes, criait contre lui à haute voix, disant : « C'est le traître qui nous a séduits par erreur, commus à guerres civiles, divertis d'obéissance et obstinés à rébellion! » Quoi plus? son procès fut fait, sur lequel fut, par le conseil, conclu et déterminé que, vu sa désobéissance et rébellion, et l'erreur damnable en laquelle avait mis et tenu le peuple de Gênes, il était digne d'encourir peine capitale : à laquelle fut jugé. Dont furent faits les échafauds, et les choses apprêtées pour lui trancher la tête, dedans une belle place, près du môle de Gênes, et dit que le douzième jour dudit mois de mai, vigile de l'Ascension de Notre-Seigneur, serait exécuté. Chacun courut cette part, tant, que depuis huit heures du matin, ladite place et les maisons d'entour furent, jusqu'au soir, toutes pleines de gens du roi et du peuple de la ville, attendant illec la venue de l'heure de ladite dépêche. Mais quand ce fut sur l'heure de vêpres basses, fut dit sur le lieu que ledit Demitri ne serait pour l'heure exécuté : dont aucuns des vilains de Gênes levèrent les épaules, disant en leur langage : « Je savais bien qu'il n'en mourrait point; car il est garni de denare. » Aussi était-il, car lorsqu'il sut que son procès était fait, et lui condamné à mourir, voulut donner au roi quarante mille ducats pour être répité de mort. A quoi ne voulut entendre le roi, disant : « Autre chose n'en sera fait, si n'est ce que justice en a ordonné! » Ce qui fut fait à l'honneur du Seigneur et à la crainte de tous malfaiteurs. Et si pour argent en eût été quitte, comme plusieurs disaient, ce que le roi avisait bien, quelque autre garni de ducats, pensant pour autant en être absous, en cas pareil se fût pu mettre à l'aventure. Mais en advint que le lende-

main, qui fut le propre jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, sur le point de neuf heures du matin fut par un prévôt des maréchaux conduit jusqu'à ladite place, et fait monter sur l'échafaud, où là voulut parler, et dire quelque chose au peuple de Gênes et commencer quelque propos. Mais le prévôt ne lui voulut donner temps de finir son dire. Et voyant celui Demitri qu'il ne serait ouï, jeta un grand soupir à merveilles, en levant les yeux amont, la face toute pâlie et blême, les bras encroisés, se tint coi assez longtemps. Et ce fait, le bourreau lui banda les yeux; puis, de lui-même se mit à genoux, et étendit le cou sur le chappus. Le bourreau prit une corde, à laquelle tenait attaché un gros bloc, à tout une doulouère tranchante, hantée dedans, venant d'amont entre deux poteaux, et tire ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui Génois, tomba entre la tête et les épaules, si que la tête s'en alla d'un côté, et le corps tomba de l'autre. La tête fut mise au bout du fer d'une lance et portée sur le sommet de la tour de la Lanterne, qui est à touchant, et au dedans du môle de Gênes, regardant cette tête droitement sur la ville. Le corps demeura mort sur ledit échafaud, tout le long de ce jour; puis, fut le soir, avec le congé de la justice, de là ôté, et porté enterrer.

Après que lesdites choses furent mises à fin, la ville de Gênes fut de tous points accroisée, les pays circonvoisins épouvantés, les Français tous réjouis, et le roi tout à souhait.

§ 13. — CAPTURE ET EXÉCUTION DU DOGE DE GÊNES, PAUL DE NOVE.

Plusieurs des Génois qui, à la venue du roi, s'étaient absentés et fuis de Gênes, sachant comme, au jour que les autres Génois avaient fait le serment, leur grâce avait été déclarée, s'en retournèrent où ils purent : dont les aucuns furent pris; et entre autres le duc de Gênes, nommé Paul de Nove, lequel s'en était fui en l'île de Corse, cuidant être là bien à sûr. Mais le roi, sachant qu'il était là, avait donné charge à un nommé Prégent de Bidoulx, capitaine de quatre de ses galères, de s'en aller vers ladite île de Corse, et prendre ledit Paul de Nove, s'il le pouvait trouver en lieu pour ce faire. Lequel Prégent, avec deux de ses galères armées, s'en alla vers ladite île le plus couvertement qu'il put. Or, avait celui Prégent connaissance à un des patrons d'aucunes barques de Gênes, son bien familier et ami, qui souvent allait de Gênes en Corse, et de Corse à Gênes, mener vivres et marchandise; auquel parla ledit Prégent et lui découvrit son entreprise : « Signor, le roi m'a donné charge d'une chose, laquelle je vous dirai volontiers, pourvu que me promissez aider en mon affaire et que tenissiez la chose secrète; et, en ce faisant, feriez un bon service au roi, et à moi un singulier plaisir et à vous-même un grand profit : car, si vous m'aidez à parachever mon entreprise, j'en ferai un tel rapport au roi, que toujours serez envers lui pour recommandé. Et en outre, j'ai deux cents écus, tout prêts à vous bailler, si à ce me voulez secourir. » Lorsque ledit Génois ouït parler de deux cents écus, approcha l'oreille en disant : « Signor Prégent, vous savez que je suis

tout au roi et à vous. Et touchant ce que m'avez dit, s'il y a chose en quoi je puisse servir le roi, et à vous faire plaisir, soyez tout sûr, en me tenant promesse, qu'à mon pouvoir, tant sûrement et à secret que faire se pourra, à ce m'emploierai. » Ce dit, ledit Prégent lui dit son intention, et comment il était là, par le commandement du roi, pour vouloir prendre Paul de Nove, qui était dedans l'île de Corse; ce qu'il ne pouvait bonnement faire sans l'aide de quelqu'un, disant : « S'il sait aucunement l'entreprise, il s'absentera, ou mettra en lieu qu'on ne le pourra trouver. — Taisez-vous, dit le patron, si vous me voulez bailler les deux cents écus, je vous le mettrai entre les mains, et pour le moins en lieu où le pourrez prendre sans faillir. » Ce dit, ledit Prégent promit par sa foi bailler les deux cents écus tout incontinent qu'il aurait pris son homme. Tant fut, que ledit patron s'en alla en Corse, où trouva ledit Paul de Nove bien ébahi; et à tant, demanda audit patron, qui venait de Gênes, comment allait du tout. « Non guère bien, dit le patron; car le roi de France est demeuré maître, et a fait bannir plusieurs des nôtres, et trancher la tête à Demitri Justinian; et crois que s'il vous tenait, très mauvaise compagnie vous ferait. Mais vous êtes ici bien sûrement, et crois qu'il cuide que soyez fui en Grèce. » Après plusieurs autres paroles, ledit patron trouva manière de mener ledit Paul de Nove, par manière de passetemps, sur la rive de la marine, où avait plusieurs barques, naux et galères de Gênes, et d'ailleurs, et entre autres, étaient celles de Prégent déguisées, où ledit Prégent était, lequel, sitôt qu'il le vit, et ses gens en si beau gibier, mit hors quelque nombre de ses gens, armés sous leurs mantes, et leur montra ledit Paul de Nove, disant que soudainement le pris-

sent et menassent à bord, où serait prêt de le croquer et mettre en sa galère. Ce qui fut fait, car tout en l'heure, les gens dudit Prégent sortirent comme pour vouloir aller querir eaux douces, ou autres provisions, pour mettre en leurs vaisseaux; et peu à peu approchèrent tellement, qu'ils lui mirent la main sur le collet, et à coup le guidèrent devers Prégent, qui le fit mettre en sa galère, et fit bailler l'argent audit patron qui l'avait fait prendre.

Le duc de Gênes, pauvre vieillard, tout ébahi, commença à pleurer et dire : « Hélas! or, vois-je bien que je suis mort et que, pour la prise de mon corps, ma tête paiera la rançon, combien que je ne l'aie desservi; car, ce que j'ai fait n'a été de mon mouvement, mais pour complaire au vouloir du peuple et obvier à sa fureur, car, si je l'eusse refusé, aussi bien m'eût-il occis. Or, bien fasse de moi le roi ce qui lui plaira! » En faisant ces plaintes et regrets, fut mené à Gênes, et là fait son procès; tellement qu'il fut dit et sententié qu'il devait encourir peine capitale, comme commiseur de crime de lèse-majesté, combien qu'il ne se trouvait point qu'il eût pourchassé le titre et honneur ducal, mais que, par le motif du peuple, il eût été élu duc de Gênes; afin que avec l'autre forfait qu'il avait perpétré, d'avoir entretenu le peuple en sédition et rébellion contre le roi, il fût exemple à tous autres futurs. Après la sentence par la justice donnée, le cinquième jour du mois de juin, dedans la place du palais de Gênes, fut décapité, et partie de ses biens confisquée, et partie laissée à sa femme; laquelle ne fut jamais consentant, ni contente qu'il acceptât ledit office, mais lui avait jours déloué, et défendu à son pouvoir; par quoi le roi voulut que sa maison et la plupart de ses biens lui demeurassent. Laquelle exécution donna crainte

à tous les Génois, et merveilles à plusieurs autres.

§ 14. — CURIOSITÉS DE GÊNES.
(Saint-Gelais.)

Dedans la cité de Gênes, y a deux choses singulières, mêmement en l'église cathédrale, fondée à l'honneur de saint Laurent : à savoir les cendres du précieux corps de saint Jean-Baptiste, et le vaisseau auquel notre Sauveur Jésus-Christ fit la cène, comme l'on dit, qui est beau et riche joyau. Car il n'y a émeraude au monde plus belle, et si est grand comme un bassin. Plusieurs disaient que c'eût été bien fait de l'apporter en France, et le mettre à la sainte Chapelle du Palais, à Paris. Mais notre sage roi ne l'eût en pièce fait, et considère bien le danger en quoi encourent ceux qui font violence à l'Église.

Durant la calamité de ladite cité de Gênes fut accomplie une œuvre de charité par notre bon prince, qui n'est pas à mettre en oubli. Car pour ce que durant qu'il séjournait à Saint-Pierre-d'Arène, les aventuriers et autres de son armée avaient fait beaucoup de dommages, tant audit Saint-Pierre-d'Arène qu'aux faubourgs de la ville à plusieurs maisons de religion, tant hommes que femmes, ainsi qu'à grand'-peine se peut faire autrement en tel cas, ledit seigneur qui veut que Dieu se contente de lui, envoya querir un religieux et un gentilhomme de bien, en qui il se fiait, et en leur compagnie un clerc. Et leur donna charge de secrètement s'enquérir à quoi pouvait monter l'intérêt qu'avaient eu et religieux et religieuses, et autres églises à sa venue. Et le tout fit réparer par argent, dont il leur bailla largement pour ce faire, et si leur donna de quoi vivre quatre

ou cinq mois après. Ce fut un fait tant digne d'être mis par écrit, que je ne voudrais en pièce l'avoir oublié, afin que ceux qui après lui viendront de pareille condition et état qu'il est se mirent en ses bonnes œuvres, et mettent peine de l'ensuivre. Il n'est guère de prince faisant la guerre, qui y procède en si grande police, équité et justice.

Si j'eusse eu le savoir de bien rédiger la façon de cette conquête de Gênes, je l'eusse volontiers fait, mais mon peu de sens me doit tenir pour excuse. Toutefois, je dirai que le roi, mon bon prince et maître, en la subjuguant, gagna plus de réputation par toute l'Italie, voire jusqu'en Turquie, qu'il n'eût fait conquérir deux royaumes connais-je bien. Et davantage il rhabilla toutes les fautes que ses lieutenants avaient faites au royaume de Naples. Il ordonna de faire à la tour de la Lanterne un château de merveilleuse entreprise, lequel a été depuis parachevé.

§ 15. — RETOUR DU ROI A MILAN.

Et quand il eut ordonné de toutes choses, ainsi que bon lui sembla, et séjourné là environ quinze jours, il s'en partit, pour venir à Milan, où il fut recueilli en solennel triomphe. Car, il fut reçu aussi grandement et honorablement que les anciens Romains avaient accoutumé de recevoir leurs princes quand ils revenaient victorieux des provinces qui leur avaient été assignées pour conquérir, tant en chariots triomphants qu'autres magnifiques choses. Car, comme j'ai dit ci-dessus, toute cette nation italienne avait eu merveilleuse admiration de ce que cette cité de Gênes avait été si soudainement et tôt subjuguée et conquise. Durant que le roi séjourna au-

dit Milan, il vint devers lui un légat du pape, nommé le cardinal de Sainte-Praxède, qui lui fit toutes les congratulations que ceux de cette nation-là ont bien accoutumé de faire aux princes qui ont la force entre leurs mains. Et pareillement, ceux de Venise, lesquels, dès Gênes, y avaient envoyé un ambassadeur, envoyèrent derechef là l'un de leurs principaux sénateurs et procureurs de la Seigneurie, qui traita de nouveau avec le roi, en lui offrant, de par toute la communauté de Venise, tout honneur, service et alliance. Et la cause principale était que dès l'heure ils avaient douté que le roi des Romains leur vînt courir sus, ainsi qu'il fit, et ils requéraient l'aide du roi, lequel leur octroya, et leur tint sur certaines conditions qui sur ce furent passées et accordées entre les parties.

§ 16. — LES FÊTES DE MILAN.
(Saint-Gelais. — Jean d'Auton.)

Et durant qu'on séjourna à Milan, le seigneur Galéas de Saint-Séverin y tint un pas, tant à la joute en harnois de guerre, que combattre à l'épée à cheval, et à l'épée à deux mains, à pied, à la hache, à jet de partisanes, à la barrière, à pouls de lance et de pique. Et dura cette entreprise plus de huit jours. Et guère de gens n'ont vu faire de plus belles armes à plaisance que celles-là furent. Car elles étaient assez approchantes de l'outrance. Entre ce voyage le seigneur Jean-Jacques de Trivulce fit un banquet au roi, où il y avait autant de dames avec leurs panaches pour leur éventer le visage, qu'on pourrait voir de plumeaux en une compagnie de mille hommes d'armes. (Saint-Gelais.)

Tandis que les lices et échafauds se faisaient, et qu'on s'apprêtait pour combattre, danses et banquets, et autres joyeux passe-temps se mettaient en avant par la ville de Milan; tant que, pour commencer, un nommé messire Galéas Visconte, grand seigneur à Milan, fit un banquet au roi, où princes et cardinaux, avec un grand nombre de gentilshommes et dames, en triomphal état se trouvèrent, et toutes les gardes du roi. Celui Galéas avait un sien fils, jeune enfant, lequel fit là confirmer au cardinal de Ferrare, archevêque de Milan, et pria le roi que son plaisir fût qu'à son fils voulût donner en la confirmation son nom, ce qu'il fit volontiers, et fut là nommé Louis, et confirmé par ledit cardinal, qui, pour ce faire, prit les habits pontificaux.

Après cetui banquet, qui fut moult grand, le seigneur Jean-Jacques pria le roi que, à un autre banquet qu'il lui voulait faire, fût son plaisir de se trouver; ce que le roi lui promit. Dont ledit seigneur Jean-Jacques, maréchal de France, fit préparer ledit banquet dedans sa maison de Milan, auquel lieu étaient grandes salles tapissées, et galeries, et chambres parées, jardins et lieux propices pour la fête, tables garnies et buffets d'argent à tous côtés.

Et pour en savoir mieux au vrai réciter, le jour dudit banquet, dès l'heure du matin, m'en allai audit lieu, où, entre autres choses, je vis là onze grandes cuisines, pleines de broches, garnies de toutes viandes de volaille et de venaison.

Pour ordonner du service, et dresser les viandes et asseoir les mets, étaient députés à ce huit vingts maîtres d'hôtel, lesquels portaient chacun un bâton bleu, couvert de fleurs de lis d'or. Douze cents serviteurs y avait, pour porter les viandes et servir aux buffets, desquels la plupart étaient en pourpoint de

velours noir : les autres étaient en robe de taffetas et d'autre soie, habillés légèrement, pour diligenter l'affaire.

Pour recevoir les venants et donner lieu au commencement de ladite fête, le seigneur Jean-Jacques fit faire devant sa maison, le long de la rue, une grande salle, de six vingts pas de long, à deux rangs de piliers de verdure, couverte de draps de bleu, tous semés de fleurs de lis d'or et d'étoiles d'or. Tout le long des deux côtés, encontre les tapisseries, commençant à bas, étaient sièges à quatre rangs, en montant comme par degrés, pour là asseoir les seigneurs et autres qui se trouveraient audit banquet. Et au plus haut desdits sièges, en entrant sur main sénestre, était un échafaud pour les ménétriers, qui là furent dès le matin, sonnant sans cesser de leurs instruments, dont y avait trompettes, hautbois, tambourins, violes et autres manières de doux instruments. Au bout de ladite salle, avait un échafaud grand et spacieux, sur lequel fallait monter par six degrés, où dessus avait une chaire parée de drap d'or, laquelle était là mise et ordonnée pour le roi. Dessus celui échafaud, duquel la place était couverte de tapis velu, avait quatre ou cinq cents carreaux, de drap d'or et de velours cramoisi, pour asseoir les dames conviées audit banquet.

Sur les dix heures du matin, la marquise de Vigève, femme du seigneur Jean-Jacques, et la femme de son fils, comtesse de Misoc, avec grand'suite de leurs dames, furent là assises au pied de l'échafaud du roi, pour recevoir et recueillir les autres dames qui viendraient à ce banquet; et comme aucunes d'icelles venaient, ladite marquise de Vigève et la comtesse de Misoc se levaient de leur siège, et les allaient recueillir jusqu'à l'entrée de la porte de la salle, et puis les me-

naient asseoir sur l'échafaud où était la chaire du roi; et ainsi recueillaient par ordre lesdites dames, qui là vinrent à pleins chariots; tant que, en moins de deux heures, furent en ladite salle plus de douze cents dames, toutes vêtues de draps d'or ou de soie, et toutes d'accoutrements neufs et tant riches, qu'elles semblaient être reines ou autres princesses. Les unes portaient robes de drap d'or, mi-partie de velours cramoisi, ou de fin satin de diverses couleurs; et plusieurs y en avait portant robes toutes de drap d'or frisé; les autres, à grand soleil d'or trait, mi-partie de velours et satin cramoisi. Leur coiffure était telle, que tout le front et la chevelure leur paraissait, dont partie pendait derrière entortillée, et l'autre leur couvrait la moitié de la joue, descendant près des épaules, en retournant joindre à l'entortillure de derrière. Leurs robes, en plusieurs endroits, étaient découpées et fendues, par où passait la blanche chemise de fine toile de Hollande : somme, en tous endroits y avait adresse de voie lubrique et enseignes de blandices féminins. Quoi plus? Le seigneur Jean-Jacques avait convié et envoyé querir lesdites dames, mêmement celles de nom, et les plus belles de Milan, de Pavie, d'Ast, de Plaisance, et des autres villes du duché, où avait su trouver femmes de fête et de bonne chère.

Lorsque lesdites dames furent venues et mises en place, instruments sonnèrent à qui mieux mieux. Plusieurs seigneurs et autres prirent siège, en attendant le roi à venir, lequel fut là sur l'heure de midi. Avec lui étaient Charles, duc d'Alençon; Charles, duc de Bourbon; Charles, duc de Savoie; Antoine de Lorraine, duc de Calabre; François d'Orléans, duc de Longueville; Gaston, comte de Foix; le comte de Vendôme; monseigneur Jean d'Albret, seigneur

d'Orval; Guy de Laval, seigneur de Laval; René de Bretagne, comte de Pointièvre; Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; lesquels furent tous du banquet. Aussi furent à cedit banquet, maître Georges, cardinal d'Amboise; le cardinal de Ferrare, le cardinal de Narbonne, le cardinal de Saint-Séverin, le cardinal de Finale, les cardinaux de la Trémoille, d'Albi et de Prye, l'archevêque de Sens, et grand nombre de prélats, les ambassadeurs de Venise, les chambellans et maîtres d'hôtel du roi; et, en somme, toute la cour, avec les seigneurs de Lombardie, et autres, qui là étaient avec lui.

Tantôt que le roi fut là venu et mis en chaire, les danses commencèrent. Mais là y eut si grand'presse que, pour donner place aux dames et autres qui voulaient danser, fallut que le roi même, qui était amont, descendît, pour faire faire place; ce qu'il fit, et prit la hallebarde d'un de ses archers; puis, à tour de bras commença à charger sur ceux qui faisaient la presse, tellement que soudainement la place fut vide et désempêchée, tant que chacun eut lieu pour danser. Charles, duc d'Alençon; Charles, duc de Bourbon; Charles, duc de Savoie; Antoine, duc de Calabre, et les autres princes et seigneurs et gentilshommes de la maison du roi, qui là furent, dansèrent : dont les aucuns donnèrent en marque, portant habillements couverts de fleurs de lis, sur leurs chapeaux grandes plumes perses et jaunes, faites en manière de fleurs de lis; les autres, en habits de cordeliers, et les autres en diverses manières et étranges habillements. Quoi plus? les dames dansèrent à relais, les unes après les autres, toute la journée, jusque sur le vêpre, que tables furent couvertes et le banquet tout prêt.

Puis, le roi avec toute la noblesse s'en alla souper. Là dedans étaient salles, chambres, cabinets, garde-

robes et galeries, ordonnées : les unes pour le roi, les autres pour les princes et ambassades, les autres pour les cardinaux et les autres prélats de l'Église, les autres pour les chambellans et maîtres d'hôtel de chez le roi, les autres pour les généraux et trésoriers, les autres pour les gentilshommes, les autres pour les archers, les autres pour les Allemands de la garde, et les autres pour les valets et serviteurs des seigneurs qui là étaient : lesquels furent tous servis de viandes exquises et de divers mets, avec très bons vins et de toutes sortes, sans ce qu'il y eut fait service, tant de cuisine que de buffet, que tout en vaisselle d'argent, toutes les pièces marquées aux armes du seigneur Jean-Jacques, ce qui était un grand triomphe et merveilleuse richesse. Les dames conviées au banquet furent toutes mises ensemble, le marquis de Mantoue seul avec elles, si n'est que chacune avait son écuyer, pour trancher et servir à table.

Après souper, le roi et les princes, avec tout plein de seigneurs et gentilshommes, furent voir les dames, où là devisèrent de plusieurs choses joyeuses et plaisantes. Et ce fait, chacun prit congé ; puis, le roi s'en alla à son logis, et la compagnie se départit.

Pour toujours donner divers passe-temps au roi et réjouir les dames, chacun des seigneurs s'efforçait de faire nouvelles choses : dont après que le banquet du seigneur Jean-Jacques fut fait, messire Charles d'Amboise, deux jours ensuivant, fit un autre banquet au roi et à toute sa suite, auquel, en lieu de danses, fit faire un bastion, que lui-même avec autres de sa bande voulut tenir contre tous venants. Lequel bastion fit faire en un jardin, tout près de son logis de Milan, et celui fossoyer tout autour, et fermer de gros bois debout mis en terre, et au-devant, tout à l'environ fortifié de planchon à gros clous et chevilles bien

attachées; aux deux coins du front de devant, avait fait faire deux tours défensables, où pouvaient être en chacune d'icelles vingt-cinq ou trente hommes armés, pour défendre lesdites tours : le devant et les côtés, avec lesdites tours de celui bastion, étaient de six pieds de hauteur; et contre le derrière, avait un haut échafaud pour asseoir les juges du combat.

Le jour du banquet venu, après que ledit messire Charles d'Amboise eut fait publier ledit combat, de sa bande furent Francisque de Gonsago, marquis de Mantoue, Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; le comte de Pointièvre, le seigneur de Laval, messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, messire Guyon d'Amboise, seigneur de Ravel; messire Germain de Bonneval, messire Mery de Rochechouart; messire Jean de Bessey, Louis de Jaulys, seigneur de Mommor, avec plusieurs autres, jusqu'au nombre de cent hommes d'armes, choisis entre les gentilshommes de la bande du seigneur de Ravel, et par les compagnies : lesquels se trouvèrent dedans le bastion, tous en armes, au jour ordonné, et si avaient, pour défendre leur fort, gros bâtons embourrés et l'épée tranchant sans pointe; et avec ce avaient de grandes perches fourchées, pour repousser ceux d'en bas, qui s'efforceraient pour monter par échelles ou sur ponts. Et avaient là dedans larges tonneaux, tous pleins d'eau, et force éclissoires et artillerie à papier. Messire Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, avec les cent gentilshommes de sa bande, était des assaillants; aussi était messire Robert Stuart, avec ses cent hommes d'armes écossais, et messire Mercure, capitaine des Albanais, et autres, jusque au nombre de quatre cents hommes d'armes : lesquels, sur le point de quatre heures après midi, apportèrent contre ledit bastion ponts

et échelles, à tous côtés, et amenèrent grand nombre de prisonniers, pour combler les fossés.

Le roi était au logis de messire Charles d'Amboise, avec les seigneurs de sa suite, et grande compagnie de dames, attendant l'heure de l'assaut dudit bastion; et pendant ce, le roi commanda apporter le souper. Et ainsi que le premier service se faisait, les trompettes du bastion et des assaillants sonnèrent à l'étendard et à l'assaut. Ce fait, sans plus attendre, le roi se leva de table, et toutes les dames, en laissant le souper, pour courir voir assaillir et défendre ledit bastion, et le roi ainsi levé, avec les gentilshommes et dames qui là étaient, s'en alla où était le bruit. Ainsi demeurèrent tables couvertes de viandes, et buffets garnis de vaisselle d'argent et de bons vins à foison : là étaient plusieurs mordants, qui, dès le matin jusqu'à cette heure, avaient été léans, pour seulement vouloir voir le combat, dont aucuns avaient bon appétit; et eux voyant que chacun avait laissé le souper, prirent leurs places, et se mirent à dépêcher viandes, si à point, qu'en un moment ne demeura que les nappes déchargées et vaisselle vide; puis, se torchèrent le bec et coururent au bastion, qui fut assailli moult rudement et défendu à toute force. Premièrement assaillirent une tour, nommée la tour d'Auvergne; et là, à grands coups de bâtons embourrés, et à taille d'épée, d'un côté et d'autre longuement se battirent, et tant, que les bâtons embourrés furent tous rompus et coupés, dont grandes fourches, grosses perches et leviers furent mis en besogne. Messire Louis de Brézé, voyant que sans échelles ne feraient rien, les fit dresser et combler les fossés : là se mirent gens d'armes à monter de toutes parts, et ceux du dedans, à tout leurs fourches et leviers, les repoussèrent

contre-bas, en leur jetant grands seaux d'eau et cercles attachés l'un à l'autre, et coups à toutes mains sur eux, lesquels assaillaient à grand effort, mais à la longue furent moult foulés et battus de ceux d'amont, qui grand avantage avaient. Toutefois, lorsqu'ils levaient leur visière, pour regarder à bas, pour prendre haleine, ceux d'en bas leur jetaient grandes pellées de terre mouillée contre le visage; et à coups de perches rompues et gros bouts de bois, leur donnaient là où ils les pouvaient trouver au découvert, tant que plusieurs en blessèrent. Et ainsi se commencèrent à piquer, tant que le bout de leurs épées s'approchèrent contre les gorges : et est à penser que, s'ils se fussent pu joindre, que mortellement se fussent battus. Messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, qui était à l'autre tour, voyant ceux d'en bas fouler, et eux revancher à outrance, leur manda que s'ils voulaient aller assaillir la tour qu'il gardait, que lui et ses gens ne la défendraient qu'à coups de bâtons embourrés : lesquels ne voulurent, mais n'entendaient qu'à charger ceux qui les avaient repoussés. Là étaient les capitaines d'en bas tous ennoircis et barbouillés de fange, pour l'eau que ceux d'amont jetaient dedans les fossés : messire Mercure, qui était à bas, avec aucuns de ses Albanais, tous armés à blanc, s'essaya maintes fois de monter; mais, par ceux de dessus, fut toujours rué bas, et tant battu de coups de bâton, qu'il ne savait à qui le dire, mais il soutint moult grand faix. Les gentilshommes de la bande de messire Louis de Brézé étaient toujours à l'assaut, qu'à coups de perches chargeaient ceux de dessus, tellement que plusieurs de leurs épées et bâtons firent voler des mains à bas. Messire Robert Stuart ne désempara jamais le pied du bastion, où là donna et reçut maint pesant

coup. Les Ecossais de sa bande s'y portèrent très à point, et maintes fois s'essayèrent de monter : mais toujours ceux de dessus les repoussaient. Là soutinrent plus de deux heures l'assaut, et tant, que d'un côté et d'autre, le roi leur commanda reprendre haleine. Qui lors eut du vin, mit le nez à la bouteille.

Et puis derechef fut sonné un autre assaut, où fut apporté un pont sur roues, de la hauteur dudit bastion, et à force de gens approché contre ledit bastion prêt à combattre main à main, où dessus montèrent vingt hommes d'armes, des gentilshommes de la bande de messire Louis de Brézé, et des Ecossais de messire Robert Stuart, lesquels marchèrent jusque sur le bord du pont, et commencèrent à combattre main à main, à coups d'épée. Et là fut un Ecossais, qui mit le pied sur le bord du bastion, cuidant entrer. Mais ceux du dedans, à gros leviers et longues perches, les repoussèrent et chargèrent sur eux et sur leur pont, tellement que, pour le faix de ceux qui étaient dessus, et les coups que ceux du dedans donnaient, la moitié de celui pont tomba par terre, et ceux qui étaient sur cette part, lesquels au choir s'affolèrent. Sur l'autre partie dudit pont, demeurèrent deux Ecossais, moult gaillards hommes, lesquels n'abandonnèrent le bord du bastion, mais là, sur ceux du dedans, à grands coups d'épée frappaient au désespéré, sans vouloir jamais reculer; et là reçurent tant de coups de gros bâtons, et mêmement par aucuns désarmés qui ruaient coups au délivre qu'iceux Ecossais furent étonnés, lesquels ne pouvaient être secourus, pour ce que ledit pont était rompu, où nul autre ne pouvait monter; mais pour ce, ne démarchaient un pas, et si y en avait un d'iceux, après qu'il était étonné et hors d'haleine, se couchait sur le pont, et lorsqu'il avait repris

9

haleine, recommençait l'assaut, et chargeait de plus en plus fort; et aussi le fit par tant de fois, qu'il eut à la parfin d'un levier sur la tête, en manière qu'il fut assommé, et emporté à son logis, où cette nuit le cerveau lui tomba par le nez, et mourut, dont fut dommage. L'autre, son compagnon, tout étonné, fut mis à bas. Les autres de leurs compagnons, à grandes perches, chargeaient à tour de bras sur ceux d'amont, et, comme courroucés du mal de leursdits compagnons, avisaient ceux du dedans au découvert; entre autres en choisirent un qui avait le chef désarmé, auquel un Ecossais donna si adroit d'une longue perche qu'il avait, que le sang lui fit couler de la tête sur le visage. Et ce fait, ceux d'amont recommencèrent à charger en bas, et jeter grosses tronces de bois, barres et planchons, et ce qu'ils pouvaient. Mais ceux d'en bas étaient toujours bandés à trouver leurs gens à découvert, dont en blessèrent plusieurs, et tous au visage, entre autres le comte de Pointièvre, messire Jean de Bessey, gruyer de Bourgogne, Pierre de Balzac, baron d'Entraigues, et tout plein d'autres, dont je n'ai su les noms. Mais, voyant le roi, que ses gens se battaient ainsi à outrance, envoya ses archers, pour les faire départir, ce que ne purent : dont lui-même descendit de son échafaud, et les alla départir, à grand'peine. Car jà tant s'étaient piqués et émus, que ceux qui se pouvaient toucher, se mettaient les épées contre les gorges; et crois que si entre eux n'eût eu barrière, que telle chose eût été entre eux exploitée, que le roi y eût eu plus de perte que de plaisir; mais, par son commandement, tout fut cessé.

Maintes bonnes chères et joyeux passetemps furent lors faits à Milan, où chacun s'efforçait de faire à qui mieux mieux; et, pour clore le pas, le roi fit

son banquet après les autres, et ordonna faire la fête dedans la roquette du château, où les princes et les cardinaux, avec toutes les dames de fête qui là étaient, se trouvèrent. Le roi s'efforça de festier les dames, lesquelles pour lui complaire firent si bonne chère, qu'elles burent d'autant et à toutes mains.

Après souper, les dames vinrent en place, où le roi même voulut danser, qui très bien s'en savait aider; toutefois ne dansa guère; et, comme fut dit, il dansa avec la marquise de Mantoue, belle dame à merveilles; et puis, fit danser les princes et seigneurs qui là étaient, voire les cardinaux de Narbonne et de Saint-Séverin, et aucuns autres, qui s'en acquittèrent comme ils surent.

Après les danses, le roi, pour donner nouveau plaisir aux dames, envoya querir ses lutteurs, entre autres deux, dont l'un était Breton, l'autre était un nommé Olivier, des gentilshommes du duc de Calabre; lesquels étaient les meilleurs et les plus forts lutteurs qu'on sût trouver nulle part; et là, devant le roi et les dames, se donnèrent attrapes, trousses et grands sauts. Tant d'autres plaisants déduits et divers ébats furent là faits, que ce fut merveilles et tout à l'honneur du roi et au plaisir des dames, desquelles les unes bien marries de désemparer sitôt, et les autres bien joyeuses de la vue de tant de belles choses, prirent congé du roi et s'en allèrent à leurs hôtels, où longs jours après tinrent entre elles paroles desdites choses. (Jean d'Auton.)

V

L'ENTREVUE DE SAVONE ENTRE LOUIS XII ET FERDINAND LE CATHOLIQUE

(28 juin — 2 juillet 1507).

---

§ 1. — DÉPART DU ROI DE MILAN. — LES FRANÇAIS PROTÈGENT LA FRONTIÈRE VÉNITIENNE.

(Saint-Gelais.)

Le roi laissa à Milan les deux cents gentilshommes de sa maison, et les deux cents archers de monseigneur de Crussol, outre le nombre des gens d'armes qui y étaient, et s'en partit pour aller à Savone, où le roi et la reine d'Espagne, sa nièce, vinrent à leur retour de Naples. Et là se firent les uns aux autres de grands honneurs et bonnes chères, et eurent plusieurs devis ensemble qui me sont inconnus. Et durant toutes ces choses, le cardinal de Sainte-Praxède, légat du pape, comme j'ai dit ci-dessus, y était. Puis prirent congé l'un de l'autre en grande et parfaite amitié, et notre roi s'en revint en France, où il fut reçu de ses sujets, à joie et à liesse, ainsi qu'il appartient à un prince si très heureux et victorieux qu'il était, et l'autre s'en alla en Espagne.

Et en cette saison, le roi des Romains fit une

armée, pour courir sus aux Vénitiens. Et le seigneur Jean-Jacques de Trivulce, avec cinq cents hommes d'armes, et quatre ou cinq mille hommes de pied, alla sur la frontière, pour les secourir, ainsi que le roi l'avait promis. Et tellement s'y portèrent les Français, et si vertueusement, que ledit roi des Romains ne gagna rien en son entreprise, mais y eut beaucoup plus de dommage que de profit. Et fut le tout par la vertu des gens du roi. Car s'ils n'y eussent été, les Vénitiens étaient si très ébahis, et faillis de courage, que dès l'heure eussent baillé la carte blanche.

§ 2. — FERDINAND LE CATHOLIQUE DEMANDE UNE ENTREVUE AU ROI DE FRANCE. — ÉCHANGE D'AMBASSADES.

(Jean d'Auton.)

Le catholique roi, Ferrand d'Aragon, étant lors en son royaume de Naples, avec sa femme, Anne-Germaine de Foix, nièce du roi, sachant tout au vrai les honorables victoires obtenues par le roi et les louables triomphes, dit qu'il s'en voulait aller en son pays d'Espagne, et qu'il s'en irait par mer où lui fallait passer par le plus court, et assez près des pays du roi en mer; sur quoi avisa et se délibéra de voir le roi à la passée, non seulement pour l'envie qu'il avait de le voir, mais pour crainte qu'il avait de sa puissance, qui lors occupait la mer et la terre par où il lui fallait passer; par quoi lui envoya messages audit lieu de Milan, et lettres contenant comment il était sur son partement pour s'en aller en ses pays d'Espagne, et qu'il désirait surtout à le voir et parler à lui à Gênes ou à Savone, ou en quelque autre lieu qu'il lui plairait. De quoi le roi fut

très joyeux; disant auxdits messagers que, s'il venait, il s'essayerait de le recueillir honorablement, et le traiter à plaisir, et que le très bien fût-il venu; et au surplus penserait le lieu plus à main et pour l'aise dudit roi d'Aragon; ce qu'il fit, concluant qu'à Savone, ville, sur port de mer, de sa Seigneurie de Gênes, le recevrait, et que là parleraient ensemble; et dès lors envoya Gaston, comte de Foix, frère de la reine d'Aragon, avec lui James, l'infant de Foix, et autres seigneurs de France, pour aller au devant dudit roi d'Aragon et accompagner le comte de Foix, auquel dit le roi : « Allez vous embarquer à Savone et prenez galères et brigandins pour vous mener jusque là où sera le roi d'Aragon, et lui dites qu'audit lieu de Savone me trouvera, lorsque je saurai sa venue; et me mandez incontinent par vos cursoires toutes nouvelles, et le plus tôt que pourrez. » Ce dit, le comte de Foix et ses gens s'en allèrent embarquer et se mirent sur mer, tirant sur le chemin où pensaient passer le roi d'Aragon. Après qu'ils eurent navigué deux journées, le comte de Foix, qui était bien jeune, et n'avait accoutumé la marine, se sentit malade de fièvres; par quoi fallut prendre terre et se reposer quelque temps; et pourtant envoya cursoires en mer, pour savoir si ledit roi d'Aragon était prêt : lesquels surent que tantôt monterait en mer, et que, vers la fête de saint Jean-Baptiste, serait à Savone, où le roi lui avait déjà mandé qu'il se trouverait.

§ 3. — PRÉPARATIFS DE LA RÉCEPTION A SAVONE.

Le roi envoya aussi à Savone un des maréchaux des logis, nommé Antoine de Pierrepont, dit d'Arizolles, avec partie des fourriers, auquel commanda

expressément loger ledit roi d'Aragon dedans son château de Savone, où avait très beau logis et fort, assis sur la mer d'un côté, et d'autre avait le dôme et la ville; auquel fallait monter par une droite montée et assez haute. Aussi voulut que les gens dudit roi d'Aragon fussent mieux logés que les siens propres; et attendu que, sans sauf-conduit, otages, ni autre sûreté que de sa bonne fiance et vraie fidélité, il se mettait franchement entre ses mains et en sa seigneurie et danger, voulut et ordonna qu'il fût honoré, logé et traité, tout ainsi ou mieux que sa personne; et à cette cause, transmit à Savone deux de ses maîtres d'hôtel, nommés l'un d'iceux, Jean Guérin, seigneur de Colombiers, et messire Rigault d'Oreille, chevalier, seigneur de Villeneuve, auxquels commanda aller audit lieu de Savone, pour là faire le préparatoire et appareil de toutes choses nécessaires pour recueillir, traiter et festier ledit roi d'Aragon; aussi, envoya avec lesdits maîtres d'hôtel partie de ses officiers, pour les servir en cette affaire; lesquels firent telle diligence, que tout à coup eurent vins de Languedoc, de Corse, de Provence et autres, à pleines caves et celliers; et telle provision de volaille, comme poulets, pigeons, cailles, tourtes et autres gibiers, que, en attendant ledit roi d'Aragon, plus de mille et cinq cents pièces se perdirent, combien qu'ils eussent grandes salles et greniers, et autres lieux à ce propices, pour nourrir ledit gibier. Pareillement les citadins de Savone apprêtèrent les choses nécessaires et ordonnèrent leur affaire, pour recevoir le roi et ledit roi d'Aragon; disant que plus d'honneur ni si haute gloire sauraient jamais avoir, que d'avoir dedans leur ville l'honneur des rois terriens et les plus puissants princes du monde.

§ 4. — MAXIMILIEN PRÉPARE UNE DESCENTE EN ITALIE.

Le roi des Romains, ennemi du roi et envieux de sa prospérité, était lors aux Allemagnes, bien courroucé de la prise de Gênes, et fort dolent de la gloire des Français ; disant qu'encore, s'il peut, leur donnera une alarme; et pour ce faire, fit assavoir à tous les électeurs de l'Empire, et à tous les tenus et sujets du couronnement, qu'il était délibéré et prêt de s'en aller à Rome faire là couronner empereur, en les sommant et requérant, comme obligés et tenus à ce de le vouloir accompagner et servir; et pour délibérer de la manière de son voyage et tenir, sur ce, conseil, manda les princes et aucuns prélats des Allemagnes, et seigneurs des cantons et ligues des Suisses, sujets audit couronnement, lesquels assemblés furent prêts d'ouïr le propos, et entendre le vouloir dudit roi des Romains, lequel dit en audience :

Les princes et seigneurs de l'Empire, ayant le dire et proposé du roi des Romains, dirent tous qu'ils étaient prêts et appareillés de toute leur puissance le servir à ses dépens envers tous et contre tous; et que si son argent était prêt, que, lorsqu'il voudrait, aurait cinquante mille Allemands, ou plus, si besoin en avait. Mais entre autres, les seigneurs des ligues lui remontrèrent comment le roi de France et eux étaient confédérés, et comment ils avaient eu souvent et espéraient encore avoir grand nombre de ses deniers, au moyen des guerres qu'il avait eues en Lombardie et ailleurs delà les monts; par quoi n'étaient délibérés d'eux déclarer ses ennemis, ni de servir homme vivant contre lui, si ce n'était qu'au couronnement du roi des Romains voulût contredire; mais sur cette querelle, encontre tous autres, servirait

volontiers le roi des Romains : « Or bien, dit-il, soyez prêts au nombre de dix mille, lorsque je vous manderai, pourvu que me veuillez servir envers tous et contre tous. » Les seigneurs des ligues et cantons, après cesdites choses, envoyèrent ambassades devers le roi, pour lui dire et remontrer comment ils étaient sujets à l'Empire, mêmement à servir l'empereur au voyage de son couronnement; ce qu'il fallait qu'ils fissent comme sommés et requis de ce faire ; mais si de sa part, en voulait avoir quelque nombre, que volontiers lui en bailleraient. Auxquels fit le roi réponse que, s'ils voulaient servir contre lui le roi des Romains, de là en avant se passerait d'eux, en manière que jamais à sa paix ne seraient, ni n'auraient gages de lui, disant : « J'ai en mes pays de France assez hommes pour me défendre, à l'aide de Dieu, du pouvoir du roi des Romains et de tous ses alliés ! »

Et ainsi envoyèrent devers ledit roi des Romains, pour lui dire le vouloir des seigneurs des ligues et cantons des Suisses : de quoi ne fut content, mais autre chose n'en fut, si n'est qu'iceux Suisses furent devers le roi lui dire que, contre lui, ne serviraient le roi des Romains, mais étaient tout prêts de le servir, comme avaient accoutumé.

§ 5. — LE ROI DE FRANCE SE TRANSPORTE DE MILAN A SAVONE.

Le dixième jour du mois de juin, le roi partit de Milan, où de là s'en alla dîner à Binasque, dix milles loin dudit lieu de Milan; et de là s'en alla droit à Lumel, à Valence, à Félissan et en Ast, où se reposa huit jours, en attendant nouvelles du roi d'Aragon, qui encore n'était sur mer.

Après ce, le roi sut par ses coureurs que le roi Ferrand d'Aragon était prêt à partir de Naples, pour se rendre à Savone, comme entre eux avait jà été ordonné, et qu'il aurait avec lui la reine sa femme, et grand nombre de dames, et bien quatorze cents gentilshommes de ses gens : sur quoi avisa que dedans Savone avait peu de logis, pour recueillir tout son train et celui dudit roi d'Aragon; par quoi, fit un rôle de ses gentilshommes et autres à peu de nombre, lesquels ordonna aller avec lui et laissa le surplus en Lastizane et en le duché de Milan. Puis, s'en partit d'Ast, et se mit à chemin, tirant droit à Savone, où arriva le jour de la fête Saint-Jean-Baptiste, et là trouva au dehors de ladite ville les seigneurs et les citadins, les processions et le populaire pour le recueillir et honorer; lesquels le convoyèrent en bel ordre, tout le long d'une grande rue parée, jusqu'à la porte de son logis, qui était un peu au-dessous du château, le dôme entre deux (et était sondit logis la maison de l'évêque de Savone, moult belle et bien appropriée); là dedans s'en entra, où trouva sa chambre toute dressée, et les officiers de sa maison, pour le servir, chacun en son office. Temps fut de prendre rafraîchissement, car lors la chaleur était audit lieu tant extrême, que les plus légèrement vêtus, à peine la pouvaient supporter; et avec ce, tant de petites mouches, piquantes comme aiguillons, y couraient, que chacun en portait la marque : car la nuit sortaient des fentes et trous des chambres des maisons; et ceux qui là dormaient nus et découverts en étaient atteints et piqués, en manière que plusieurs en avaient corps et visages tous bossetés et rougeolés; mais en cette pestilence ennuyeuse, chacun passa le temps, comme il put, en chassant les mouches, lesquelles couraient même-

ment, et le plus, à ceux qui étaient logés près la marine. A quoi tenir se sut bien le roi même, qui vers ladite marine était logé.

§ 6. — VOYAGE DU ROI D'ARAGON.

Le roi Ferrand d'Aragon était jà parti de Gayette, et monté en mer, pour s'en revenir en Espagne et passer par Savone, comme avait mandé au roi. De quoi le pape averti, s'en alla à Ostie, un port de mer, terre d'Église, sur la passée dudit roi d'Aragon, et là fit faire grandes provisions et gros appareil, pour le cuider illec recueillir et traiter. Mais sachant lors, celui roi d'Aragon, que le pape n'avait eu à gré le voyage du roi à l'occasion de la prise de Gênes, dont était malcontent, comme se disait, pour ne donner occasion au roi de penser quelque chose, et aussi qu'il lui fallait passer par ses dangers, ne voulut parler à lui, ni descendre à Ostie, mais lui manda qu'il avait hâte de s'en aller, et le vent à gré pour ce faire par quoi ne pouvait pour l'heure arrêter; et ainsi passa outre. Le comte de Foix lui fut au-devant par mer, avec grande noblesse de France, qui lui dit nouvelles du roi, et comme il était jà à Savone pour là le recueillir et festier. Dont s'avança et fit cingler à pleines voiles, tant, que bientôt fut outre le havre de Gênes et à la vue de Savone : et de là transmit devers le roi un nommé James d'Albion, pour l'avertir de sa venue, et aussi transmit à Savone le maréchal de ses logis, avec ses pousantadours, qui sont ses fourriers, pour là marquer ses logis. Auxquels le roi bailla un nommé Antoine de Pierrepont, dit d'Arizolles, maréchal des logis, pour leur montrer leurs quartiers et les conduire partout : ce qu'il fit,

et leur bailla leur quartier près du château, où était ordonné le logis du roi d'Aragon.

Le roi sut, par ledit don James d'Albion, que le roi d'Aragon était près et qu'à ce jour serait à Savone : dont le roi fut bien joyeux, et dit à celui don James d'Albion : « Puisqu'il plaît au roi d'Aragon, votre maître, de me venir voir en mes pays, je mettrai peine de le traiter à son vouloir et de le recueillir joyeusement. »

§ 7. — LE CARDINAL D'AMBOISE ENVOYÉ AU DEVANT DU ROI D'ARAGON.

Et ce dit, lui transmit au devant maître Georges, cardinal d'Amboise, les cardinaux de Narbonne, de Saint-Séverin, de Finale, d'Albi, et de ses princes et seigneurs grosse route, lesquels lui furent au devant trois lieues en mer et là lui dirent comment le roi l'avait jà attendu quatre jours, et que moult lui tardait l'heure qu'il ne le vit. Auxquels fit le roi d'Aragon joyeuse chère et bon recueil, disant : « J'ai tant honorable louange ouï du roi de France, et par expérience tant vertueuses œuvres en lui connues, que, à cette cause, raison m'a mu d'entreprendre le venir jusqu'en ses pays voir, honorer et visiter, désirant, sur toutes choses, lui faire compagnie fraternelle et amiable, et prendre avec lui familière connaissance et alliance perpétuelle : et moi confiant de son nom christianissime et très excellente renommée, sans autre sûreté que de sa fidélité, mettre entre ses mains et en ses dangers; disant que plus grand heur, ni plus noble compagnie, ne pourrais au monde rencontrer. »

Ce dit, fit naviguer vers Savone : duquel lieu se

pouvaient jà choisir et aviser tout à clair les galères et fustes, qui étaient tendues et tapissées, et avaient étendards amont. Pour voir la venue et arrivée dudit roi d'Aragon, qui à voile tendue approchait, chacun sortit de Savone, et prit place autour du môle, sur la marine, et sur les tour et murailles de la ville, au droit de la venue, en manière que tout était plein de peuple.

§ 8. — DÉBARQUEMENT DE FERDINAND LE CATHOLIQUE.

A la rive du môle, par où le roi d'Aragon devait descendre, le roi fit faire un pont de bois, entrant en mer, environ douze pas large, à passer trois hommes de front, fait à gardes, et assis sur pilotis, et sur la voussure couvert d'un drap rouge attaché à petits clous, pour faire là aborder la galère du roi d'Aragon, et sortir par là de la mer, pour entrer en la ville. Et lorsqu'il fut environ un mille près de la ville, le roi avec tous ses princes, gentilshommes et archers de sa garde, se trouva au bord du pont, encontre lequel avait un haut boulevard, où je avec plusieurs montai pour voir tout à clair la rencontre des rois.

Or, est à entendre que dedans les fustes et galères du roi d'Aragon, n'avait nuls chevaux : par quoi le roi avait fait là mener en main une mule richement harnachée, pour monter ledit roi d'Aragon; et avait commandé aux autres de ses princes qui là étaient, et à ses autres gentilshommes, qu'ils eussent là mules et haquenées pour bailler aux gentilshommes d'Espagne et porter en croupe les dames de la reine d'Aragon, dont elle en avait moult grand nombre richement accoutrées, et toutes à l'espagnole, combien que plusieurs d'icelles fussent Françaises.

En cette manière attendait, le roi, le roi d'Aragon, qui tant approcha qu'il entra dedans le môle de Savone, où avait pour le roi grosse route de navires armés et artillés, lesquels commencèrent à tirer artillerie à toutes mains. Pareillement les galères et fustes du roi d'Aragon firent, à l'entrée dudit môle, telle meute d'artillerie qu'on n'eût ouï là tonner. Le capitaine Prégent de Bidoulx, avec ses quatre galères, couvertes de fleurs de lis, et toutes ensemble, était entré dedans le môle comme le roi d'Aragon; et là, après les autres, fit décharge son artillerie, dont il avait grosses coulevrines à roues et canons serpentins, tellement qu'il semblait que tout bâsît. Des tours de la ville et du château pétait artillerie comme tonnerre; sur la marine n'apparaissait que feu et fumée; fin, plus d'une heure, continua ce bruit, tel que c'était chose épouvantable à ouïr et merveilleuse à voir. Aussi étaient là trompettes et hautbois, qui soufflaient sans cesser.

Cependant le roi d'Aragon fit mettre de file ses galères, et la sienne, en laquelle il était, tirer devant, laquelle était toute couverte et parée de drap de la couleur et de la livrée du roi, c'est à savoir de jaune et rouge, avec capettes de même. Ses autres galères et fustes étaient richement accoutrées et parées de même. Quoi plus? Le roi d'Aragon fit adresser sa galère droit au pont, où le roi était; lequel, lorsqu'il vit approcher la galère du roi d'Aragon comme d'un demi-jet de pierre près, descendit de sa mule et s'en alla sur le pont, où jà abordait la galère, et si près que l'escale de ladite galère, premier que le roi fût au bord dudit pont, fut dessus avalée. Ce fait, le roi marcha cette part, et s'en entra dedans ladite galère avec lui deux de ses gens seulement, c'est à savoir messire Charles d'Amboise, son lieutenant delà les

monts et grand maître de France, lequel fit entrer dedans, et messire Galéas de Saint-Séverin, grand écuyer de France, lequel entra après lui.

§ 9. — ENTRÉE DANS SAVONE.

Le roi d'Aragon fut auprès du bord de l'escale, lequel, tout en l'heure que le roi fut entré, mit le bonnet au poing et le genou en terre, et le roi après, en eux embrassant assez longuement. Ce fait, le roi fit bailler les clefs de la ville au roi d'Aragon, lequel les reçut amiablement, et puis le fit retourner entre les mains du roi, lequel dit au roi d'Aragon : « Allez-vous-en devant, je m'en vais amener la reine », laquelle fut là présentée au roi par le cardinal d'Amboise, et icelle, le genou en terre, fit la révérence au roi, lequel aussi la baisa et la prit par la main pour l'emmener. Cependant le roi d'Aragon et le cardinal d'Amboise, vis-à-vis de lui, cheminèrent le pont. Le roi d'Aragon descendit le pont, où là attouchant lui fut présentée la mule que le roi lui avait ordonnée, sur laquelle il monta, et attendit là à venir le roi, qui amena la reine sa nièce jusque sur le pont; puis se mit devant, et dit de loin au roi d'Aragon, qui l'attendait : « Marchez, marchez, je mènerai la reine après »; ce que ne voulut le roi d'Aragon, mais le bonnet au point disait qu'il n'irait point. Et tandis, le roi monta sur sa mule et fit monter derrière lui la reine; puis dit au roi d'Aragon: « Allez devant, car la coutume de France n'est pas que les femmes tiennent le rang de leurs maris »; et adonc se mit devant, jusqu'à l'entrée du portail de la ville, près dudit pont, de vingt pas ou environ.

A l'entrée dudit portail, furent les seigneurs de la

ville, tenant un large poêle sous lequel se mirent les rois et la reine d'Aragon. Le cardinal d'Amboise et Gonsales Ferrand, duc de Terrenove, marchaient les premiers après les rois. D'autres princes étaient là du parti du roi : le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le duc de Longueville, le duc d'Albanie, le comte de Foix, le comte de Vendôme, le marquis de Mantoue, le marquis de Montferrat, et d'autres grandes baronnies, avec les cardinaux susdits. Avec le roi d'Aragon étaient des principaux : Gonsales Ferrand, duc de Terrenove en Calabre, le duc de Villeformose, le comte d'Arande, le marquis de Suye, don Jean d'Aragon, don Ferrand de Tolède, don Antoine de Cardonne, fils du duc de Cardonne, le comte de Capache, dit Villemarin, capitaine de toutes les galères du roi d'Aragon, et grand nombre d'autres seigneurs et gentilshommes espagnols, lesquels eurent là chevaux tout prêts pour mener jusqu'à leur logis. Aussi furent montées toutes les dames en croupe et menées par les Français jusqu'au château.

Depuis l'entrée de la porte de la ville jusqu'à l'entrée dudit château, aux deux côtés de la rue tendue, étaient les archers de la garde et les Allemands du roi, tous en ordre et à pied, la hallebarde au poing, entre lesquels passèrent les rois : ce que, entre autres choses, regarda volontiers le roi d'Aragon et ses Espagnols.

Toute cette rue était tendue et couverte de verdure, et en approchant du château, avait au travers de ladite rue un arceau de verdure, où avait en écrit ces mots :

Quis me felicem, quis me neget esse beatam?
Ecce habeo regum, læta Savona, decus.

Qui veut nier qu'en tout heur je n'abonde,
Quand en moi est l'honneur des rois du monde?

Le roi donc, en la manière susdite, convoya le roi d'Aragon jusqu'au dedans du château, et eux descendus de cheval, le mena jusqu'en la salle, et puis conduisit la reine jusqu'en sa chambre; et après quelques propos joyeux tenus entre eux, le roi avec ses gens s'en alla en son logis, et chacun des autres se retirèrent en case.

§ 10. — L'HOSPITALITÉ FRANÇAISE A SAVONE.

Et n'est à oublier que le roi d'Aragon, voulant montrer la grande sûreté et singulière fiance qu'il avait du roi, ne voulut manger d'autres viandes que celles qu'il lui avait fait apprêter, sans vouloir être servi que par la main des officiers du roi et en sa vaisselle, dont il y en eut d'or à grande quantité, et d'argent à places couvertes. Aussi, pour sa personne et pour la reine, ne voulut avoir autres lits, ni dormir ailleurs que dedans les lits de camp et que le linge que le roi avait fait apprêter pour eux au château.

Ce soir, les rois soupèrent chacun à son logis, l'un et l'autre servis d'une sorte de vin, de pareilles viandes et par les mêmes officiers, c'est à savoir par les officiers du roi, qui mirent extrême diligence et toute cure pour bien servir et honorablement traiter le roi d'Aragon, car ainsi le voulait le roi.

Après souper, les varlets de chambre du roi furent dresser la chambre et parer le lit du roi d'Aragon, lequel ne voulut qu'aucuns des siens y touchassent; ains, premier que nul desdits officiers du roi sortissent de la chambre, voulut être couché. Et chacun se retira.

Au dedans du château, et tout autour de la cham-

bre du roi d'Aragon, étaient les princes d'Espagne qui là étaient, Gonsales Ferrand, duc de Terrenove, et sa femme, le duc de Villeformose, le comte d'Arande, le marquis de Suye et aucuns autres, pour lesquels les princes et seigneurs de France avaient là fait porter et dresser de leurs lits de camp ce qu'il y en fallait, et aussi pour les dames de la reine, tant que fut illec aussi bien couché, ou mieux par aventure, qu'il n'eût été en sa propre case.

Le roi, tantôt après souper, voulut reposer, comme celui qui tout le jour n'avait eu passe-temps que de presse et de bruit, dont était ennuyé et fatigué, par quoi se mit au lit pour prendre repos.

Les seigneurs et autres gentilshommes espagnols, qui étaient logés par la ville, trouvèrent leurs chambres tendues et lits de camp dressés que les Français leur avaient là fait apprêter, et le banquet partout, où messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, et plusieurs des capitaines français et autres gentilshommes de la maison et des pensionnaires du roi se trouvèrent pour accueillir, traiter et festier les Espagnols, combien que, peu de temps devant ce, eussent entre eux eu mortelle guerre et à la défortune des Français. Mais d'autres choses n'était lors nouvelle que de bien festier lesdits Espagnols; aussi était-ce le plaisir du roi et courtoisie des siens : de quoi lesdits Espagnols, de ce réjouis et contents, s'émerveillèrent, en recommandant de moult la mode libérale de France.

§ 11. — DÉTAILS DU SÉJOUR DE FERDINAND A SAVONE.

Le cardinal de Sainte-Praxède, légat lors en Lombardie, était à Savone; lequel délibéra le lendemain,

jour de la fête Saint-Pierre et Saint-Paul, de chanter messe en note au grand dôme de Savone, pour l'honneur du prince des apôtres, duquel était la grande solennité, et des deux plus grands rois de la chrétienté, qui là étaient présents; et, pour ce, au matin, sur le point de huit heures, avec plusieurs des autres cardinaux qui là étaient, et tout plein d'évêques et autres prélats, fut prêt à dire la messe, à laquelle se voulurent ensemble trouver les rois.

Le roi d'Aragon, sachant que le roi voulait aller à cette messe, lui voulut tenir compagnie; et lui, avec grand nombre de princes et seigneurs d'Espagne, descendit du château et s'en alla au logis du roi, qui jà était prêt et l'attendait pour aller à l'église. Les archers de la garde et les Allemands étaient arrangés à deux rangs, depuis la porte de la chambre du roi jusque devant le grand autel du dôme, pour là faire place à départir la presse, qui était moult grande. Les deux rois furent ensemble, par l'espace d'une heure, ou un peu plus, et là parlèrent de toute joyeuseté.

Et lorsqu'il fut temps d'aller à la messe, le roi voyant la franchise et libéralité du roi d'Aragon, qui sans autres otages que de la seule fiance qu'il avait en lui, s'était ainsi mis entre ses mains, se délibéra lui faire tout l'honneur qu'il pourrait, et lui dit qu'il se mît devant : lequel ne voulut, disant qu'il ne lui appartenait, et qu'il n'irait point. Et, voyant le roi, qu'il ne voulait marcher, dit derechef : « Marchez devant, car si j'étais chez vous et en vos pays, sachez que je ferais ce de quoi me prieriez; et pour ce qu'êtes en mes pays, vous en ferez ainsi, car je le veux, et si vous en prie. » Et ce dit, le roi d'Aragon se mit devant, et le roi après.

A l'issue de la porte du logis du roi, à lui se vint présenter un nommé Miquel Pastor, Catalan, capi-

taine de quatre galères que le roi d'Aragon avait transmises au roi de Gênes; lequel Pastor demanda chevalerie au roi, et qu'il lui plût le faire chevalier de sa main : ce qu'il fit volontiers, en lui baillant l'accolée, au nom du bon chevalier saint Georges. Et ce fait, là fut un fol, qui était au roi d'Aragon, lequel commença à crier à pleine tête : « O seigneur Miquel Pastor, le très heureux, qui est ores fait chevalier de la main du plus noble et plus grand roi de tout le monde ! »

Tout cela fait, les rois cheminèrent vers l'église; à leur queue, grand'suite de princes et prélats. Ainsi cheminèrent jusqu'à la porte de ladite église, et là se prirent, les deux rois, par les mains, le roi d'Aragon à la haute main; et cheminèrent jusque devant le grand autel, où avait deux chaires parées, desquelles, l'une était pour le roi, et l'autre, pour le roi d'Aragon, attouchant l'une de l'autre et d'une même hauteur; et au devant desdites chaires, un banc couvert de drap d'or, de la hauteur du siège desdites chaires, ou un peu plus haut, pour là-dessus appuyer les rois, et eux agenouiller devant; et étaient assises icelles chaires sur main dextre, en montant audit grand autel. A main sénestre, avait une autre chaire plus haute, vis-à-vis de celles des rois, ordonnée par le légat, cardinal de Sainte-Praxède.

Les rois furent en leurs chaires, et la messe commencée par les chantres du roi d'Aragon et aucuns de ceux du roi, qui là n'avait mené tous les chantres de sa chapelle, pour la presse. Or s'en alla ledit cardinal de Sainte-Praxède en ses pontificaux habits, devant le grand autel, où illec, tout environné de prélats, fit l'introïte de sa messe, et puis se retira en sa chaire, tournant la face vers les rois: et là, tout assis, chanta la messe, jusqu'au *Per omnia*.

Du côté des rois fut mis un grand banc de long entre le grand autel et les chaires, où furent assis : premièrement et au plus haut, Charles, duc d'Alençon; après, Gonsales Ferrand; puis, le comte de Vendôme; Francisque de Gonsago, marquis de Mantoue; Jean Guillermé, marquis de Montferrat, et quelques autres seigneurs d'Espagne. De l'autre côté étaient assis, sur un autre banc, les cardinaux d'Amboise, de Narbonne, de Saint-Séverin, de Finale, de Bayeux et d'Albi, avec tout plein d'archevêques et évêques, qui étaient là tous droits. Tout auprès du roi, était debout François d'Orléans, duc de Longueville, lequel était au derrière de la chaire, appuyé tout encontre; aussi étaient là tout autour, Jean Stuart, duc d'Albanie; Louis d'Orléans, marquis de Rothelin; messire Charles d'Amboise, grand maître de France; le seigneur Jean Jourdan; Jacques de Bourbon, comte de Roussillon; messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, et tous les chambellans, avec grand nombre de gentilshommes et pensionnaires. Autour du roi d'Aragon, étaient aussi grand nombre de princes et seigneurs d'Espagne. C'était, à bien le prendre, une assemblée digne d'admiration et de triomphe souverain.

Que fut-ce? l'évangile de la messe fut dit par un évêque, qui faisait le diacre, lequel, après ce, prit livre ouvert au droit de l'évangile, et le porta aux rois qui étaient appuyés sur le banc, et joignant l'un de l'autre; et premièrement présenta l'évangile à baiser au roi, lequel l'adressa au roi d'Aragon, qui aussi le refusa; et ce voyant, l'évêque arrêta le livre ouvert entre eux deux; lesquels, tous à la fois, baisèrent l'évangile, l'un, d'un côté, et l'autre, de l'autre.

La paix fut pareillement portée aux rois par ledit évêque, lequel aussi la présenta premièrement au

roi : mais en fut fait comme de l'évangile : car tous deux à la fois la baisèrent au pied, qui était une croix, ayant le bas en la façon et largeur d'un pied de calice.

La messe dite, la bénédiction fut donnée par ledit cardinal de Sainte-Praxède, qui avait là toute puissance du pape : à laquelle les rois et toute la Seigneurie plièrent les genoux et joignirent les mains.

Et après la bénédiction donnée, le cardinal d'Amboise se leva et approcha les rois, en leur disant qu'il fallait aller à l'autel pour avoir le baiser de la paix; lesquels se mirent à marcher vers l'autel; et le cardinal de Sainte-Praxède annonça le pas vers eux, pour leur donner *Osculum pacis;* et là, eut refus à l'honneur d'un côté et d'autre. Mais le roi sachant l'honneur être réciproque et retourner à qui le fait, et comme étant chez lui, voulut toujours faire l'honneur au roi d'Aragon: par quoi fit signe audit cardinal qu'il s'adressât premier à lui : ce qu'il fit, puis au roi. Ce qui semblait à plusieurs préjudicier à l'honneur de France : disant que la prééminence d'honneur sur tous les rois chrétiens appartient au roi de France comme au plus noble des humains, et qui, entre autres, est dit seul et intitulé, par prérogative et excellence, le Roi Christianissime.

Mais d'aucune chose ne peut préjudicier au roi l'honneur par lui fait à autrui libéralement, et non accepté par autorité, comme fit toujours le roi d'Aragon, qui, à tous honneurs, refusa l'avantage, premier que l'accepter, sachant aussi que, par le maître des cérémonies à Rome, sur et devant tous autres rois chrétiens, le roi de France est le premier aux honneurs.

Pour entrer en propos, après la messe dite, les rois s'en allèrent ensemble, comme devant, et à l'issue

du dôme, montèrent sur leurs mules et tirèrent vers le logis du roi, jusque devant la porte, où illec se départirent. Le roi s'en entra en son logis, et le roi d'Aragon s'en alla dîner au château.

Après que les rois eurent dîné chacun en son logis, lesquels encore n'avaient ensemble tenu propos que de joyeux passe-temps, pour dire de plus, sur le point de onze heures du matin, le roi, accompagné d'aucuns de ses princes et du cardinal d'Amboise, s'en alla au château voir le roi d'Aragon, lequel lui vint, à bas, au devant. Et eux ensemble remontèrent et parlèrent en chambre, touchant aucunes choses secrètes entre eux, pour lesquelles communiquer et déduire, et que l'affaire d'entre eux requérait quelque peu de prolixité de langage, le roi voulut que le cardinal d'Amboise, en qui se fiait de moult, eût cette charge à mener, et à traiter, en son lieu, avec le roi d'Aragon, de la menée entre eux entreprise.

Et pour ce, ledit d'Aragon et le cardinal d'Amboise se retirèrent dedans une chambre à part, et là furent eux deux ensemble, par l'espace de trois grosses heures ou plus. Et je, qui lors étais là dedans une salle avec plusieurs, et près de la porte de la chambre où se tenait le conseil, combien que j'eusse bonne envie de savoir du traité quelque chose; toutefois ce fut pour moi un secret écrit en lettres fermées et un conseil célébré à porte close. Mais l'opinion de chacun était que là se traitait quelque amour fraternel, perdurable paix et sûre alliance. Que fut-ce? Ledit roi d'Aragon et ledit cardinal d'Amboise, après leur conclusion faite, sortirent de la chambre et s'en allèrent en la chambre où était le roi, lequel avertirent de tout ce qu'ils avaient traité et conclu. Et là firent les deux rois, entre eux, les promesses qu'ils

voulurent, et parlèrent en secret, et premièrement de leurs affaires.

Et après ce, le roi fut deviser avec la reine d'Aragon, sa nièce, laquelle puis en emmena souper à son logis, avec grand nombre de ses dames et des seigneurs d'Espagne pour la convoyer; laquelle, après souper, remmena jusqu'au château. Et là, parlèrent, lui et le roi d'Aragon, assez longtemps; puis, s'en retourna à son logis, où ledit roi d'Aragon le voulut reconduire, mais ne le voulut souffrir.

Tantôt que le roi fut retourné à son logis, les capitaines des gardes furent, avec les quatre cents archers et les cent Allemands, devant, et tout autour du logis du roi; et là assirent leurs guets, où toutes les gardes étaient toujours : ce que le roi d'Aragon et les seigneurs d'Espagne regardaient volontiers, et se mettaient aux créneaux du château tous les soirs, pour voir de là asseoir le guet; ce qu'il faisait beau à regarder : car, selon commun dire, il n'y avait prince en toute chrétienté qui eût telle garde et si bien ordonnée.

Nouvelles vinrent lors au roi, que la reine était grosse, lesquelles nouvelles apporta un nommé messire Jean le Roux, seigneur de la Tour, des gentilshommes de la reine, auquel le roi fit très joyeuse chère, et fit publier les nouvelles par tous ses pays au delà les monts; dont furent faits partout les feux de joie.

La reine, qui lors était à Grenoble, au Dauphiné, d'heure en heure avait nouvelles du roi, et si grande envie de le voir, qu'à toute heure lui écrivait qu'il s'en retournât en France; et aussi Madame Claude lui priait, par tous messagers, qu'il s'en revînt en ses pays; par quoi lui tardait qu'il n'était à chemin, disant que, tout en l'heure que le roi d'Aragon serait délogé, que sans séjour se mettrait en voie.

Pour continuer propos, donc, le lendemain de la fête Saint-Pierre et Saint-Paul, qui fut le dernier jour du mois de juin, les rois ouïrent messe à part, dînèrent chacun à son logis.

Et après dîner, le roi, avec grosse suite de seigneurie de France, fut voir le roi d'Aragon au château, où là devisèrent longuement ensemble.

Puis, la reine et ses dames furent en place pour danser. Les rois dansèrent chacun son tour; et puis, les princes étant là présents, et autres gentilshommes français et espagnols, renforcèrent les danses. Là menèrent, les rois et autres de leur suite, très joyeuse vie et plaisant passe-temps, qui dura jusque sur l'heure de vêpres.

Et lorsqu'il fut temps de souper, le roi en emmena à son logis le roi et la reine d'Aragon pour souper avec lui; et lorsque tables furent couvertes, les rois et la reine lavèrent ensemble, et puis après fut baillé à laver Gonsales Ferrand. L'assiette fut telle que le roi fit mettre à l'honneur le roi d'Aragon; puis s'assit après et la reine ensuivant; et au bas bout du banc, fit asseoir Gonsales Ferrand. Auprès du banc, où étaient assis les rois et Gonsales, et du côté du bas bout, fut mis un autre banc et une petite table; et là fut assise une dame d'Espagne, dame d'honneur de la reine. Durant le souper furent là tenus maints et plaisants propos, et devisé de choses joyeuses; et les rois très hautement servis, car chacun mettait diligence à ce faire. Après souper, l'eau fut apportée pour laver les mains; si se lavèrent les rois et la reine ensemble; et puis fut baillé à laver audit Gonsales Ferrand, qui tenait grosse gravité. Or, furent les rois à deviser là longtemps; et après sortirent du banc, où toujours avait demeuré ledit Gonsales, quant à eux.

§ 12. — VISITE DU ROI CATHOLIQUE A STUART D'AUBIGNY MALADE.

Le roi d'Aragon s'enquit lors où était messire Bérault Stuart, seigneur d'Aubigny, disant qu'il le verrait volontiers, pour ce qu'il le connaissait moult bon chevalier et sage, et qu'autrefois l'avait vu en Espagne et en Grenade à son secours contre les Maures, et là faire maintes prouesses; dont avait grand'envie de le voir. Lequel seigneur d'Aubigny était en la ville, malade de goutte, à son logis. De quoi fut averti le roi d'Aragon, lequel dit : « Et vraiment, puisqu'il est malade, et qu'il ne peut venir ici, je l'irai voir jusqu'à son logis. — Or allez, dit le roi, et, ce pendant, je mènerai la reine à l'ébat. » Et dit à messire Gabriel de la Châtre : « Allez avec vos cent archers conduire le roi d'Aragon jusqu'au logis de monseigneur d'Aubigny. » Et ce dit, le roi d'Aragon et Gonsales Ferrand, avec grosse suite de baronnie d'Espagne et de France, et messire Gabriel de la Châtre, avec ses cent archers pour le conduire, s'en alla droit au logis du seigneur d'Aubigny; lequel était tant pris de goutte, qu'il ne se pouvait lever sans aide; et lorsqu'il sut que le roi d'Aragon lui faisait l'honneur de le venir voir jusqu'en son logis, se fit lever et porter en une chaire, jusqu'à la porte de sa chambre, où le roi d'Aragon le trouva, comme il se faisait porter au devant de lui jusque dehors: où, sitôt qu'il aperçut le roi d'Aragon, se fit mettre bas, le genou en terre, et dit : « Ah! Sire, et comment pourrai-je à suffire rendre grâces à votre Catholique Majesté d'avoir pour moi pris la peine à venir jusqu'ici, quand je plutôt me devais à pieds et à mains acheminer, que vous voir prendre ce travail.

Mais plaise-vous savoir, Sire, que l'empêchement de mon mal (qui tant ne me grève, que l'ennui de votre peine) m'a défendu la voie et coupé le chemin, et en l'état que chacun me peut voir. Toutefois, pour le bonheur de votre joyeuse visitation, mon mal est tout allégé, et moi tout sain, ce me semble. » Lors le roi d'Aragon approcha le seigneur d'Aubigny, et mit pied à terre, puis l'embrassa, en lui faisant bonne chère et joyeux visage. Gonsales Ferrand, pareillement, et les autres seigneurs d'Espagne qui là étaient, lui firent grand honneur; et puis le roi d'Aragon le fit retourner en sa chambre et remettre au lit, où s'assit auprès de lui. Là fut apportée la collation, où burent ensemble et ceux-là qui furent présents. Le roi d'Aragon et le seigneur d'Aubigny devisèrent longuement, en parlant de leurs vieilles guerres de Grenade et de plusieurs autres bons propos et joyeuses choses; et le fait, ledit roi d'Aragon dit adieu audit seigneur d'Aubigny, et s'en retourna au château, les archers du roi, à pied, autour de lui, et messire Gabriel de la Châtre, auquel parla tout le long de la rue jusqu'au château, et lui demanda du fait et de l'état des gardes du roi et de ses gentilshommes, qu'il réputait à grande chose et triomphale ordonnance.

§ 13. — DIVERTISSEMENTS ET BANQUETS.

Tandis que le roi d'Aragon fut au logis du seigneur d'Aubigny, le roi avait mené la reine d'Aragon, sur la marine, à l'ébat, où, des navires et galères de France et d'Espagne qui là étaient, furent tirés coups d'artillerie à l'envi; et là dedans les matelots se jetèrent d'amont en bas, et donnèrent au roi divers

passe-temps ; et puis, le roi, qui avait la reine d'Aragon en croupe derrière lui, l'en remmena au château, où jà était le roi d'Aragon, qui se trouva en la basse cour, au-devant du roi ; et là firent collation et parlèrent quelque temps ensemble ; puis, chacun se retira.

Dedans les galères du roi d'Aragon, étaient lors plusieurs Français tenus par force, lesquels avaient été pris durant le temps des guerres de Naples, et mis en galères : dont les aucuns furent connus et leur cas remontré au roi, qui les demanda audit roi d'Aragon ; lequel les promit faire délivrer, ce qu'il fit depuis.

Après que le roi et le roi d'Aragon furent départis du château, comme j'ai dit, le roi d'Aragon transmit à Gaston, comte de Foix, son beau-frère, deux colliers d'or, jusqu'à son logis, avec une rapière et la ceinture pour mettre en écharpe, le tout riche à merveilles ; car les deux chaînes pesaient chacune mille écus, desquelles l'une était faite à quatre gros chaînons doubles, et l'autre à menu ouvrage, laquelle pouvait faire plusieurs tours autour du col ; et toutes garnies de riches pierreries.

Lorsque le roi fut retiré en sa chambre, les capitaines des gardes assirent leurs guets tout autour de sa chambre et de son logis, en manière qu'il se pouvait dormir tout sûrement.

Aussi fut fait commandement, de par le roi, à la peine de grosse amende, par toute la ville de Savone, que incontinent le jour couché, chacun chef d'hôtel eût à mettre devant sa fenêtre, sur la rue, une torche ou chandelle ardente, jusqu'au jour, afin que la nuit, par les rues, n'y eût nulle brigue, et que nul ne pût aller ni sortir en rue qui ne fût connu et avisé : ce qui fut fait continuellement, durant le temps que le-

dit roi d'Aragon fut audit lieu de Savone; et tellement que par la ville faisait la nuit aussi clair, ou à peu près, que le jour.

Là n'eut, entre les Français et les Espagnols, une seule question ni parole que d'amitié. Aussi avait fait le roi défendre à tous Français, à peine de la hart, de ne prendre débat ni dire paroles injurieuses auxdits Espagnols, et commandé que chacun mît peine de les bien traiter et accueillir : ce que chacun fit à son pouvoir.

Le premier jour du mois de juillet, les rois, après leur messe ouïe, dînèrent chacun à son logis, et le vêpre venu, le roi et la reine d'Aragon furent souper au logis du roi, où, comme devant, mit le roi d'Aragon à l'honneur, combien que toujours le refusât, le bonnet au poing, mais ainsi le fallait faire pour le mieux. A ce souper, furent les rois servis par les officiers du roi, qui très à point s'en acquittèrent, comme coutumiers de ce faire. Viandes exquises et vins délicieux furent à largesse là mis en avant, et fait entre les rois vie privée et familière, et chère joyeuse et amiable.

Messire Charles d'Amboise, grand maître de France, et lieutenant du roi delà les monts, fit à celui soir son banquet à Gonsales Ferrand, où furent plusieurs des autres princes et seigneurs d'Espagne : pour lesquels festier et entretenir, furent là des Français ceux lesquels on estimait plus solennels et gens de fête : et entre autres y était messire Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, lequel était moult beau chevalier et grand, et l'un des plus hardis et adroits, et des mieux estimés qu'on sut, que plusieurs des Espagnols qui là étaient, connurent bien, car autrefois l'avaient vu en la Pouille et en des lieux où plus le doutaient à rencontrer qu'audit banquet, où ledit sei-

gneur de la Palice et les autres Français qui là étaient mettaient toute diligence à bien traiter et entretenir ledit Gonsales et les autres seigneurs d'Espagne. Aussi messire Charles d'Amboise, qui faisait le banquet, leur faisait la meilleure chère, de quoi se pouvait aviser, et de l'honneur, ce qu'il pouvait. A toutes ces bonnes chères, étaient gentilshommes, atitrés pour caqueter à plaisir et dire choses nouvelles et plaisantes; desquels étaient messire Mery de Rochechouart, seigneur de Mortemart, qui disait merveilles, messire Germain de Bonneval, gouverneur de Limousin, le seigneur de Jaulys, et tout plein d'autres gentilshommes, lesquels à l'envi dirent étranges nouvelles, et firent nouveaux contes, et donnèrent à iceux Espagnols tant de divers passe-temps, que après ce, disaient que onc n'avaient trouvé meilleure compagnie ni si plaisante.

Or eurent soupé les rois et la reine, et après s'en allèrent dedans un beau jardin là dedans bien clos à grosses murailles crénelées et fenêtrées au bas, par où l'on regardait sur la mer, qui battait de ce côté. Le roi et la reine d'Aragon, sa nièce, s'assirent dedans leurs chaires, encontre une des fenêtres qui regardait en la mer, et là devisèrent longtemps ensemble. Le roi d'Aragon et le cardinal d'Amboise étaient aussi assis sur leurs chaires, contre une des autres fenêtres regardant sur mer, lesquels pareillement devisèrent de plusieurs choses, et longuement: où étaient assistants les cardinaux de Narbonne, de Saint-Séverin, de Finale et d'Albi, l'archevêque de Sens, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Paris, l'évêque de Lodève, l'évêque de Marseille, l'évêque de Sisteron et d'autres prélats et seigneurs d'Église, à grand nombre; pareillement y étaient le duc de Longueville, le duc d'Albanie, le comte de Foix, le comte de

Vendôme, le marquis de Mantoue, le marquis de Montferrat, où aussi se trouvèrent Gonsales Ferrand, messire Charles d'Amboise, messire Jacques de Chabannes, et tous les autres Espagnols et Français qui avaient été au banquet qu'avait fait ledit messire Charles d'Amboise. Et ainsi, dedans celui jardin, fut là joyeusement passée la soirée, et plusieurs bons propos mis sus.

Et lorsqu'il fut heure de se retirer, le roi dit au roi d'Aragon qu'il allât devant, disant : « Je mènerai la reine après; allez, dit-il, vous et monseigneur le cardinal! » Ce qu'il fit; ledit cardinal main à main. Et le roi prit la reine d'Aragon, à la haute main, et dit à Gonsales : « Prenez la reine à l'autre côté, seigneur Gonsales! » lequel, le bonnet au poing et le genou bas, approcha la reine et la prit à l'autre main, et ainsi s'en allèrent avec grande suite de noblesse, en marchant jusque hors la porte du logis. Là, furent mules et haquenées prêtes, pour monter les rois, les seigneurs et dames qui étaient là. Le roi d'Aragon fut monté, et le roi aussi, lequel fit monter la reine, sa nièce, en croupe derrière lui. Les dames de la reine, et quelques autres des princes et prélats, et autres gentilshommes qui là furent, montèrent à cheval, et ce fait, le roi et le roi d'Aragon, tous deux de front, marchèrent droit au château, et toute la seigneurie, après, et eux montés amont s'arrêtèrent au pied des degrés de l'échelle par où l'on monte en la salle du château, où le roi d'Aragon descendit de sa mule, et lui-même aida à la reine, sa femme, à descendre, et puis ôta son bonnet de dessus le chef, en remerciant le roi de l'honneur qu'à lui et à la reine lui avait plu de faire.

§ 14. — CONVENTIONS VERBALES ENTRE LOUIS XII ET FERDINAND. — SÉPARATION DES DEUX ROIS.

Quelque peu de temps parlèrent et devisèrent illec ensemble, et conclurent de tout leur affaire; et comme fut dit, promirent l'un à l'autre deux et secourir et aider envers tous et contre tous, tant, que pour commencer, le roi d'Aragon sachant que le roi des Romains se délibérait de vouloir faire la guerre au roi et entrer en Lombardie, donna la charge à Gonsales Ferrand d'envoyer à Naples querir six mille Espagnols, qu'il avait là laissés, pour venir en Lombardie au secours du roi, si besoin en avait.

Aussi dit le roi d'Aragon au roi, que le lendemain, au vouloir de Dieu, se mettrait sur mer pour s'en aller en Espagne; de quoi, le roi averti, commanda à ses maîtres d'hôtel qu'ils fissent avitailler de pain, de vins et de chairs toutes les galères et fustes dudit roi d'Aragon, si à point que ce fût pour le conduire, défrayer tout son train, jusqu'à ses pays: et que, par toute la ville de Savone, fussent tous les Espagnols aussi défrayés.

Le roi, revenu à son logis, s'en alla prendre repos. Et chacun prit le chemin de son quartier, et se retira en case.

Le roi et le roi d'Aragon, par l'espace de quatre jours entiers, furent ensemble en la ville de Savone, pays du roi, où, après leurs bonnes chères et alliances faites entre eux, fut question de déloger. Et combien que plus longue demeure eût été au gré de l'un et de l'autre, toutefois les affaires de leurs pays naturels leur commandaient de départir. Dont le roi d'Aragon, qui longtemps devant ce n'avait été en ses pays d'Espagne, ayant tout son appareil prêt

pour monter en mer, le roi et lui, étant lors au château de Savone, le second jour du mois de juillet, sur les trois heures après midi, voulut déloger, et là prendre congé du roi, ce que le roi ne voulut, disant : « Puisque départir se faut, et qu'au venir vous ai trouvé sain sur la mer, à l'aller vous rendrai en tel état et même lieu, si je puis. »

Ce dit, les rois montèrent sur leurs mules, et puis le roi fit monter la reine d'Aragon en croupe derrière lui, comme toujours avait fait auparavant. Là, furent grand nombre de gentilshommes français, lesquels eurent chevaux et haquenées, pour porter en croupe les dames, et autres montures pour les gentilshommes d'Espagne qui là étaient, lesquels tantôt furent montés. Les quatre cents archers et les cent Suisses de la garde furent là, tous à pied, la hallebarde au poing. Et lorsque tout fut mis en ordre, les rois descendirent du château et avec leur état marchèrent ensemble, tout le long de la rue, devisant toujours de plusieurs choses, et tant qu'ils arrivèrent jusque sur la marine, où étaient les galères du roi d'Aragon; là mirent pied à terre, et ce fait, le roi conduisit le roi et la reine d'Aragon jusque dedans leur galère, où là prirent congé l'un de l'autre, et très amiablement s'entre-accolèrent, puis la reine, le genou en terre, dit son adieu au roi, lequel aussi lui dit adieu et la baisa. Et à chef de ces faits, le roi avec sa noblesse se mit à retour vers son logis; et le roi d'Aragon fit cingler voiles vers son pays d'Espagne.

§ 15. — RETOUR DU ROI EN FRANCE. — PRÉCAUTIONS MILITAIRES EN ITALIE.

Tantôt après le départ du roi d'Aragon, le roi transmit à Naples avec lettres dudit roi d'Aragon,

un Espagnol, nommé Péralte, pour illec prendre et lever trois mille cinq cents hommes, et iceux faire venir en Lombardie, pour renforcer son armée et se trouver au devant du roi des Romains. Lequel Péralte fut en poste au royaume de Naples, et fit incontinent son amas, puis s'en revint, à tous ses gens, en Lombardie, joindre avec les Français, pour servir le roi contre ledit roi des Romains.

Le roi, voyant lors son entreprise du tout à son vouloir mise à fin, et toutes ses affaires de là les monts en bon ordre, se disposa de retourner en France et déloger le lendemain, par quoi les maréchaux des logis et les fourriers furent devant. Le lendemain, troisième jour de juillet, sur le point de trois heures après minuit, le roi fut à cheval, avec peu de nombre de ses gens, et à la lumière des torches, se mit en voie, tirant par les montagnes, droit à Suse. Les gens à la file, se mirent après, chacun au plus tôt qu'il put, car il chevauchait raidement, et tant, que sur les huit heures fut arrivé à un gros bourg, nommé Malegîte, à l'entrée du Piémont, devers Savone. De là s'en alla, par le Piémont, droit à Suse, et par le Dauphiné, droit au mont Genèvre, à Briançon, à Embrun, à Gap, à Grenoble et à Lyon, où trouva la reine, laquelle fut moult joyeuse de sa venue, et tant qu'elle ne pouvait plus. Là, fut le roi, le surplus du mois de juillet, et tout le mois d'août, en attendant si le roi des Romains marcherait, comme se disait lors, pour entrer en Lombardie, où se voulait trouver le roi pour lui donner la bataille, comme avait promis à ses gens d'armes de delà les monts, à son département.

§ 16. — PARALLÈLE DES DEUX ROIS ET DES DEUX REINES.

(Brantôme, t. Ier.)

Il régna quarante ans assez heureusement : car s'il fut heureux d'un côté, il fut malheureux de l'autre, parce qu'il perdit son fils unique qui lui mourut, et sa fille Jeanne, au moyen d'une mélancolie qui la prit emprès la mort de son mari le roi Philippe, et devint perdue de sens et entendement, ayant laissé ses enfants jeunes, dont l'aîné n'avait pas encore dix ans. Ce qui fut cause que ledit Ferdinand ne s'amusa guère à Naples, où il en était aller prendre possession, bien que le peuple de là l'aimait et le tenait en grand estime, et l'eût fort voulu là; et s'en retourna en Espagne avec sa seconde femme, Germaine de Foix, nièce du roi Louis XII et sœur de ce brave Gaston; et passa à Savone, où les deux rois se virent par une grande admiration et contentement, à voir leur façon de faire et apparence feinte ou vraie, et avec grande joie de toute la grande assemblée qui se trouva là pour voir l'entrevue bien étrange de ces deux rois, qui un peu auparavant avaient été si grands ennemis à se couper la gorge, et alors devenus si bons amis et si bien réconciliés, non seulement de par ce nouveau parentage et alliance, mais d'assoupissement de toute haine et d'offenses passées.

Notre roi l'alla voir le premier dans sa galère, par un pont de bois qu'il avait fait faire tout exprès sur le port; et puis Ferdinand descendit en terre, et notre roi le logea au château qu'il avait fait préparer pour lui, et le roi à l'évêché.

La reine avait son mari à la main droite et son oncle à l'autre, tant brave et paré de pierreries et

somptueux habillements que rien plus, et y fut trouvée fort glorieuse et altière : j'en parle ailleurs.

Voilà un grand changement de haine et de réconciliations, mais toutes ces amitiés feintes ne durèrent guère ; car bientôt après survinrent les affaires de la Romanie, et la bataille de Ravanne, où ce roi espagnol se banda totalement contre notre roi : et fiez-vous en telles réconciliations, voire en telles gens de légère foi !

J'ai ouï raconter à un grand personnage ancien, qui le tenait de son père, que plusieurs, en cette susdite entrevue de Savone, voyant ces deux rois ensemble, allèrent faire une comparaison de tous deux, comme par une certaine forme et manière de sympathie. Tous deux avaient beaucoup de vertus et de valeur, mais le nôtre l'emportait. Tous deux en premières noces épousèrent deux belles, sages et très honnêtes princesses : notre roi, la reine Anne de Bretagne ; l'autre, Isabelle de Castille ; deux très riches héritières, car la Bretagne, encore que ce ne fût qu'un duché, valait bien le royaume de Castille ; toutes deux fort magnanimes, libérales et entreprenantes, toutes deux bien aimées de leur mari et de leur peuple ; aussi fort regrettées après leur mort. Et puis ces deux rois pour la fin de leurs jours, et pour leur avancement à plus tôt mourir, épousèrent deux secondes femmes, jeunes, belles princesses, qui les emportèrent aussitôt dans la tombe.

Notre roi ne traîna guère en sa maladie, qui l'emmena, et mourut dans sa belle et noble ville de Paris. Et Ferdinand traîna fort d'une longue indisposition, et mourut en un méchant village, nommé Madriglego (où j'ai été), allant avec sa femme et sa cour à Séville pour changer d'air.

§ 17. — GONZALVE DE CORDOUE A SAVONE. — PAROLES FLATTEUSES POUR LES GÉNÉRAUX FRANÇAIS.

Audit grand capitaine ses astuces lui servirent bien autant ou plus que ses vaillantises, il prit pour devise une grande arbalète de passe, qu'on nomme ainsi, laquelle se bande avec poulies, et ces mots écrits : *Ingenium superat vires*, comme voulant dire qu'il n'y a si belle force que l'esprit et l'industrie de l'homme ne surpasse ; comme de vrai, il n'y a homme, si fort soit-il, ni géant, qui peut de la main bander cette arbalète ; mais avec cet engin fort aisément elle se bande. Cette devise pourtant n'était point tant à l'avantage de ce grand capitaine ; car enfin il n'y a que la vaillance pour bien couronner un brave et grand capitaine.

On dit, et est ainsi, écrit-on, que lorsque le roi Ferdinand alla prendre possession de son royaume de Naples, à lui tout paisible rendu par ce grand capitaine, l'y voyant tant aimé et renommé, en conçut quelque méfiance et jalousie, comme il y était sujet, le bon prince, et non sans cause possible en cela, et, crainte qu'il voulût avaler le morceau qu'il avait coupé, il l'emmena avec lui en Espagne, qui fut le dernier de ses jours glorieux ; et possible pour le mieux pour lui, parce que depuis il ne sortit point d'Espagne, et n'eut plus le moyen d'exercer sa vertu, ni guerre ni paix, le roi lui ayant rogné ses morceaux si courts, qu'il n'en coupait et avalait aucuns, sinon à son vouloir.

Il était avec lui à Savone, à l'entrevue de ces deux rois, que j'ai dit ci-devant, où il fut fort regardé et admiré d'un chacun pour ses nobles exploits et victoires. Sur tous notre roi en fit grand cas, et voulut

qu'il soupât en la même table où ces deux rois soupèrent et la reine d'Espagne, bien qu'il refusât fort cet honneur; mais notre roi en pria fort Ferdinand de lui en faire le commandement de s'asseoir, où étant, notre roi prit grand plaisir de deviser avec lui, et fort l'entretenir : de sorte qu'au jugement de tous les assistants, ce jour-là ne lui fut moins glorieux que celui auquel il entra avec toute son armée victorieuse et triomphant dedans Naples, et de nos défaites françaises, ou de nos partisans, en Calabre et à Cérignole et au Garillan.

Si notre roi fit bonne chère à ce grand capitaine, Ferdinand la fit de même à M. Louis d'Ars et à M. de Bayard, disant au roi ces propres mots : « Monsieur et frère, voilà deux bons et braves serviteurs que vous avez là. Qui en a de tels les doit bien garder. » Quel los pour eux! (Voyez le roman de M. de Bayard [1].)

Or, enfin, pour achever, ce grand Gonsalvo mourut un peu avant le roi Ferdinand, retiré de sa cour en sa maison, malcontent. Toutefois le roi voulut, en mémoire de sa vertu, que, tant en sa cour qu'en son royaume, on lui fit les mêmes honneurs qu'on a accoutumé en Espagne faire aux plus grands princes; ce qui fut fait, tant le peuple l'aimait et l'estimait : et le voilà bien guéri et ressuscité!

1. Le Loyal Serviteur, ch. XXVII, rapporte ces paroles un peu autrement : « Monseigneur mon frère, bien est heureux le prince qui nourrit deux tels chevaliers. »

NOTICES SUR LES AUTEURS

Jean d'Auton.

On en est encore réduit de nos jours à des suppositions sur la famille, la naissance et même le nom de ce personnage, que les uns appellent d'Auton et les autres d'Anton. Suivant l'opinion la plus probable, ce chroniqueur est originaire de la Saintonge. Entré dans l'ordre de Saint-Benoît, il écrivit en 1499 un poème des *Alarmes de Mars sur le voyage de Milan* et sa chronique du *Voyage de Milan,* qui le tirèrent de son obscurité. Il fut sans doute distingué et encouragé par la reine Anne de Bretagne, qui avait formé autour d'elle une cour de poètes et de savants. « Je qui suis des petits le moindre, dit-il dans une dédicace à cette princesse, il vous a plu me faire élargir et disperser des miettes tombantes de votre table pour la substantion de ma pauvre humanité. »

Il devint *historiographe* et *chroniqueur du roi*, qui lui donna en récompense l'abbaye d'Angle en Poitou, et plus tard, en 1505, le prieuré de Lodève en Languedoc, outre les pensions et les dons attribués à chaque nouvelle besogne historique ou poétique. Jean d'Auton accompagnait partout Louis XII, dont il « rédigeait par lettres les louables œuvres », et dans plusieurs passages de sa chronique il se met lui-même en scène auprès du roi.

Dans un passage digne d'être cité, il nous apprend avec quelle conscience il remplissait sa charge d'historien, lorsqu'il n'avait pu à « l'œil voir et connaître une

partie des choses ». C'était après le retour des capitaines et des gentilshommes qui avaient survécu à la désastreuse campagne de Naples en 1503. « J'étais lors à Blois, dit Jean d'Auton, pour savoir au vrai des nouvelles; une fois m'en allais dîner ou souper au logis du sieur d'Aubigny, une autre chez le seigneur de la Palice, puis aux banquets que se faisaient les autres capitaines et gentilshommes qui aux affaires du royaume de Naples avaient été, et là écoutais chacun parler, qui d'autre chose que de la guerre ne tenaient propos, et aussi je mettais en mon papier ce que je voyais débattre entre les capitaines et les gens d'armes; et ce fait, à part, à l'un et à l'autre m'en enquérais à toute heure, des plus grands jusqu'aux moindres, pour savoir si le commun rapport s'accorderait aux maîtres de l'artillerie et aux varlets canonniers que par prière je menais parfois dîner ou souper à mon logis, qui lors était près de leur quartier; m'enquérais aussi combien de pièces d'artillerie y avait eu, des poudres et autres munitions, et quel exploit elle avait fait, et de toutes autres choses qui ne se doivent oublier à mettre par écrit : à quoi j'ai plus travaillé de savoir que je n'ai mis de peine à écrire. » Par cette méthode, Jean d'Auton relève de l'école de Froissart et de Monstrelet.

Les chroniques de Jean d'Auton étaient fort estimées autrefois. Sa probité et sa loyauté d'homme, son exactitude et son impartialité d'historien justifient cette réputation. Jean Bouchet, à qui Jean d'Auton avait enseigné l'art de rhétorique et de poésie, fait souvent dans ses livres avec enthousiasme le panégyrique de son maître. C'est lui qui dans une épitaphe restée le principal document sur la vie de Jean d'Auton, nous fait connaître la vie édifiante que mena l'abbé d'Angle depuis la perte du roi son bienfaiteur, jusqu'à ce qu'il mourut, âgé d'environ soixante ans, dans son abbaye, au mois de janvier 1528 (n. st.). Voici cette pièce :

Ci-dessous gît en ce bien étroit angle
Un bon seigneur, autrefois abbé d'Angle,
Religieux : c est frère Jean d Auton,



Noble de sang, qui vécut, ce dit-on,
Par soixante ans et plus en bonne estime:
Grand orateur, tant en prose qu'en rime,
Il ordonnait comme en prose ses vers,
Sans rien contraindre à l'endroit ou envers;
Il était grave en son mètre et facile :
Bref, on ne vit jamais de plus grand style.
Plusieurs traités en rime composa,
Où le sien sens et savoir exposa;
Du roi Louis, de ce nom le douzième,
Tant qu'il porta le royal diadème,
Fut chroniqueur, et en prose a écrit
Ses nobles faits où montra son esprit.
En rime a fait trois épitres moult belles,
Des trois États contenant les querelles :
Et ce bon roi, voyant que moine était,
Et que très bien être abbé méritait,
Le fit pourvoir de cette prélature,
En attendant plus féconde aventure :
Car il eût eu chose de plus haut prix,
Si fière mort n'eût ce bon roi surpris.
Dix ans avant que mourût ce bon père,
Austère vie il tint en monastère,
En méprisant par merveilleux dédain
Les gens du monde et tout honneur mondain;
Il ne dormait en mol lit, sans courtines,
Toujours était le premier à matines :
Il se rendait si très humble et abject,
Qu'il ne semblait être abbé, mais sujet,
Et tellement qu'on ne l'eût pu connoitre
Entre les siens religieux en cloitre.
Par lui étaient grands bobans redoutés,
Combien qu'il fût noble des deux côtés;
Il ne voulait chasse ni vénerie,
Riches habits ni pompeuse écurie :
En solitude, il vivait tout seulet,
Se contentant d'un prêtre et d'un varlet,
Il ne voulait compagnie pompeuse,
De conscience était fort timoreuse.
Puis en janvier mil cinq cent et vingt sept
Il trépasse, disant maint beau verset,
Le corps duquel repose sous la lame :
Priez à Dieu que pardon fasse à l'âme.

Sans être un écrivain, et malgré des réminiscences quelquefois fastidieuses de l'antiquité, Jean d'Auton se lit avec intérêt. Dans ses descriptions il y a de la vie, de la force, de la couleur; et son œuvre historique reste un monument précieux pour l'histoire du commencement du XVIe siècle. (Voir préface de l'édition des chroniques de Jean d'Auton, par P.-L. Jacob.)

Le Loyal Serviteur.

HISTOIRE DU BON CHEVALIER SANS PEUR ET SANS REPROCHE LE SEIGNEUR DE BAYARD.

Il n'y a pas, dans notre histoire militaire, de renommée plus populaire que celle de Bayard, ni, dans toute notre littérature, de livre plus attrayant que le récit du *Loyal Serviteur*. Il a, sur les romans de chevalerie, l'incomparable avantage de la vérité historique. Les aventures des paladins sont des fictions merveilleuses, les actes du bon Chevalier sans peur et sans reproche sont des réalités admirables.

Publiée trois ans à peine après la mort de Bayard, en 1527, l'histoire de sa vie ne souleva aucune contradiction. Plusieurs de ses plus illustres contemporains, Bonnivet, la Trémouille, Suffolk, l'héroïque la Palisse, succombèrent dans la funeste journée de Pavie; mais il en restait beaucoup qui l'avaient vu d'assez près pour être en état de contrôler et de contester au besoin les assertions de son historien : au premier rang, le capitaine Louis d'Ars, qui l'avait connu dès sa première jeunesse; le capitaine Pierrepont, son lieutenant pendant de longues années; Montmorency, son compagnon d'armes et son aide dans la défense de Mézières; avant tous, le roi qui l'avait choisi pour parrain dans l'ordre de chevalerie, François Ier. Pourquoi, parmi ces témoins autorisés, ne placerions-nous pas Montluc? C'est en effet sous les ordres de Bayard que ce cadet de Gascogne servit d'abord comme archer dans la compagnie du duc Antoine de Lorraine.

Les documents écrits, les mémoires du temps s'accordent, en tout ce qui est essentiel, avec les récits du Loyal Serviteur. On peut donc tenir pour authentique le portrait qu'il nous a donné de son maître.

Ce modèle de toutes les vertus militaires exerce un attrait invincible par son héroïque bravoure, son désintéressement, son profond amour du bien public, son humanité chevaleresque, sa modestie et sa verve toute française.

Le biographe d'un pareil homme, le *Loyal Serviteur,* qui avec une modestie trop grande a dérobé son nom à notre admiration, est à la hauteur de son sujet, avec lequel il semble s'être complètement identifié. Il est à peu près certain aujourd'hui que le nom du *Loyal Serviteur* était Jacques de Mailles. En 1719 le père Lelong disait déjà que l'auteur de la vie de Bayard était son secrétaire et que certaines libertés d'appréciations l'avaient empêché de se nommer. Cette opinion est confirmée par des recherches récentes. (Voir l'introduction de l'édition du *Loyal Serviteur* donnée par les soins de M. Lorédan Larchey, Hachette, 1884, in-4°.) Jacques de Mailles fut probablement un gentilhomme du Grésivaudan, pays de Bayard, servant en qualité d'archer dans sa compagnie d'ordonnance et exerçant les fonctions de secrétaire auprès de lui. Après avoir suivi la carrière des armes, il aurait exercé la profession de notaire et reçu, en cette qualité, le contrat de mariage de la fille de Bayard avec le sire de Boczosel.

Jean de Saint-Gelais.

Jean de Saint-Gelais, frère et oncle des poètes Octavien et Mellin de Saint-Gelais, a écrit une *Histoire de France depuis 1470 jusqu'à 1510*, publiée par Th. Godefroy.

Claude de Seyssel.

Claude de Seyssel, né vers 1450 à Aix en Savoie, mort en 1520, occupa d'abord une chaire d'éloquence à Turin, puis fut appelé en France par Louis XII et Georges d'Amboise, et devint évêque de Marseille en 1509, ambassadeur de France à la diète de Trèves en 1512 et au concile de Latran en 1514, archevêque de Turin en 1517. On a de lui : *Histoire singulière du roi Louis XII,* Paris, 1508, in-8°; — *la Grande Monarchie de France*, 1519, in-4°, sorte de traité en cinq parties sur la puissance de la France et le développement possible de sa prospérité ; une traduction française de Justin; d'autres, d'après des versions latines, de Thucydide, Xénophon, Appien, Diodore, Eusèbe, etc. ; un traité de la loi Salique en latin.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

III. — L'ALLIANCE ESPAGNOLE. — LES ÉTATS DE TOURS ET LA POLITIQUE NATIONALE (1505-1506).

IV. — La conquête de Gênes. — Le roi de France a Milan (1507).

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois

EXTRAIT DU CATALOGUE

LITTÉRATURE POPULAIRE

SPÉCIALEMENT DESTINÉE AUX OUVRIERS DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1re série, format in-16, à 1 fr. 25 le volume.

;**assiz** (M. et Mme) : *Voyage au Brésil,* abrégé par . Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une arte.

net (Mme d') : *Voyage d'une femme au Spitzberg;* 7e édit. vol. avec 4 gravures.

din (A.) : *Duguay-Trouin;* 6e édit. 1 vol. avec 5 gravures t une carte.

Jean Bart; 5e édit. 1 vol.

ines (Th.) : *Voyage dans le sud-ouest de l'Afrique,* abrégé ar J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

ker (S. W.) : *Le lac Albert.* Nouveau voyage aux soures du Nil, abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. vec 4 gravures.

ldwin (W. C.) : *Du Natal au Zambèze* (1851-1866), récits e chasse, abrégés par J. Belin de Launay. 1 vol. avec gravures.

rrau (Th.) : *Conseils aux ouvriers* sur les moyens d'amé- .orer leur condition. 1 vol.

rnard (F.) : *Vie d'Oberlin;* 3e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Bertrand du Guesclin,* connétable de France et de Castille; 11e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Lazare Hoche,* général en chef des armées de la République (1793-1797); 9e édit. 1 vol.

Bourde (P) : *Le patriote*; 3e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Burton (le capitaine) : *Voyages à la Mecque, aux grands lacs d'Afrique et chez les Mormons,* abrégés par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Calemard de la Fayette : *Peau-de-bique* ou la prime d'honneur; 4e édit. 1 vol.

— *L'agriculture progressive.* 1 vol.

Carraud (Mme Z.) : *Une servante d'autrefois;* 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

— *Les veillées de maître Patrigeon,* entretiens familiers sur le travail, la propriété, la richesse, l'agriculture, la famille, etc.; 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Charton (E.), de l'Institut : *Histoires de trois enfants pauvres* (un Français, un Anglais, un Allemand), racontées par eux-mêmes et abrégées par M. Ed. Charton; 10e édit. 1 vol. avec 6 gravures.

Conférences faites à la gare Saint-Jean, à Bordeaux, sous le patronage de la Compagnie des chemins de fer du Midi. 2 vol.

Chaque conférence peut être vendue séparément.

Corne (H.) : *Le cardinal Mazarin;* 4e édit. 1 vol.

— *Le cardinal de Richelieu;* 6e édit. 1 vol.

Corneille (Pierre) : *Chefs-d'œuvre.* 1 vol.

Cours d'économie industrielle, conférences faites aux ouvriers de Paris par des membres de l'Association polytechnique, recueillies et publiées par M. Evariste Thévenin. 7 séries formant 7 volumes qui se vendent séparément.



Deherrypon : *La boutique de la marchande de poisson*, 2e édit. 1 vol.

— *La boutique du charbonnier*. 1 vol. avec 27 gravures.

Duval (J.) : *Notre pays;* 5e édit. 1 vol.

Ernouf (le baron) : *Histoire de trois ouvriers français* (Richard Lenoir, Bréguet, Brézin); 5e édit. 1 vol.

— *Deux inventeurs célèbres :* Philippe de Girard, Jacquard; 5e édit. 1 vol.

— *Denis Papin*, sa vie et son œuvre (1647-1714); 3e édit. 1 vol.

— *Les inventeurs du gaz et de la photographie*. 1 vol.

— *Pierre Latour du Moulin*. 2e édit. 1 vol.

— *Histoire de quatre inventeurs français au XIXe siècle* (Sauvage, Heilmann, Thimonnier, Giffard). 2e édit. 1 vol.

Flammarion : *Petite astronomie descriptive;* 3e édit. 1 vol. avec 100 figures.

Fonvielle (W. de) : *Le glaçon du Polaris*, aventures du capitaine Tyson; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Les drames de la science :
La pose du premier câble. 1 vol.
La mesure du mètre. 1 vol.
Chaque volume se vend séparément.

Franck (A.) : *Morale pour tous;* 7e édit. 1 vol.

Franklin (B.) : *Œuvres*, traduites de l'anglais et annotées par Ed. Laboulaye. 5 vol.

Mémoires; 4e édit. 1 vol.
Correspondance; 3e édit. 3 vol.
Essais de morale; 5e édit. 1 vol.
Chaque ouvrage se vend séparément.

Gœpp et **Ducoudray** : *Le patriotisme en France;* 5e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

PETITE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE, 10 VOLUMES QUI SE VENDENT SÉPARÉMENT

Guillemin (A.) : *La lune;* 6e édit. 1 vol. avec 2 grandes planches tirées hors texte et 46 figures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

— *Le soleil;* 6e édit. 1 vol. avec 58 figures.

— *Les étoiles;* 3e édit. 1 vol. avec 63 figures, une carte céleste et une planche coloriée.

— *Les nébuleuses;* notions d'astronomie sidérale. 1 vol. avec 66 figures.

— *La lumière et les couleurs;* 4e édit. 1 vol. avec 71 figures.

— *Le feu souterrain,* volcans et tremblements de terre. 1 vol.

— *Le télégraphe et le téléphone.* 1 vol.

— *Le beau et le mauvais temps.* 1 vol.

— *Les comètes.* 1 vol.

— *Le son,* notions d'acoustique physique et musicale; 3e édit. 1 vol. avec 70 figures.

Hauréau (B.), de l'Institut : *Charlemagne et sa cour;* 5e édit. 1 vol.

Hayes (Dr) : *La mer libre du pôle.* Voyage abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Homère : *Les beautés de l'Iliade et de l'Odyssée,* traduction de Giguet; 3e édit. 1 vol.

Joinville (sire de) : *Histoire de saint Louis,* texte rapproché du français moderne, par Natalis de Wailly, de l'Institut; 8e édit. 1 vol.

Jonveaux (E.) : *Histoire de quatre ouvriers anglais,* d'après Samuel Smiles (Maudslay, Stephenson, W. Faidbairn, J. Kasmyth); 5e édit. 1 vol.

— *Histoire de trois potiers célèbres* (Bernard Palissy, J. Wedgwood, F. Böttger); 3e édit. 1 vol.

Jouault (A.) : *Abraham Lincoln*, sa jeunesse et sa vie politique; 2e édit. 1 vol. avec deux portraits.

— *George Washington;* 3e édit. 1 vol. avec 3 gravures et 2 cartes.

Labouchère (A.) : *Oberkampf* (1738-1815), 4e édit. 1 vol.

Lacombe (P.) : *Petite histoire du peuple français;* 6e édit. 1 vol.

La Fontaine : *Fables*. 1 vol.

Lanoye (Fr. de) : *Le Nil, son bassin et ses sources*. 1 vol. avec 4 gravures.

Le Loyal Serviteur : *Histoire du gentil seigneur de Bayard,* revue par Alph. Feillet; 5e édition. 1 vol. avec 4 gravures.

Lescure (de) : *Vie de Henri IV*. 2e édit. 1 vol.

Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe et dans le bassin du Zambèze,* depuis 1840 jusqu'à 1864, abrégées par J. Belin de Launay; 7e édit. avec 4 gravures.

— *Dernier journal,* abrégé par le même; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Mage (E.) : *Voyage dans le Soudan occidental,* abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Meunier (Mme H.) : *Le docteur au village.* 2 vol. qui se vendent séparément :

Entretiens familiers sur l'hygiène; 7e édit. 1 vol.
Entretiens familiers sur la botanique; 4e édit. 1 vol. avec 104 figures.

Milton et Cheadle : *Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers les montagnes Rocheuses,* abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Molière : *Chefs-d'œuvre.* 2 vol.

Mouhot (H.) : *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos;* 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Muller (E.) : *La boutique du marchand de nouveautés;* 5e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

— *La machine à vapeur*, son histoire et son rôle. 2e édition, 1 vol. avec 8 figures.

Palgrave (W.) : *Une année dans l'Arabie centrale*, voyage abrégé par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Passy (Fr.), de l'Institut : *Les machines et leur influence sur le développement de l'humanité*; 4e édit. 1 vol.

Pfeiffer (Mme) : *Voyages autour du monde*, abrégés par J. Belin de Launay; 10e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Piotrowski (R.) : *Souvenirs d'un Sibérien;* 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Poirson : *Guide manuel de l'orphéoniste.* 1 vol.

Racine : *Chefs-d'œuvre.* 2 vol.

Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Histoire de la Révolution française* (1789-1799). 1 vol. avec 30 gravures.

Reclus (E) : *Les phénomènes terrestres.* 2 vol. avec gravures; qui se vendent séparément :

I. *Les continents;* 5e édit. 1 vol.
II. *Les mers et les météores;* 5e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Rendu (V.) : *Principes d'agriculture;* 4e édition, 2 vol.

Culture du sol. 1 vol. avec gravures.
Culture des plantes. 1 vol.

— *Mœurs pittoresques des insectes;* 5e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Schweinfurth (Dr) : *Au cœur de l'Afrique*, voyage abrégé par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Shakespeare : *Chefs-d'œuvre.* 3 vol.

Speke (le capitaine) : *Les sources du Nil*, édition abrégée par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Stanley : *Comment j'ai retrouvé Livingstone.* Voyage abrégé, d'après la traduction de Mme H. Loreau, par J. Belin de Launay; 6e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Vambéry : *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale*, abrégés par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Wallon, de l'Institut : *Jeanne d'Arc;* 7e édit. 1 vol. 1 fr.

Édition abrégée de l'ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert.

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois.


ATE UNIV. LIBRARIES
3008481669



ATE UNIV. LIBRARIES
3008481669